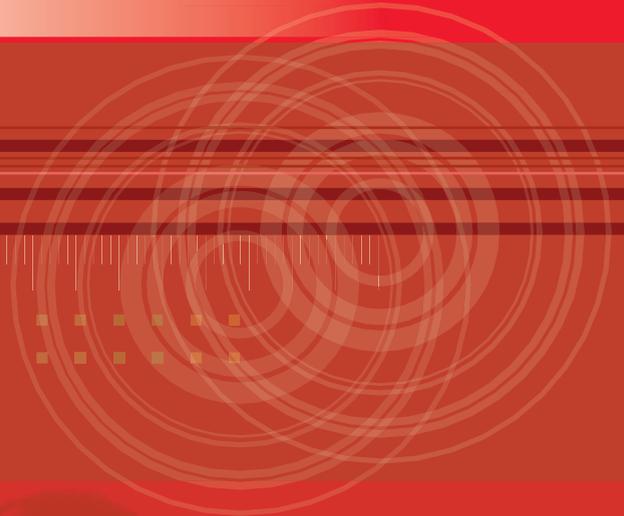
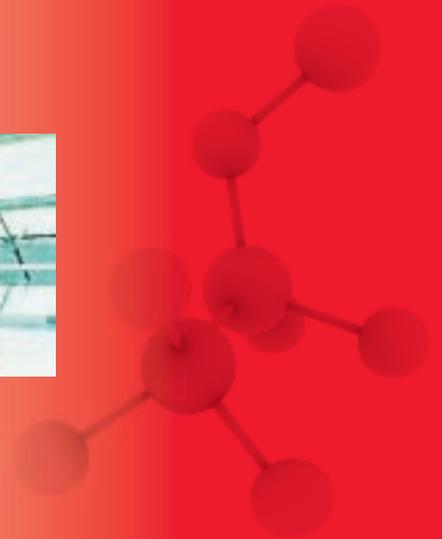


RAPPORT ANNUEL

2007-2008



Québec, juin 2008  
Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 34<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et Procureur général  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

*Original signé*  
Jacques P. Dupuis

Montréal, juin 2008  
Maître Jacques P. Dupuis  
Ministre de la Justice et Procureur général  
Ministre de la Sécurité publique  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre délégué responsable de l'application des lois professionnelles, le 34<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,



Zaki Ghavitian, ing.

Montréal, juin 2008  
Maître Jean Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 34<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,



Zaki Ghavitian, ing.

## Table des matières

- 3 • Vision et mission
- 4 • Rapport du président
- 7 • Organigramme
- 8 • Activités du 87<sup>e</sup> Bureau
- 12 • Personnel du siège social
- 13 • Activités du Comité administratif
- 14 • Comités et groupes de travail
- 24 • Rapport du Bureau du syndic
- 25 • Bureau de l'ombudsman
- 26 • Rapport du directeur général
- 28 • Faits saillants 2007-2008 et Comité de gestion
- 29 • Secrétariat et affaires juridiques
- 32 • Affaires professionnelles
- 48 • Communications et affaires publiques
- 51 • Administration-Finances
- 52 • Rapport des vérificateurs
- 53 • États financiers

Le présent rapport annuel est rédigé en conformité avec le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, approuvé par le gouvernement le 7 novembre 2007.

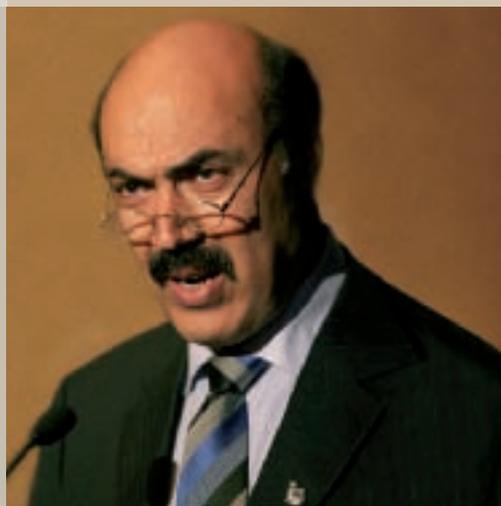
### VISION

FAIRE DE L'ORDRE UN ORGANISME RASSEMBLEUR ET UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROFESSIONNALISME ET D'EXCELLENCE EN GÉNIE.

### MISSION

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC A COMME MISSION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC EN CONTRÔLANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION DANS LE CADRE DES LOIS CONSTITUTIVES DE L'ORDRE ET DE METTRE LA PROFESSION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT DU PUBLIC.





M. Zaki Ghavitian, ing.

**L**a protection du public et l'intérêt du public constituent les deux volets de la mission de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Sans conteste, l'exercice qui vient de s'achever a mobilisé nos énergies en regard de nombreux dossiers et projets qui marquent un changement, tant pour nos membres que pour la profession dans son ensemble.

### LE DOSSIER DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Ce n'est plus un secret pour personne, les infrastructures publiques du Québec, comme en plusieurs endroits d'Amérique du Nord, sont en mauvais état.

Le débat entourant la gestion de ces infrastructures a donné lieu à de multiples interventions et prises de position de la part de l'Ordre. Avec la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde (CEVC), le Québec s'est donné les moyens de tirer les enseignements d'une catastrophe qui n'aurait jamais dû se produire.

Dans notre mémoire à la Commission, nous avons particulièrement insisté sur la nécessité d'une gestion à long terme des infrastructures. L'excellent rapport de la CEVC a d'ailleurs donné suite à la plupart des recommandations de l'Ordre pour les structures routières. Et dès le lendemain du dépôt du rapport, la ministre des Transports affirmait que son ministère allait se conformer aux recommandations de la Commission et annonçait la création de l'Agence de gestion des infrastructures routières. À ce sujet, nous avons participé aux travaux de la Commission des finances publiques dans le cadre des consultations sur le projet de loi 32, et nous avons réitéré notre position au gouvernement en suggérant que tous les gestionnaires d'infrastructures publiques établissent des plans d'intervention à long terme pour leurs infrastructures, doublés de programmes d'investissements décennaux.

L'annonce par le gouvernement du Québec de travaux de quelque 30 milliards de dollars d'ici 2012 est une excellente nouvelle en soi pour remettre à niveau nos infrastructures. Mais l'argent n'est qu'une partie de la solution.

Encore faut-il qu'il soit dépensé à bon escient. À ce sujet, j'ai signé deux lettres d'opinion que les quotidiens ont publiées. Il me semble essentiel que le grand public soit conscient de ces facettes du dossier. Nous continuerons d'y voir.

Le débat sur les infrastructures a également soulevé d'autres questions sérieuses, qui touchent directement la Loi sur les ingénieurs. Actuellement, rien dans cette loi n'oblige un donneur d'ouvrage à recourir aux services d'un ingénieur pour s'assurer qu'un ouvrage est construit conformément aux plans et devis de conception. C'est une anomalie à laquelle il faut mettre fin et nous avons fait une recommandation sur la surveillance des travaux d'ingénierie. Cette intervention a eu le mérite d'activer le dossier de la mise à jour de la Loi sur les ingénieurs par l'Office des professions du Québec.

### **L'INTÉGRATION DES PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER**

Même si l'Ordre se préoccupe de cette question depuis de nombreuses années, il reste un obstacle de taille : la longueur des délais. Pour trouver les moyens d'y remédier, nous avons présenté cette année au gouvernement un dossier étoffé en vue d'intensifier nos actions en faveur des professionnels formés à l'étranger. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec contribuera à ce projet à hauteur de 620 000 \$. Nous allons développer, sur vingt-quatre mois, entre autres des outils en ligne que les candidats à l'immigration pourront utiliser depuis leur pays, bien avant de mettre le pied au Québec ! Ils pourront se familiariser avec les exigences du système professionnel québécois et mieux se situer par rapport à l'investissement personnel requis. Ils pourront également se constituer un dossier interactif en ligne, en prévision du dépôt de leur demande de permis de pratique. De plus, afin de réduire les délais de traitement, nous avons embauché du personnel supplémentaire et mis en place de nouveaux processus.

Nous continuons toutefois d'appliquer la même rigueur dans l'étude des dossiers de candidats immigrants, afin qu'ils répondent aux mêmes critères que ceux qui ont un diplôme reconnu du Québec.

### **LA MOBILITÉ DES INGÉNIEURS**

En février dernier, j'ai eu le privilège de représenter l'Ordre lors d'une rencontre au sommet avec le premier ministre et plusieurs ministres de son gouvernement, sous le signe d'un nouvel espace économique. Au cours de cette rencontre, nous avons partagé l'expérience de l'Ordre et exprimé nos points de vue. Le gouvernement a encouragé les ordres professionnels à aller dans le sens d'une meilleure reconnaissance des compétences acquises par les professionnels formés à l'étranger. À ce propos, l'Ordre travaille actuellement à la révision du cadre réglementaire en ce qui a trait à la délivrance de nouvelles formes de permis.

Les conditions de travail, et notamment la rémunération, pour les professionnels en génie, tant ceux qui vont choisir le Québec pour y exercer leur profession que ceux qui sont diplômés et déjà détenteurs d'un permis de l'Ordre, doivent cependant être attrayantes et le rester. Les effectifs de la profession vont être touchés par les effets d'une courbe démographique déficitaire ; il sera donc important de prendre les mesures nécessaires pour assurer la rétention de l'expertise, car les ingénieurs vont, sans nul doute, être sollicités par les forces du marché.

### **L'IMAGE ET LA PROMOTION DE LA PROFESSION**

Bien sûr, les deux dossiers que nous venons de voir font couler beaucoup d'encre. Il est vrai aussi que l'état des infrastructures et des viaducs n'arrange pas l'image de la profession, les tendances de la courbe démographique non plus. Il y a de meilleures façons de faire parler des ingénieurs.

Par exemple, au-delà d'intérêts partisans, les différents regroupements sectoriels d'ingénieurs du Québec se sont réunis pour réfléchir et bâtir un projet concerté pour la promotion de notre profession. Se sont retrouvés autour de la table, sous le leadership de l'Ordre, les ingénieurs du gouvernement, les ingénieurs municipaux, les ingénieurs-conseils, les ingénieurs d'Hydro-Québec, les scientifiques de la Ville de Montréal, les doyens en ingénierie, les étudiants en ingénierie et le Réseau des ingénieurs.

Le projet est dans sa phase d'élaboration et nous sommes heureux du consensus de « faire ensemble ». Les grands enjeux retenus consistent d'une part, à assurer la pérennité de la profession en veillant à la qualité de sa relève et d'autre part, à positionner la profession et à la valoriser.

Nous sommes un ordre centré sur l'intérêt public, mais ce ne sont pas tous les ingénieurs qui ont une relation directe avec les particuliers, comme c'est le cas du médecin ou du notaire, si ce n'est comme usager de ses réalisations et ouvrages. Ceci exige des efforts supplémentaires pour accroître notre présence dans l'opinion publique. Nous voulons aussi être davantage recherchés dans les débats publics. Je crois que, cette année encore, nous avons réussi. L'Ordre se démarque et devient une référence pour les différents médias.

### **NOS 15 SECTIONS RÉGIONALES**

Il y a eu beaucoup d'action et de nouveautés. Dans un souci de rationaliser les ressources disponibles, nous sommes heureux d'avoir pu compter sur la plupart des Sections régionales pour appliquer cette année de nouvelles règles de fonctionnement. Autre bonne nouvelle : le Bureau a rétabli le montant initial des subsides alloués aux Sections régionales, subsides qui avaient été temporairement amputés. Les envois massifs de courriels aussi ont pris un nouveau tournant et sont maintenant centralisés à l'Ordre. De plus, l'utilisation accrue du courrier électronique dans les communications avec nos membres s'inscrit pleinement dans la volonté de l'Ordre de réduire la consommation de papier pour les relations avec ses différentes clientèles. Ces dossiers importants ayant trouvé leurs solutions à la satisfaction des responsables régionaux, le Conseil des Régionales pourra mieux consacrer ses énergies à développer des activités pour ses membres et le grand public. Les Sections régionales pourront notamment s'impliquer davantage dans des activités de développement de la profession et de parrainage pilotées par la permanence.

### **UN PARTENARIAT**

Nous arrivons maintenant à notre partenariat avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec, SERVIQ. Nous avons conclu une nouvelle entente en mars pour deux ans. Les parties sont maintenant engagées dans une relation d'affaires jusqu'au 31 mars 2010. Cette entente assure à l'Ordre un revenu compensatoire raisonnable, ce qui nous permettra de concrétiser des projets au bénéfice de l'ensemble des membres.

Nous espérons que la signature d'une entente avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec constituera la base d'une relation entre des partenaires qui ont le souci de travailler ensemble. Je remercie tous ceux qui ont contribué à son aboutissement, de près ou de loin.

### L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Une cause tristement connue, liée à l'accident du viaduc du Souvenir en 2000, avait mis en lumière le besoin de précision quant à la vérification d'un document d'ingénierie. Nous avons préparé de nouvelles Lignes directrices à l'intention de l'ensemble de nos membres pour répondre à cette nécessité et aider à établir le rôle et la responsabilité de l'ingénieur qui a conçu un document d'ingénierie ainsi que ceux de l'ingénieur qui aura ensuite vérifié le même document. La responsabilité professionnelle n'est pas au choix : elle est inhérente au fait d'être un professionnel.

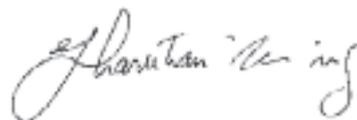
Parmi les autres dossiers chauds de l'encadrement professionnel, un mot sur le statut d'ingénieur junior. Nous avons constaté au fil des dernières années que cette catégorie avait tendance à compter trop de membres par rapport à l'ensemble de nos effectifs. Comme prévu au Plan stratégique, nous avons voulu connaître les raisons de ce maintien comme junior. Les données recueillies lors de la tenue de groupes de discussion nous permettront de passer à l'action pour remédier à cette situation.

### LE PLAN STRATÉGIQUE

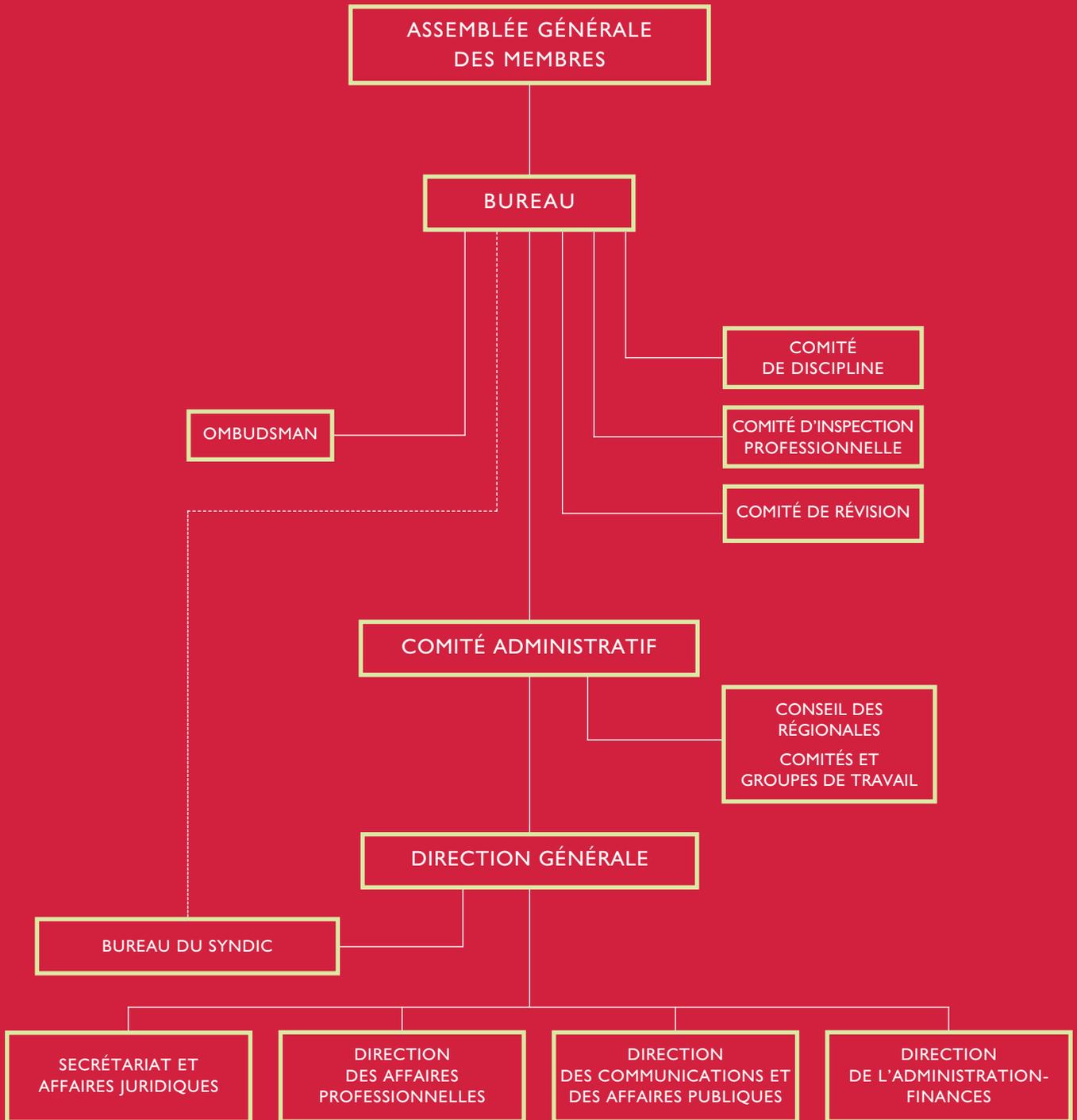
Le Plan stratégique de l'Ordre prévoit adopter de nouvelles mesures en matière de développement professionnel. L'Ordre veut s'assurer que les ingénieurs ont les compétences requises tout au long de leur carrière. Comment ? En se dotant d'une réglementation adéquate. Nous enverrons prochainement un projet de règlement sur lequel les membres seront invités à donner leur avis. Par ailleurs, le projet d'intégration de la dimension du professionnalisme dans la formation des étudiants du premier cycle en génie s'est concrétisé dans les écoles et

facultés de génie, et l'implantation a commencé. Ainsi, les questions d'éthique seront abordées par les professeurs dès l'arrivée des étudiants en première année.

En conclusion, je crois avoir posé une autre pierre cette année, pour l'avancement de notre ordre, non sans l'importante contribution de mes collègues administrateurs, des membres du personnel de l'Ordre, ainsi que de tous les bénévoles œuvrant au sein des Sections régionales et de nos nombreux comités. Je les remercie toutes et tous pour leur soutien dans l'accomplissement de notre mission de protection du public.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sharon King".

# ORGANIGRAMME



## Activités du 87<sup>e</sup> Bureau



PRÉSIDENT : M. Zaki Ghavitian, ing.  
Élu au suffrage des administrateurs élus  
Entré en fonction le 15 juin 2007

Date de l'assemblée générale annuelle pour l'année financière 2007-2008 :  
le 13 juin 2008

### ADMINISTRATEURS ÉLUS

Guy Arbour, ing. (2005-06-18) (Montréal) 15  
 Micheline Bétournay, ing. (2007-06-15) (Montréal) 7  
 Stéphane Bilodeau, ing. (2006-11-03) (Estrie) 8  
 Yves Boisvert, ing. (2007-06-15) (Abitibi-Témiscamingue) 17  
 Christian Camirand, ing. (2006-11-03) (Montréal) 13  
 Maud Cohen, ing. (2007-06-15) (Montréal) 2  
 Michaël Côté, ing. (2007-06-15) (Outaouais) 19  
 Louis Fortin, ing. (2005-06-18) (Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec) 18  
 Danny Gagnon, ing. (2006-06-16) (Est-du-Québec)\*  
 Zaki Ghavitian, ing. (2007-06-15) (Montréal) 1  
 François P. Granger, ing. (2006-02-24) (Montréal) 16  
 Sandra Gwozdz, ing. (2006-06-16) (Montréal) 6  
 Nadia Lalancette, ing. (2006-06-16) (Montréal)\*  
 Yves Lavoie, ing. (2006-12-15) (Montréal) 11

Claude Martineau, ing. (2006-06-16) (Montréal) 3  
 Jean-Marie Mathieu, ing. (2005-06-18) (Québec)\*  
 Lyne Plante, ing. (2007-06-15) (Montréal) 10  
 Éric Potvin, ing. (2006-11-03) (Saguenay-Lac-Saint-Jean) 4  
 Louise Quesnel, ing. (2005-06-18) (Montréal) 5  
 Anne-Marie Tremblay, ing. (2007-06-15) (Québec) 9

### ADMINISTRATEURS NOMMÉS

Hermante Ayotte (2006-06-16)\*  
 Sylvain Blanchette (2007-06-15) 14  
 Guy Levesque, inf. (2005-06-18)\*  
 Nicole Vallières, avocate (2006-06-16) 12

Entre parenthèses : (date d'entrée en fonction) (région électorale)

\* Absent au moment de la photo

Le Bureau a tenu 11 séances, dont 3 extraordinaires. Voici les faits saillants exprimés par voie de résolution :

**BU-2007-245** : Décision de rescinder la résolution BU-2006-547.1 b) à l'effet de créer le poste de secrétaire et directeur général adjoint de l'Ordre, pour le remplacer par le poste de secrétaire de l'Ordre, en lui attribuant les fonctions décrites dans la description de poste présentée ; adoption d'une modification à l'article 41 du Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**BU-2007-251** : Approbation des recommandations du Comité des finances et du Comité administratif ayant trait au budget 2007-2008 révisé comportant un résultat global excédentaire de 7 835 \$ pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008.

**BU-2007-256** : Approbation de façon préliminaire des lignes directrices d'une position de l'Ordre sur les infrastructures publiques afin qu'elles puissent être utilisées pour la préparation de recommandations que l'Ordre pourrait adresser à la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde.

**BU-2007-264** : Demande faite au Comité *ad hoc* sur les affaires du Bureau de préciser la portée de l'article 16 du Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment sur la capacité des administrateurs du Bureau de l'Ordre de siéger simultanément au conseil d'administration d'une corporation dont la mission serait en conflit direct avec le mandat de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui est d'assurer la protection du public.

**BU-2007-265** : Demande adressée au président de l'Ordre : a) de transmettre au président de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) une requête dans le but de prendre les dispositions nécessaires pour modifier l'article 9.2 des règlements généraux de la Corporation de services des ingénieurs du Québec pour qu'il y soit précisé que seuls les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec peuvent devenir membres du Réseau des ingénieurs du Québec (RIQ) ; b) de demander également au président de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ-RIQ) d'indiquer, par un astérisque dans le sigle de la dénomination sociale du Réseau des ingénieurs du Québec, que le titre d'ingénieur est régi par l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**BU-2007-266** : Formation d'un comité *ad hoc* ayant pour mandat de réexaminer le projet d'entente entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Corporation de services des ingénieurs du Québec présenté en date du 19 avril 2007, et de négocier un nouveau projet en vue de le présenter au Bureau réuni le 14 juin 2007.

**BU-2007-349** : Adoption du principe du projet de règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société ainsi que du projet de modification de l'article 26 de la Loi sur les ingénieurs du Québec, et autorisation donnée au secrétaire de l'Ordre de faire part à tous les membres de l'Ordre, par l'intermédiaire de la revue *PLAN*, du projet de règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société ainsi que du projet de modification à la Loi sur les ingénieurs du Québec afin d'obtenir les commentaires des membres avant que le Bureau ne les adopte de manière définitive.

**BU-2007-353** : Nomination du directeur général aux fonctions de secrétaire adjoint de l'Ordre des ingénieurs du Québec dans le but de lui permettre d'exercer les fonctions de secrétaire, telles qu'elles sont prévues aux lois et aux règlements qui régissent l'Ordre, et ce, chaque fois que le secrétaire en titre sera dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions.

**BU-2007-357** : Fixation du montant de la cotisation annuelle que devront payer les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**BU-2007-358** : Approbation du mémoire sur les approches et principes en sécurité civile et sur le cadre de référence pour la gestion des risques présentés au ministère de la Sécurité publique du Québec.

**BU-2007-361** : Adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2007, de même que du rapport des comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton formulant des recommandations à l'égard des activités de l'Ordre à l'intention du Comité des finances et des autres instances de l'Ordre.

**BU-2007-364** : Attribution au fournisseur Minasu Information Systems ltée du contrat de réalisation de la phase II du Programme des technologies de l'information inscrit dans la Planification stratégique, sur la base du document soumis par Minasu en date du 8 juin 2007, qui doit permettre l'acquisition et l'implantation du progiciel de gestion intégrée (PGI).

**BU-2007-365** : Approbation du document intitulé « Document synthèse : Une solution aux conflits reliés aux travaux de construction », et autorisation de sa signature et de sa transmission aux différents intervenants que l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) identifiera.

**BU-2007-391** : Nomination de M<sup>e</sup> Daniel Ferron aux fonctions de secrétaire de l'Ordre, et confirmation que le secrétaire de l'Ordre est responsable de la gestion des activités découlant des Services juridiques de l'Ordre.

**BU-2007-505** : Constitution d'un comité de sélection pour pourvoir le poste de syndic.

**BU-2007-508** : Adoption du projet de règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société ainsi que du projet de modification de l'article 26 de la Loi sur les ingénieurs et autorisation donnée au secrétaire de l'Ordre de transmettre le tout à l'Office des professions du Québec pour traitement selon les dispositions du Code des professions.

**BU-2007-512** : Désignation de M. Michel Letellier, ing., au siège de membre honoraire du conseil de Gestion FÉRIQUE pour un mandat venant à échéance en avril 2008, pour terminer le mandat devenu vacant par la démission de M<sup>me</sup> Maud Cohen, ing.

**BU-2007-513** : Décision d'accepter qu'un représentant du Conseil des Régionales présente au Bureau un bilan consolidé de toutes les activités des Sections régionales.

**BU-2007-525** : Réception des états financiers pour la période ayant pris fin au 30 juin 2007.

**BU-2007-527** : Décision établissant que les Sections régionales soumettront semestriellement leurs résultats financiers détaillés, soit le 30 septembre et le 31 mars de chaque année, et ce, préalablement aux versements des subsides.

**BU-2007-586** : Réception du rapport du Comité de surveillance des élections 2007 et création d'un comité ayant pour mandat de se pencher sur la logistique des élections.

**BU-2007-587** : Adoption d'un nouveau règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec visant à remplacer le Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec adopté par le Bureau, à sa séance du 10 juin 2004 (BU-2004-333), et transmission à l'Office des professions afin d'obtenir une publication dans la *Gazette officielle du Québec* et une entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

**BU-2007-588** : Adoption d'un nouveau règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec visant à remplacer le Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec adopté par le Bureau, à sa séance du 10 juin 2004 (BU-2004-332), et transmission à l'Office des professions afin d'obtenir une publication dans la *Gazette officielle du Québec* et une entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

**BU-2007-594** : Approbation des recommandations du Comité des finances proposant que le versement de la deuxième portion des subsides 2007-2008 aux Sections régionales soit scindé en deux versements, à raison de 48 491 \$ le 1<sup>er</sup> novembre 2007 et de 48 491 \$ le 15 janvier 2008, ces versements étant conditionnels à la présentation des résultats financiers à jour et du programme des activités couvrant la période d'octobre à mars.

**BU-2007-675** : Demande qu'une réflexion soit faite sur la durée du juniorat et qu'un plan d'action soit présenté au Bureau au plus tard en décembre 2008.

**BU-2007-678** : Adoption de la Politique sur l'accès aux documents et renseignements et sur la protection des renseignements personnels à la suite de l'entrée en vigueur, le 14 septembre 2007, de la Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives (projet de loi 86).

**BU-2007-679** : Renouvellement du mandat d'une durée de 2 ans, à compter du 6 décembre 2007, de 14 membres du Comité de discipline ; renouvellement du mandat d'un membre du Comité de discipline pour le temps nécessaire à ce que, dans le dossier dont il a déjà été saisi, l'instruction soit valablement poursuivie et la décision, valablement rendue ; désignation de 5 nouveaux membres pour un mandat de 2 ans.

**BU-2007-680** : Renouvellement du mandat des six membres du Comité de révision pour une période de deux ans se terminant le 15 octobre 2009.

**BU-2007-681** : Désignation des membres du Comité de surveillance des élections 2008.

**BU-2007-683** : Approbation du projet d'entente avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec en date du 5 décembre 2007 et autorisation du président et du directeur général pour signer ladite entente.

**BU-2007-686** : Mandat donné au Comité sur la logistique des élections pour faire une étude en vue de proposer une

tribune démocratique pour les candidats à l'élection 2008 et en faire rapport au Bureau.

**BU-2007-691** : Décision établissant le taux horaire des inspecteurs et celui des enquêteurs, et ce, à compter du 6 décembre 2007 ; b) que la nouvelle grille des honoraires forfaitaires ainsi basés sur le taux horaire pour les inspecteurs à l'inspection professionnelle (si moins de 20 ingénieurs sont inspectés en pratique privée et en pratique générale) soit adoptée ; c) qu'une étude sur la rémunération déterminant les taux horaires concurrentiels que l'Ordre devrait accorder aux inspecteurs et aux enquêteurs en vue d'en faciliter le recrutement et la rétention afin d'atteindre ses objectifs à l'inspection professionnelle prévus au Plan stratégique soit menée.

**BU-2007-692** : Fixation des niveaux de contribution au régime collectif d'assurance responsabilité civile professionnelle des membres de l'Ordre pour l'année 2008-2009.

**BU-2007-695** : Approbation du transfert d'une somme de 40 000 \$ provenant des intérêts accumulés du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2008 du Fonds de défense en matière déontologique de l'Ordre et de son utilisation pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de créer un fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

**BU-2007-697** : Mandat donné au Comité administratif afin d'évaluer si l'application stricte du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Loi sur la qualité de l'environnement [L.R.Q., c. Q-2, r. 8]) peut entraîner une contravention aux obligations déontologiques de l'ingénieur.

**BU-2007-698** : Réception des états financiers pour la période ayant pris fin le 30 septembre 2007.

**BU-2007-700** : Adoption d'une version révisée de la Politique d'octroi de contrats de biens et de services afin de permettre, à certaines conditions, les dérogations aux dispositions de la Politique concernant les appels d'offres.

**BU-2008-002** : Nomination, à compter du 4 février 2008, de M<sup>me</sup> Francine Constantineau, ing., au poste de syndic par intérim jusqu'à ce que soit pourvu le poste de syndic.

**BU-2008-003** : Décision d'exempter les membres de l'Ordre appartenant aux catégories « membre à vie » et « membre invalide permanent » de contribuer au régime collectif d'assurance responsabilité civile professionnelle et de modifier en conséquence la résolution BU-2007-692.

**BU-2008-016** : Approbation d'une nouvelle version, en date du 15 février 2008, du projet d'entente à intervenir entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Corporation de services des ingénieurs du Québec et désignation du président et du directeur général pour signer ladite entente.

**BU-2008-017** : Adoption, à la suite d'échanges avec l'Office des professions du Québec, d'un nouveau règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec afin de remplacer le Règlement remplaçant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec adopté par le Bureau, à sa séance du 19 octobre 2007 (BU-2007-588), et transmission à l'Office des professions afin d'obtenir une publication dans la *Gazette officielle du Québec* et une entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

**BU-2008-018** : Décision d'offrir aux candidats aux élections 2008, en plus de la publication des textes déjà prévue dans la revue *PLAN*, la possibilité d'envoyer sans frais à leurs électeurs un message par courriel par l'intermédiaire de l'Ordre, dans les sept jours suivant l'envoi des bulletins de vote aux électeurs, le message de chacun des candidats ne devant pas dépasser 400 mots.

**BU-2008-020** : Élection de Mme Louise Quesnel, ing., au siège de représentante de l'Ordre au conseil d'administration d'Ingénieurs Canada pour un mandat de trois ans venant à échéance en juin 2011.

**BU-2008-024** : Approbation des recommandations contenues dans le rapport d'activités du Comité d'inspection professionnelle 2006-2007.

**BU-2008-026** : Autorisation donnée au secrétaire de l'Ordre de communiquer à tous les membres de l'Ordre, par l'intermédiaire de la revue *PLAN*, un projet de modification à l'article 2 du Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, afin de faire passer de 12 à 15 le nombre de membres du Comité d'inspection professionnelle.

**BU-2008-031** : Décision de confier au Secrétariat de l'Ordre le mandat d'assumer de façon centralisée tous les envois des courriels des Sections régionales et de mettre en place les mécanismes requis à cet effet.

**BU-2008-047** : Désignation de M. Michel Letellier, ing., au siège de membre honoraire du conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE pour un mandat venant à échéance en avril 2011.

**BU-2008-050** : Réception du rapport du Comité sur la pratique de vérification de documents d'ingénierie et des lignes directrices concernant les documents d'ingénierie qui y sont annexées; demande faite au Comité d'apporter certains ajustements aux lignes directrices; demande faite au Comité administratif de déterminer de quelle façon les lignes directrices seront diffusées auprès des membres de l'Ordre et d'étudier les recommandations contenues dans le rapport final du Comité ainsi que de faire valider l'impact financier par le Comité des finances; demande adressée au Comité administratif de statuer sur la suite à donner au rapport du Comité sur la pratique de vérification de documents d'ingénierie, notamment au chapitre de guides de pratique professionnelle par discipline.

**BU-2008-052** : Approbation du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2008-2009, prévoyant 1 000 inspections pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009.

**BU-2008-053** : Adoption du Questionnaire d'inspection professionnelle et mandat donné à la permanence pour l'améliorer et l'adapter au cours des années; demande que le Questionnaire d'inspection professionnelle lui soit remis annuellement à titre informatif avec le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession; demande qu'au minimum 1 500 exemplaires du Questionnaire d'inspection professionnelle soient envoyés et analysés au cours de l'année (2008-2009); demande au Groupe de travail sur l'orientation de l'inspection professionnelle d'évaluer la possibilité de concevoir un questionnaire simplifié.

**BU-2008-059** : Approbation des prévisions budgétaires 2008-2009 prévoyant un excédent de 70 105 \$.

**BU-2008-060** : Réception des états financiers pour la période ayant pris fin le 31 décembre 2007.

# Personnel du siège social

en date du 31 mars 2008

## DIRECTION GÉNÉRALE

|                       |  |
|-----------------------|--|
| André Rainville, ing. | Directeur général                      |
| Diane Le Tarte        | Secrétaire exécutive                   |
| Michel Morin, ing.    | Agent intégrateur                      |
| Francine Beauchamp    | Coordonnatrice aux ressources humaines |

## SECRÉTARIAT ET AFFAIRES JURIDIQUES

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Daniel Ferron, notaire    | Secrétaire de l'Ordre et responsable des affaires juridiques        |
| Lynn Laflamme             | Secrétaire de direction   |
| Mario C. Dusseault        | Avocat  |
| Geneviève Gagnon          | Avocate   |
| Luce Bastien <sup>3</sup> | Avocate   |
| Josée Le Tarte            | Secrétaire du Comité de discipline                                  |
| Ann McCraw                | Secrétaire juridique et secrétaire adjointe du Comité de discipline |

## BUREAU DU SYNDIC

|                                     |                         |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Francine Constantineau, ing.        | Syndic (par intérim)    |
| Carole Delcorde                     | Secrétaire de direction |
| Gisèle Forand                       | Secrétaire              |
| Carole Forest-Bérubé                | Secrétaire              |
| Rémi Laurent, ing.                  | Syndic adjoint          |
| Alexandre Khayat, ing.              | Syndic adjoint          |
| Ginette Latulippe, ing.             | Syndic adjointe         |
| Jean-Pierre Raymond, ing.           | Syndic adjoint          |
| Alain Ouellette, ing.               | Syndic adjoint          |
| André Prud'homme, ing.              | Syndic adjoint          |
| Jean-Guy Couture, ing. <sup>1</sup> | Syndic correspondant    |
| Pierre Sauvé, ing. <sup>1</sup>     | Syndic correspondant    |
| Charles Dupuis                      | Avocat                  |
| Mélie Sullivan                      | Avocate                 |

## DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

|                      |   |
|----------------------|---|
| Louis Tremblay, ing. | Directeur des Affaires professionnelles |
| Elyse-Ann Demers     | Secrétaire de direction                 |

### Admission

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Nicole Lévis              | Conseillère à l'admission                               |
| Louise Chérit             | Adjointe à l'admission                                  |
| Sylvie Regan              | Adjointe à l'admission                                  |
| Sylvie Trépanier          | Adjointe à l'admission                                  |
| Josée St-Germain          | Adjointe aux examens d'admission                        |
| Martin Bissonnette        | Préposé aux examens d'admission                         |
| Élyse Cusson <sup>4</sup> | Préposée aux équivalences de diplôme et de la formation |

|                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| Josée Tennier               | Préposée à l'admission |
| Ginette Éthier <sup>4</sup> | Préposée à l'admission |
| Jean-François Ouellette     | Préposé à l'admission  |

### Soutien aux nouveaux membres

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Serge Beaulieu, ing.        | Conseiller aux nouveaux membres                    |
| Jean-Pierre Chalifoux, ing. | Conseiller au juniorat et à l'encadrement          |
| Sylvie Laurendeau           | Adjointe au soutien aux nouveaux membres           |
| Nadine Léonard              | Préposée à l'examen professionnel et au parrainage |
| Francine Lapointe           | Préposée au soutien aux nouveaux membres           |

### Inscription

|                             |                                 |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Pierrette Bourget           | Coordonnatrice de l'inscription |
| Lucie Baillet               | Adjointe à l'inscription        |
| Lucie Péloquin              | Préposée au tableau des membres |
| Isabelle Gatién             | Préposée à l'inscription        |
| Francine Royer <sup>3</sup> | Préposée à l'inscription        |
| Johanne Lemire <sup>3</sup> | Commis à l'inscription          |

### Surveillance de la pratique illégale

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Claude Lizotte, ing.                 | Conseiller aux affaires professionnelles et à la surveillance de la pratique illégale |
| Daniela Petruian, ing.               | Conseillère   |
| Marc Bellerive, ing.                 | Agent de projet et d'information  |
| Jacques Guilbault, ing. <sup>1</sup> | Conseiller en prévention  |
| Jacques Bellemar                     | Enquêteur   |
| Gilles Dupuis                        | Enquêteur   |
| Jean Dumouchel                       | Préposé à la pratique illégale  |

1. Contractuel.  
2. Également enquêteur.  
3. Temporaire.  
4. Affectation temporaire.

## Inspection professionnelle

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Georges-Étienne Ménard, ing.        | Inspecteur-enquêteur principal et secrétaire du CIP |
| Pierre Girard, ing.                 | Inspecteur-enquêteur et secrétaire suppléant du CIP |
| Robert De Gols, ing.                | Inspecteur-enquêteur et secrétaire suppléant du CIP |
| Robert Bourassa, ing.               | Inspecteur-enquêteur et secrétaire suppléant du CIP |
| Gérald Lamoureux, ing. <sup>1</sup> | Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP           |
| Céline Boulay                       | Secrétaire  |
| Ermithe Nazaire                     | Secrétaire  |

## Inspecteurs contractuels

|                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| Jean Crépeau, ing. <sup>2</sup> | Denis Cossette, ing.   |
| Jules Lebel, ing. <sup>2</sup>  | Germain Lavallée, ing. |
| Guy Robert, ing. <sup>2</sup>   | Raymond Moisan, ing.   |
| Nhan Pham An, ing. <sup>2</sup> | Benny Poirier, ing.    |
| François Brion, ing.            | Claude Polonia, ing.   |
| Claude Cinq-Mars, ing.          | Marc Provencher, ing.  |

## Développement professionnel

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Robert Loisel             | Conseiller en développement professionnel |
| Daniel Jolin, CRHA        | Agent de formation                        |
| Josianne Brouillard, CRHA | Agente de formation                       |
| Louise Poissant           | Secrétaire                                |

## DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

|                     |  |
|---------------------|--|
| Daniel Boismenu     | Directeur des Communications et Affaires publiques |
| Françoise L'Heureux | Secrétaire de direction                            |

### Communications institutionnelles et Choix de société

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Danielle Frank, ARP       | Conseillère en communications              |
| Jean-Pierre Trudeau, ing. | Conseiller – Recherche et choix de société |
| Édith Girard, ing.        | Conseillère                                |

### Promotion de la profession et Projets spéciaux

|                  |   |
|------------------|---|
| Malika Daoud     | Agente de projets                                 |
| Martine Mercader | Adjointe aux communications et affaires publiques |

### Éditions

|                     |                                  |
|---------------------|----------------------------------|
| Geneviève Terreault | Coordonnatrice des éditions      |
| Mathieu Chapuis     | Coordonnateur aux communications |
| Michel Dubé         | Infographiste                    |

### Accueil et réception

|                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| Sylvie Frédette | Agente à l'accueil |
|-----------------|--------------------|

### Centre de documentation

|            |                |
|------------|----------------|
| Dovi Nyaku | Documentaliste |
|------------|----------------|

## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

|                    |   |
|--------------------|---|
| Lorraine Godin, CA | Directrice de l'Administration-Finances |
| Carole Messier     | Secrétaire de direction                 |

### Trésorerie

|                              |                                 |
|------------------------------|---------------------------------|
| Alain Picard, CGA            | Contrôleur                      |
| Sylvie Leroux, CGA           | Comptable                       |
| Mélissa Daviault-Léveillé    | Technicienne en comptabilité    |
| Liliana Constantinescu       | Responsable des comptes à payer |
| Marise Turcotte <sup>3</sup> | Responsable des comptes à payer |
| Nadia Poitras <sup>3</sup>   | Technicienne en comptabilité    |
| Roselynn Myrtil <sup>3</sup> | Commis à la comptabilité        |

### Informatique

|                  |                                    |
|------------------|------------------------------------|
| Pierre Couture   | Analyste-programmeur               |
| Reda Tibourtine  | Analyste-programmeur               |
| Gilles Martineau | Agent de développement bureautique |
| René Moreau      | Administrateur de réseau           |

### Services auxiliaires

|               |  |
|---------------|--|
| Guy Dumont    | Coordonnateur aux services auxiliaires |
| Alain Bérubé  | Préposé aux services auxiliaires       |
| Michel Fugère | Préposé aux services auxiliaires       |

## Activités du Comité administratif

Le Comité administratif (CA) a tenu 18 séances, dont 8 extraordinaires.

Le mandat du CA consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre ; le CA a tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf ceux d'adopter les règlements et de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

À chacune de ses séances, le CA adopte une mise à jour du tableau des membres, accorde tous les types de permis d'ingénieurs et reconnaît des équivalences de diplômes et de formation. En outre, le CA reçoit en audience les ingénieurs qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle conformément à l'article 55 du Code des professions. Les informations détaillées concernant les décisions du CA en vertu de l'article 55 du Code des professions (stages, cours, limitations temporaires et limitations définitives imposés) se trouvent dans le rapport d'activités de la Direction des affaires professionnelles (voir à Inspection professionnelle, page 42).

Le CA ordonne l'examen médical d'une personne qui est membre de l'Ordre ou qui demande son inscription au tableau lorsqu'il a des raisons de croire que cette personne présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de sa profession. Une ordonnance d'examen médical a été rendue en cours d'année.

Le CA procède aux radiations du tableau des membres en vertu de l'article 88 du Code des professions, qui a trait à l'obligation de fournir une garantie contre la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs. Le CA autorise des poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs ; huit autorisations pour poursuites pénales ont été accordées par le CA. Des informations additionnelles concernant les autorisations de poursuites pénales se trouvent dans le rapport d'activités de la Direction des affaires professionnelles (voir à Poursuites pénales, page 45) ; tous les actes nécessaires pour mener ces poursuites pénales ont été accomplis.

Le CA forme les comités et groupes de travail, et en nomme les membres ; il désigne les membres des jurys qui doivent être formés chaque année en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Le CA nomme des représentants de l'Ordre à diverses associations, à l'exception des représentants à Ingénieurs Canada et des membres honoraires du conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE, lesquels sont désignés par le Bureau.

La grande majorité des dossiers présentés au Bureau font préalablement l'objet de recommandations énoncées par le CA.



Éric Potvin, ing.  
Vice-président aux Affaires  
publiques et corporatives

Maud Cohen, ing.  
Vice-présidente en titre  
aux Finances et trésorière

Zaki Ghavitian, ing.  
Président

Claude Martineau, ing.  
Vice-président aux  
Affaires professionnelles

Guy Levesque, inf.  
Représentant du public

## Comités et groupes de travail

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Bureau.

### COMITÉS STATUTAIRES OU RÉGLEMENTAIRES

#### COMITÉ DE DISCIPLINE

##### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

##### COMPOSITION

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Président :             | M <sup>e</sup> Jean-Guy Légaré<br>M <sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert <sup>1</sup><br>M <sup>e</sup> Paule Gauthier <sup>2</sup>  |
| Membres :               | Denis Arsenault, ing.<br>Réal Beudet, ing.<br>Ghislain Bégin, ing.<br>Normand Bell, ing. <sup>3</sup><br>Jean Boisvert, ing. <sup>4</sup><br>Pierre Delisle, ing.<br>Gilles Dussault, ing.<br>Rosanna Eugeni, ing.<br>Simon Gagné, ing.<br>Miville Gagnon, ing. <sup>4</sup><br>Éric Germain, ing. <sup>5</sup><br>Carole Goyette, ing. <sup>4</sup><br>Suzanne Lamarre, ing., avocate <sup>5</sup><br>Michel LaPalme, ing.<br>Gilles Larocque, ing.<br>Claude Lessard, ing. <sup>4</sup><br>Pierrette Marchand, ing.<br>Henri-Paul Martel, ing. <sup>5</sup><br>Laurent B. Mondou, ing. <sup>5</sup><br>François Perreault, ing.<br>Françoise Poliquin, ing.<br>Gérard Trépanier, ing.<br>Alain Vaillancourt, ing. <sup>5</sup><br>Ferdinand Villemare, ing. |
| Secrétaire :            | Josée Le Tarte  |
| Secrétaire suppléante : | Ann Mc Craw   |

1. Mandat à titre de président terminé le 28 août 2007; certains dossiers ne sont pas fermés.
2. Mandat à titre de présidente terminé depuis le 3 décembre 2003. L'audition de certains dossiers n'est toutefois pas achevée.
3. Mandat à titre de membre officiellement terminé depuis le 21 octobre 2005. Toutefois, il a été renommé pour terminer un dossier déjà ouvert.
4. Fin de mandat le 6 décembre 2007.
5. Nouveau mandat le 6 décembre 2007.

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2007-2008 du Comité de discipline est publié à la page 30.

#### COMITÉ DES EXAMINATEURS

##### MANDAT

Constitué par résolution du Bureau en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec qui dispose de deux membres, l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité administratif, à qui le Bureau a délégué ce pouvoir de même que celui de désigner le président.

##### COMPOSITION

|                        |   |
|------------------------|---|
| Président :            | Luc Lefebvre, ing.  |
| Membres :              | Michel Bilodeau, ing.<br>Gilles Y. Delisle, ing.<br>Pierre Frattolillo, ing.<br>Adrien Ilinca, ing.<br>Ferhat Khendek, ing.<br>Denis Laurendeau, ing.<br>Frédéric Légeron, ing. <sup>1</sup><br>Pierre Lemieux, ing. <sup>2</sup><br>Roger Martin, ing. <sup>3</sup><br>Diane Riopel, ing. <sup>4</sup><br>Vassily Verganelakis, ing. |
| Personnes-ressources : | Louise Chétrit<br>Sylvie Regan<br>Sylvie Trépanier<br>Josée St-Germain  |
| Secrétaire :           | Nicole Lévis  |

1. Depuis le 29 février 2008.
2. Jusqu'au 28 février 2008.
3. Jusqu'au 17 septembre 2007.
4. Depuis le 17 septembre 2007.

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2007-2008, le Comité s'est réuni neuf fois. Il a procédé à 1 038 études de demandes d'équivalence et à 258 études de demandes de révision de dossier.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête sur les qualifications de tout ingénieur soupçonné d'incompétence. Le Comité est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des enquêteurs à l'inspection professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

### COMPOSITION

Président : Laurier Nichols, ing.  
Membres : Suzelle Barrington, ing.  
Nadim Abou Chacra, ing.  
Pierre Paul Dumoulin, ing.  
Paul Grisé, ing.  
Pierre Jean, ing.  
Luc Laliberté, ing.  
Daniel Laprise, ing.<sup>1</sup>  
Denis Lefebvre, ing.  
Gilles Rivard, ing.  
Conrad Tardif, ing.  
Daniel Toutant, ing.<sup>2</sup>  
Shuhua Zhou, ing.<sup>2</sup>  
Georges-Étienne Ménard, ing.<sup>3</sup>  
Secrétaire : J. A. René Bourassa, ing.<sup>4</sup>  
Secrétaires suppléants : Robert De Gols, ing.<sup>4</sup>  
Pierre Girard, ing.<sup>4-5</sup>  
Gérald Lamoureux, ing.<sup>6</sup>

1. Mandat terminé le 17 octobre 2007.

2. Nommés membres du CIP le 19 octobre 2007 pour des mandats débutant respectivement le 19 octobre 2007 et le 28 octobre 2007.

3. M. Georges-Étienne Ménard, ing. est également inspecteur et enquêteur principal et fait partie du comité directeur du Forum de l'inspection professionnelle organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec.

4. MM. J. A. René Bourassa, ing., Robert De Gols, ing. et Pierre Girard, ing. sont également inspecteurs et enquêteurs.

5. M. Pierre Girard, ing. a occupé le poste de syndic adjoint d'avril à décembre 2007 inclusivement.

6. M. Gérald Lamoureux, ing. est également inspecteur.

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2007-2008, le CIP a réalisé 745 inspections, dont 67 dans deux grandes entreprises. Ce résultat, bien en deçà de la cible de 1 000, correspond à 1,78 % des 56 085 membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2008. Il s'agit tout de même d'une hausse appréciable de 123 ou 20 % par rapport à l'exercice précédent, attribuée principalement à l'entrée en fonction de quatre nouveaux inspecteurs à l'automne 2007. Le CIP a décrété 31 nouvelles enquêtes particulières et entendu 20 membres au cours de 27 audiences. Au 31 mars 2008, il assurait le suivi de 81 limitations temporaires touchant 39 membres, dont 16 nouvelles, et de 99 stages, touchant 47 membres, dont 23 nouveaux. Le CIP n'émet aucune nouvelle recommandation au terme de cet exercice 2007-2008.

## COMITÉ DE RÉVISION

### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

### COMPOSITION

Président : Michel Letellier, ing.  
Membres : Alain Caissy, ing.  
André Desjardins, ing.  
Robert Dufresne, ing.

Membres nommés  
par l'Office : Richard Leduc  
Lucille Millette-Bellemare

Secrétaire et  
personne-ressource : M<sup>e</sup> Luce Bastien

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Durant l'exercice, le Comité de révision a tenu deux réunions. Il a rendu des décisions sur les demandes d'avis reçues au cours de l'exercice précédent et sur les nouvelles demandes. Trois dossiers demeurent à l'étude au 31 mars 2008.

## COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

### MANDAT

Le Comité doit conseiller le secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions; répondre aux interrogations qui lui sont adressées en regard du processus électoral; recevoir les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral; faire des recommandations au Bureau, le cas échéant; recevoir les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision du secrétaire de l'Ordre, et se prononcer sur les questions qui lui sont soumises dans les meilleurs délais; recevoir les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections.

### COMPOSITION

Président : Jean Boisvert, ing.  
Membres : Yvan Asselin, ing.  
Patrice Guay, avocat  
Daniel Ferron, notaire

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu une réunion par conférence téléphonique. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, le Comité de surveillance des élections a tenu une réunion relativement au déroulement du dépouillement du scrutin 2007.

### COORDINATION POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

#### COMITÉ DE RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

##### MANDAT

Le Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs doit suivre au quotidien les modifications à la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs entamées par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, son cabinet et l'Office des professions du Québec, et s'assurer qu'elle encadre adéquatement la pratique indépendante des technologues par rapport à la pratique du génie.

Les responsabilités des suivis stratégiques des nouvelles étapes de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs sont confiées au Comité administratif (BU-99-0539).

##### COMPOSITION

Membres : Le Comité administratif :  
**Zaki Ghavitian, ing.**  
**Claude Martineau, ing.**  
**Maud Cohen, ing.**  
**Éric Potvin, ing.**  
**Guy Levesque, inf.**  
André Rainville, ing.

Personnes-ressources : Daniel Ferron, notaire  
Mario Dusseault, avocat

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité ne s'est pas réuni au cours de l'exercice. Les membres du Comité, formé des membres du Comité administratif, ont été appelés à commenter une version préliminaire du rapport du Groupe d'experts de l'Office des professions du Québec sur la révision de la Loi sur les ingénieurs en novembre 2006. À la fin de l'exercice, l'Ordre demeure en attente de nouveaux développements dans ce dossier par l'Office des professions du Québec.

#### COMITÉ SUR LES AFFAIRES DU BUREAU

##### MANDAT

Le Comité sur les affaires du Bureau est chargé de présenter des recommandations aux instances sur les questions suivantes :

- Règlement remplaçant le Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre.
- Révision du Règlement sur les élections.
- Restructuration des comités et groupes de l'Ordre en fonction des principes du Rapport sur la gouvernance de l'Ordre adopté par le Bureau en décembre 2004. La mise en œuvre de cette restructuration devra viser l'efficacité par le changement des façons de penser et de fonctionner, sans exclure la formation à cet égard.
- Analyser la possibilité d'énoncer un Code de bonne conduite des administrateurs, et de rattacher ce code à l'un des règlements déjà existants, ou bien de proposer un énoncé de politique concernant la bonne conduite des administrateurs et l'évitement des situations où ces derniers peuvent se retrouver en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de tels conflits.
- Préciser la portée de l'article 16 du Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec notamment sur la capacité des administrateurs du Bureau de l'Ordre de siéger simultanément au conseil d'administration d'une corporation dont la mission serait en conflit direct avec le mandat de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui est d'assurer la protection du public (BU-2007-264).

##### COMPOSITION

Président : **Zaki Ghavitian, ing.**  
Membres : **Guy Levesque, inf.**  
**Claude Martineau, ing.**  
**Maud Cohen, ing.**  
André Rainville, ing.  
Directeur général : André Rainville, ing.  
Secrétaire : Mario C. Dusseault, avocat  
Personne-ressource : Daniel Ferron, notaire

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a terminé ses analyses et ses recommandations concernant les volets a), b), d) et e) de son mandat. Ces recommandations ont été prises en compte par le Bureau lors de l'adoption des modifications aux deux règlements mentionnés dans le mandat.

#### COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

##### MANDAT

Agir comme conseil des différentes instances de l'Ordre sur des questions de déontologie. À ce titre, le Comité est appelé notamment à étudier les questions qui lui sont soumises et à formuler tantôt un avis, tantôt des recommandations en matière d'éthique professionnelle.

La méthodologie envisagée comprend les principales étapes suivantes :

- recevoir des demandes d'opinion et en accuser réception ;
- analyser les demandes à la lumière des pratiques courantes dans le domaine en question ;
- définir le cas échéant, les bases légales et jurisprudentielles qui s'appliquent aux questions soumises ;
- effectuer des recherches additionnelles (faits ou droit) si nécessaire ;
- formuler un avis ;
- faire des recommandations au Bureau, le cas échéant.

##### COMPOSITION

Président : Roger Nicolet, ing.  
Membres : **Zaki Ghavitian, ing.**  
Bernard Lamarre, ing.  
Danielle Zaïkoff, ing.  
Hubert Stéphane, ing.  
Louis Champagne, ing.  
André Rainville, ing.

Directeur général : André Rainville, ing.

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité se réunit au besoin et au moins une fois par année. Au cours du présent exercice, il a tenu 4 rencontres. Le Bureau de l'Ordre a confié au Comité de déontologie un mandat ponctuel qui consiste à vérifier si certains aspects du fonctionnement de l'Ordre doivent être modifiés à la lumière des événements qui ont fait l'objet d'une décision du Tribunal des professions du Québec et qui y ont fait suite, et, le cas échéant, de faire les recommandations appropriées. Ce dossier a également fait l'objet d'une intervention de l'ombudsman de l'Ordre.

Au terme de l'exercice 2007-2008, le Comité de déontologie poursuit ses travaux sur ce dossier.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

#### COMITÉ DE PRÉPARATION DES RÉUNIONS ET D'ARRIMAGE – INGÉNIEURS CANADA

##### MANDAT

- Faire régulièrement le point sur les questions portées à l'attention de Ingénieurs Canada aux fins d'un meilleur arrimage entre le Bureau et ses délégués, une représentation améliorée des intérêts de l'Ordre et une meilleure connaissance des préoccupations de Ingénieurs Canada.
- Assister et préparer les interventions des représentants à Ingénieurs Canada sur toute question d'intérêt pour l'Ordre.
- Donner avis sur toute demande faite par Ingénieurs Canada à l'Ordre, et réciproquement.

##### COMPOSITION

Membres : **Zaki Ghavitian, ing.**  
**Sandra Gwozdz, ing.**  
Gaétan Lefebvre, ing.  
André Rainville, ing.  
Claude Lizotte, ing.

Personne-ressource :

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Les délégués de l'Ordre se sont réunis, au besoin et de façon informelle, avant la tenue de chacune des réunions du Conseil d'administration d'Ingénieurs Canada.

#### COMITÉ DE NÉGOCIATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE SERVICES DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

##### MANDAT

- Réexaminer le projet d'entente entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Corporation de services des ingénieurs du Québec, présenté en date du 19 avril 2007, et renégocier un nouveau projet.
- Élargir le mandat du comité *ad hoc* (BU-2007-510) afin de trouver un nouveau partenaire pour offrir des services commerciaux aux ingénieurs dans le but d'assurer une source de revenus à l'Ordre pour la protection du public.

##### COMPOSITION

Président : **Zaki Ghavitian, ing.**  
Membres : **Christian Camirand, ing.**  
**Éric Potvin, ing.**  
André Rainville, ing.

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice et a eu plusieurs échanges. Les travaux ont abouti à la signature d'un nouveau protocole d'entente entériné par le Bureau dans sa séance du 15 février 2008.

#### COMITÉ SUR LA LOGISTIQUE DES ÉLECTIONS À L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

##### MANDAT

Le Comité a pour mandat de se pencher sur la logistique des élections à l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment en ce qui concerne les aspects opérationnels de la journée de dépouillement du scrutin, ainsi que de faire une étude en vue de proposer une tribune démocratique pour les candidats à l'élection 2008 et faire rapport au Bureau (BU-2007-686).

##### COMPOSITION

Président : **Yves Lavoie, ing.**  
Membres : **Micheline Bétournay, ing.**  
**Michaël Côté, ing.**  
Secrétaire : Daniel Ferron, notaire  
Directeur général : André Rainville, ing.

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu trois réunions. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, le Comité sur la logistique des élections à l'Ordre des ingénieurs du Québec a proposé la mise en place d'une nouvelle tribune démocratique pour les candidats à l'élection 2008, étant donné que la Loi 86 ne permet plus maintenant à l'Ordre de remettre aux candidats une liste de leurs électeurs pour communiquer avec eux. La possibilité entre autres d'utiliser le vote électronique a également été abordée, mais devra faire l'objet de recherches plus poussées et de discussions éventuelles avec l'Office des professions du Québec, puisque le Code des professions ne prévoit pas actuellement ce mode de scrutin.

#### AFFAIRES PROFESSIONNELLES

#### GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INTÉGRATION DU PROFESSIONNALISME ET DE L'ÉTHIQUE DANS LA FORMATION DES ÉTUDIANTS EN GÉNIE

##### MANDAT

- Voir à l'élaboration des mesures pour améliorer l'intégration du professionnalisme et des valeurs qu'il véhicule dans la formation des étudiants en génie.
- Fournir des avis sur les améliorations à apporter, s'il y a lieu, à l'examen professionnel et au programme de parrainage.
- Fournir des avis sur la complémentarité entre les mesures mises en œuvre par les universités concernant l'intégration du professionnalisme à la formation des étudiants en génie et celles utilisées par l'Ordre à l'intention des ingénieurs, en particulier des ingénieurs juniors.

##### COMPOSITION

Président : Dominique Lefebvre, ing.  
Membres : François Corriveau  
Guy Gendron, ing.  
**Louise Quesnel, ing.**  
André Rainville, ing.  
Secrétaire : Robert Loisel  
Personnes-ressources : Jean-Pierre Chalfoux, ing.  
Claude Lizotte, ing.

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Groupe de travail a tenu deux rencontres. Il a établi les orientations pour la réalisation d'un atelier sur le professionnalisme et l'éthique des ingénieurs à l'intention des professeurs, une banque d'études de cas et un guide méthodologique. Il a par la suite donné un avis favorable sur les projets réalisés.

### COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

#### MANDAT

Conseiller l'Ordre sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation et de développement professionnel.

#### COMPOSITION

Présidente : **Louise Quesnel, ing.**  
Membres : Louis Cloutier, ing.  
**Zaki Gavithian, ing.**  
Denis Giroux  
Fassi Kafyke, ing.  
Gérard Lachiver, ing.  
**Claude Martineau, ing.**  
**Jean-Marie Mathieu, ing.**  
André Rainville, ing.  
Secrétaires : Robert Loiselle  
Josianne Brouillard

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu deux rencontres. Il a donné des avis favorables, accompagnés de recommandations, sur un plan détaillé de guide de développement professionnel ainsi que sur un projet de règlement sur le développement professionnel continu des ingénieurs.

### COMITÉ DE PLANIFICATION DE LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

#### MANDAT

Le Comité de planification de la surveillance de la pratique illégale a formulé les programmes et les plans d'action triennaux 2001-2004 et 2004-2007 de la surveillance de la pratique illégale, respectivement approuvés par le Bureau en 2001 et le 3 septembre 2004 (BU-2004-475); ces documents ont orienté le développement de la surveillance de la pratique illégale, et défini les cibles prioritaires d'intervention en la matière. Le Plan d'action doit être révisé chaque année pour tenir compte des prévisions budgétaires adoptées par le Bureau.

Le Comité doit formuler un nouveau programme pour les années 2008-2009 et 2009-2010 et un plan d'action pour 2008-2009.

#### COMPOSITION

Président : **Claude Martineau, ing.**  
Membres : **Yves Boisvert, ing.**  
**Michael Côté, ing.**  
**Louis Fortin, ing.**  
**Zaki Ghavitian, ing.**  
André Rainville, ing.  
Lise Raymond, ing.  
**Anne-Marie Tremblay, ing.**  
Louis Tremblay, ing.  
Secrétaire : Claude Lizotte, ing.  
Personne-ressource : Daniela Petruilian, ing.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu une rencontre en février 2008. Il s'est penché sur la planification des années 2008-2009 et 2009-2010.

### COMITÉ D'ÉTUDE SUR LA PRATIQUE DE VÉRIFICATION DE DOCUMENTS D'INGÉNIERIE

#### MANDAT

- Étudier la pratique des ingénieurs lors de la vérification de documents d'ingénierie réalisés par d'autres ingénieurs.
- Clarifier la ou les pratiques des ingénieurs en définissant les règles applicables en fonction des obligations de l'ingénieur envers le public, le client, son employeur et la profession.

#### COMPOSITION

Président : Robert Millette, ing.,  
Ville de Montréal  
Membres : **Stéphane Bilodeau, ing.**  
Réjean Berthiaume, ing.,  
Pageau Morel et associés  
Yvon Depratto, ing.,  
Hydro-Québec  
Pierre Mathieu, ing.,  
BPR Bechtel  
Ronnie Murphy, ing.,  
Hydro-Québec  
Dominique Nadeau, ing.,  
Pratt & Whitney Canada  
Guy Vachon, ing.,  
Consultants UMA  
André Rainville, ing.,  
Personnes-ressources : Claude Lizotte, ing.  
Secrétaire : Louis Tremblay, ing.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu 13 réunions. Ses activités ont consisté en des séances de discussion et d'analyse des pratiques de vérification usuelles afin d'en dégager les éléments fondamentaux. Les activités ont consisté également à établir des lignes directrices à l'intention des ingénieurs afin de les guider dans leur travail de vérification de documents d'ingénierie.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

## GRUPE DE TRAVAIL SUR L'ORIENTATION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

### MANDAT

Le Bureau réuni le 14 juin 2007 (BU-2007-360) et le Comité administratif réuni le 6 juillet 2007 (CA-2007-413) ont demandé que soit entamée une réflexion pour réviser les points suivants, quant à la situation des inspecteurs et enquêteurs de l'inspection professionnelle : le processus et les critères de sélection, leur formation, les modalités de leurs prestations de services, les conditions de leur embauche et l'évaluation des types de contrats.

### COMPOSITION

Président : **Maud Cohen, ing.<sup>1</sup>**  
**Claude Martineau, ing.<sup>2</sup>**  
Membres : **Yves Boisvert, ing.<sup>3</sup>**  
**Jean-Marie Mathieu, ing.**  
Laurier Nichols, ing.  
**Lyne Plante, ing.<sup>4</sup>**  
André Rainville, ing.<sup>3</sup>  
**Anne-Marie Tremblay, ing.<sup>3</sup>**  
**Nicole Vallières, avocate<sup>3</sup>**  
Personne-ressource : Claude Lizotte, ing.<sup>5</sup>  
Louis Tremblay, ing.<sup>6</sup>  
Secrétaire : Georges-Étienne Ménard, ing.

1. Jusqu'au 15 juin 2007.
2. Depuis le 15 juin 2007.
3. Depuis le 18 octobre 2007.
4. Jusqu'en janvier 2008.
5. Jusqu'au 28 janvier 2008.
6. Depuis le 28 janvier 2008.

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Groupe de travail sur l'orientation de l'inspection professionnelle a tenu 7 séances, dont 3 téléconférences. Il a analysé le processus et les critères de sélection, la formation des inspecteurs, les modalités de leurs prestations de services, les conditions de leur embauche, l'évaluation du type de contrôle, et a également établi une comparaison avec un poste équivalent au sein des entreprises privées. À la suite de cette évaluation, le groupe de travail a proposé une augmentation des honoraires professionnels des inspecteurs et des enquêteurs.

Le Groupe de travail sur l'orientation de l'inspection professionnelle, après une analyse approfondie des 10 recommandations faites par le CIP dans son rapport d'activités, a fait ses propres recommandations, qui ont été approuvées lors de la séance du Bureau du 14 mars 2008.

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

### COMITÉ DES FINANCES

#### MANDAT

Le Comité des finances doit :

- a) vérifier et auditer les résultats financiers de toutes les instances de l'Ordre et faire rapport au Comité administratif ou au Bureau au sujet de la position financière comparativement au budget ;
- b) collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ;
- c) réviser et surveiller l'application des politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé ;
- d) étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

#### COMPOSITION

Présidente : **Maud Cohen, ing.**  
Membres : **Stéphane Bilodeau, ing.**  
**Sylvain Blanchette**  
**Christian Camirand, ing.**  
**Nadia Lalancette, ing.**  
**Yves Lavoie, ing.<sup>1</sup>**  
André Rainville, ing.  
Secrétaire : Lorraine Godin, CA<sup>2</sup>

1. Depuis le 30 juillet 2007.
2. Depuis le 7 janvier 2008.

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2007-2008, les membres du Comité se sont réunis neuf fois pour discuter et proposer des recommandations qui concernent : la revue et l'approbation des états financiers vérifiés produits pour l'exercice financier précédent ; la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours de l'exercice financier ; la revue des projections pour l'exercice courant ; la préparation et la recommandation du budget pour l'exercice 2008-2009 ; la revue de l'état des placements ; la révision et la mise à jour de politiques financières.

### COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

#### MANDAT

Conseiller le Comité administratif relativement à la mise en œuvre du programme de mise à niveau technologique selon le Plan stratégique, tel qu'il a été adopté par le Bureau (le 25 septembre 2006 et le 3 novembre 2006). En particulier, le mandat du Comité consiste à :

- a) valider les appels d'offres pour l'acquisition d'un progiciel (PGI) ainsi que la liste des fournisseurs ciblés;
- b) valider l'analyse des offres de services réalisée par la permanence et entériner la recommandation du fournisseur et du progiciel, des budgets nécessaires ainsi que du plan de mise en œuvre, tel que cela a été proposé par la permanence, et en faire la recommandation au Comité administratif;
- c) valider les rapports d'étapes dans sa phase d'implantation et en rendre compte aux instances.

#### COMPOSITION

Coprésidents : **Maud Cohen, ing.**  
**François P. Granger, ing.**

Membres : **Yves Lavoie, ing.**  
Éric Germain, ing.  
Michel Goyette, ing.  
André Rainville, ing.

Personne-ressource : Michel Morin, ing.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2007-2008, les membres du Comité se sont réunis pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PGI et de ses conséquences sur l'environnement technologique de l'Ordre, notamment sur le plan de l'infrastructure et celui de la sécurité du système d'information.

Les membres du Comité ont validé les résultats de la phase I du projet, réalisée conjointement par les services internes de l'Ordre et le fournisseur du PGI, et ont recommandé au CA le lancement de la phase II du projet incluant le plan de mise en œuvre du PGI et le budget afférent.

Le Comité a en outre approuvé les rapports d'étape et a rendu compte aux instances de l'adaptation opérationnelle des modules de base du PGI.

Les appels d'offres concernant l'acquisition des infrastructures technologiques nécessaires à l'implantation du PGI ainsi que la réalisation d'un audit et d'un plan de sécurité ont également été discutés.

### COMMUNICATION ET AFFAIRES PUBLIQUES

#### COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

#### MANDAT

Assurer une veille stratégique, orienter et planifier les interventions de l'Ordre de manière évolutive pour aider les instances à prendre des décisions éclairées en fonction d'objectifs généraux comprenant notamment l'intérêt public et les actions qui contribuent à faire de l'Ordre des ingénieurs du Québec le phare d'une profession reconnue et respectée de tous.

#### COMPOSITION

Président : **Bernard Boire, ing.<sup>1</sup>**  
**Jean-baptiste Gavazzi, ing.<sup>2</sup>**  
Gérald André, ing.  
**Micheline Bétournay, ing.**  
Christophe Guy, ing.<sup>3</sup>  
Denis Isabel, ing.  
Denis Lapointe, ing.  
**Éric Potvin, ing.<sup>4</sup>**  
Daniel Boismenu  
André Rainville, ing.  
Yves Van Hoenaeker, ing.  
Jean-Pierre Trudeau, ing.

Membres :

Secrétaire :

1. Depuis juillet 2007.

2. Jusqu'en juin 2007.

3. Jusqu'en septembre 2007.

4. Depuis juillet 2007.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'orientation des affaires publiques place ses interventions d'affaires publiques sous le thème global de l'intérêt public. Le Comité a tenu trois réunions formelles au cours de l'exercice, auxquelles s'ajoutent de multiples rencontres des différents groupes de travail relatifs à des dossiers particuliers.

En 2007-2008, le Comité a continué à appliquer le plan intégré d'affaires publiques de l'Ordre, qui comprend notamment les dossiers des changements climatiques, des infrastructures, du développement durable et de la sélection des services d'ingénierie, notamment par les municipalités.

Le dossier qui a le plus retenu l'attention au cours de l'année est sans conteste celui des infrastructures publiques, notamment avec la participation et le mémoire de l'Ordre à la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde et aux travaux de la Commission des finances publiques du Québec dans le cadre des consultations sur le projet de loi n° 32 – Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets. Plusieurs autres interventions publiques ont été effectuées sur le sujet au cours de l'année, et d'autres sont à prévoir. Notons que la position développée par le Comité et adoptée par l'Ordre couvre l'ensemble des infrastructures publiques, notamment les infrastructures municipales.

Par ailleurs, le Comité et l'Ordre suivent avec attention l'évolution de la situation concernant le financement de la formation en génie. À ce sujet, l'Ordre est intervenu à deux reprises auprès de la ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport au cours de l'année 2007-2008. En ce qui a trait au développement durable, le Comité a maintenu son programme de conférences d'information sur l'adaptation aux changements climatiques et travaille à l'intégration du développement durable dans la pratique professionnelle des ingénieurs.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

Le Comité a entrepris d'étudier de nouveaux dossiers, notamment les matières dangereuses et autres contaminants dans les bâtiments existants et la sécurité informatique. D'autres sujets sont également à l'étude.

#### COMITÉ D'ORIENTATION DU COLLOQUE ANNUEL DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

##### MANDAT

- Proposer l'orientation générale à donner à cet événement, et ce, à court, moyen et long termes.
- Proposer un scénario de programme pour l'événement de l'année en cours qui corresponde aux objectifs de l'Ordre, mais aussi aux attentes des membres.
- À partir d'un bilan organisationnel de l'événement, définir de nouvelles orientations pour les années à venir, reflétant la mission de l'Ordre, les positions de l'Ordre face aux enjeux de la profession et les besoins en formation professionnelle des membres.

##### COMPOSITION

Membres : **Sandra Gwozdz, ing.**  
France Vallée, ing.  
Louis Tremblay, ing.  
Daniel Boismenu  
Jean-Pierre Trudeau, ing.  
Robert Loisel  
Secrétaire : Malika Daoud

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

L'année a été riche en développements et changements quant à la tenue de l'événement annuel de l'Ordre. Étant donné l'ajout des activités de formation au cours des quatre dernières années, il est apparu que le nom « Journées de l'ingénieur(e) » ne correspondait plus à la vocation réelle de l'événement, qui se rapproche davantage d'un colloque de développement professionnel. La nouvelle appellation retenue est donc « Colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec ». L'édition 2007 s'est déroulée du 13 au 15 juin dernier à l'hôtel Delta de Trois-Rivières. Autre nouveauté, le programme a été élaboré et réalisé en collaboration avec la Section régionale de la Mauricie. Différentes activités ont été organisées sous le thème de la sécurité industrielle des procédés et des machines.

Le colloque a remporté un grand succès et regroupé près de 450 participants. Le Colloque 2007 a constitué une vitrine pour la profession d'ingénieur. Une nouvelle édition du Gala de l'excellence et deux dîners-conférences ont également eu lieu. L'un des dîners-conférences portait sur l'éthique, une valeur déterminante du jugement professionnel de l'ingénieur.

Grâce à la présence d'exposants, les participants ont eu la possibilité d'échanger directement avec des intervenants de différents domaines de l'ingénierie.

#### CONSEIL DES RÉGIONALES

##### MANDAT

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate possible à la mission de l'Ordre. Il doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et s'inscrivent complémentaires à celles-ci.

Le Conseil doit être un lieu d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances centrales.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Bureau et le Comité administratif.

De façon plus particulière, sa responsabilité est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales (BU-94-0064).

##### COMPOSITION

Président : **Zaki Ghavitian, ing.**  
Coprésident : **Éric Potvin, ing.**  
Membres :  
Abitibi-Témiscamingue Luc Fortin, ing.  
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie Réjean Dionne, ing.  
Cantons-de-l'Est Houssem Sfaxi, ing.  
Drummond Lyse Raymond, ing.  
Lanaudière Marc Lajoie, ing.  
Laval-Laurentides Dominique Verreault, ing.  
Manicouagan Bruno Bélanger, ing.  
Mauricie France Vallée, ing.  
Mingan Philippe R. Leblanc, ing.  
Outaouais Louis Savard, ing.  
Plein-Sud Louis-Jacques Fortier, ing.  
Québec et  
Chaudière-Appalaches Jean-Marie Mathieu, ing.  
Richelieu Laurent Leclerc, ing.  
Saguenay-Lac-Saint-Jean Mario Maltais, ing.  
RIM Sid Zerbo, ing.  
André Rainville, ing.

Secrétaire et  
personne-ressource : Daniel Boismenu

Autre  
personne-ressource : Alain Picard, CGA

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Conseil des Régionales a tenu quatre réunions ordinaires durant l'année. Cette instance est un lieu d'échange des présidents des Sections régionales, qui y discutent de dossiers importants liés à leur rôle.

Parmi les principaux dossiers qui ont été à l'ordre du jour, cette année, figure celui des subsides que l'Ordre alloue à ses dix Sections régionales selon les dispositions de la politique en vigueur. Ce dossier a trouvé un aboutissement à la satisfaction des membres. En effet, le montant des subsides a été rétabli à 200 000 \$.

Les membres ont également examiné différents scénarios pour trouver des solutions viables, économiques et efficaces pour concilier les objectifs des instances de l'Ordre et ceux des Régionales. À la demande du Bureau, la permanence a soumis une proposition au Conseil, qui consiste à centraliser les envois, qu'ils soient électroniques, papier ensaché ou postaux. Les membres ont adopté la solution globale, qui sera mise en application dès le 1<sup>er</sup> avril 2008.

### CONSEIL DES RÉGIONALES

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS (SUITE)

Les membres ont également pris connaissance tout au long de l'exercice des projets importants de l'Ordre, notamment sur le Plan stratégique, l'implantation d'un progiciel de gestion intégrée, la négociation pour le renouvellement d'une entente OIQ-SERVIQ, la Politique sur l'accès aux documents et renseignements et sur la protection des renseignements personnels. En ce qui a trait à la gestion et à la classification de leurs documents, ainsi que leur entreposage, l'entrée en vigueur de la Loi 86 est l'occasion de structurer cet aspect avec l'aide du Centre de documentation de l'Ordre.

Pour la première fois, le Conseil des Régionales aura la possibilité de déléguer un représentant pour présenter au Bureau un bilan consolidé de toutes les activités des Sections régionales.

### COMITÉ D'ARRIMAGE DES SECTIONS RÉGIONALES

#### MANDAT

- Préparer un rapport sur l'arrimage des Sections régionales aux instances décisionnelles de l'Ordre, et faire en sorte que ce rapport soit fondé sur la démarche proposée par le Bureau réuni le 7 décembre 2001 (BU-2001-544) ainsi que sur toute autre démarche permettant de bonifier ledit rapport.
- S'approprier toute documentation afin de la bonifier et d'y ajouter les particularités des Sections régionales pour une consolidation efficiente en fonction des besoins des membres.
- Compléter toutes les facettes de l'arrimage des Régionales à l'Ordre.
- Faire rapport au Bureau au sujet de ses attentes quant à la mission et au rôle confiés aux Sections régionales de l'Ordre.
- Proposer une stratégie de relance des Sections régionales de l'Ordre.
- Trouver les moyens, d'ici la date du 2<sup>e</sup> versement (2007) du subside de base, de redonner aux Régionales la capacité de remplir la mission de l'Ordre (BU-2007-366.1).

#### COMPOSITION

Président : **Zaki Ghavitian, ing.**  
Membres : **Yves Boisvert, ing.**  
**Christian Camirand, ing.**  
Louis-Jacques Fortier, ing.  
(Plein-Sud)  
**Yves Lavoie, ing.**  
Laurent Leclerc, ing. (Richelieu)  
**Claude Martineau, ing.**  
**Jean-Marie Mathieu, ing.**  
**Éric Potvin, ing.**  
Houssem Sfaxi, ing.  
(Cantons-de-l'Est)  
France Vallée, ing. (Mauricie)  
Sid Zerbo, ing. (RIM)  
André Rainville, ing.

Secrétaire et  
personne-ressource : Daniel Boismenu  
Personne-ressource : Alain Picard, CGA

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'arrimage a tenu trois réunions au cours de l'année. Les membres ont discuté des principaux sujets à inscrire à l'ordre du jour du Conseil des Régionales.

La gestion des envois faits par les Régionales, la gestion des surplus et les subsides ont constitué l'essentiel des travaux du Comité d'arrimage.

### ORGANISMES CONJOINTS

#### COMITÉ CODIQ-OIQ-CRÉIQ 2007-2008

#### MANDAT

Favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement en génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun concernant la formation des étudiants en ingénierie et la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

#### COMPOSITION

Coprésidents :

**Zaki Ghavitian, ing.**  
Christophe Pierre, ing. jr,  
Université McGill

Membres :

**Louise Quesnel, ing.**  
Georges Abdunour, ing.,  
UQTR  
Nadia Baaziz, ing., UQO  
Yves Beauchamp, ing., ÉTS  
Patrick Béron, ing., UQÀM  
François Corriveau, CRÉIQ  
Pierre A. Cousineau, ing.,  
UQAC  
Guyh Dituba Ngoma, ing.,  
UQAT  
Mohamed Nabil Esmail, ing.,  
Université Concordia  
Guy Gendron, ing.,  
Université Laval  
Christophe Guy, ing.,  
École Polytechnique  
Yvan Roux, UQAR  
Gérard Lachiver, ing.,  
Université de Sherbrooke  
Julie Isabelle Morissette Mailhot,  
CRÉIQ  
Matthieu Tanguay, CRÉIQ

Substitut au coprésident

M. Zaki Ghavitian :

**Claude Martineau, ing.**

Secrétaire :

André Rainville, ing.

Personne-ressource :

Jean-Pierre Chalifoux, ing.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu une première rencontre en avril et une autre en octobre 2007. Il s'est penché sur les sujets suivants : l'intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des étudiants en génie, le financement de l'enseignement en génie, les normes du BCAP, les nouveaux programmes de baccalauréat en génie ainsi que l'accord de reconnaissance réciproque avec la France sur l'exercice de la profession d'ingénieur.

## COMITÉ DE LIAISON DES REGROUPEMENTS D'INGÉNIEURS

### MANDAT

- a) Débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs ;
- b) Informer et échanger avec les partenaires sur les projets de prise de position publique propres à chaque groupe ;
- c) Servir à des fins de conciliation entre les partenaires de façon à harmoniser les points de vue ;
- d) Trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires ;
- e) Assurer la pérennité des travaux du Comité.

### COMPOSITION

Membres :

**Zaki Ghavitian, ing.,**

Ordre des ingénieurs du Québec  
Johanne Desrochers, c.a.é.,

Association des ingénieurs-  
conseils du Québec (AICQ)

Robert Millette, ing.,

Association des ingénieurs  
municipaux du Québec (AIMQ)

Michel Gagnon, ing.,

Association professionnelle des  
ingénieurs du gouvernement  
du Québec (APIGQ)

Ramzi Chahine, ing., Syndicat  
professionnel des ingénieurs  
d'Hydro-Québec (SPIHQ)

Mohamed Osseyrane, ing.,

Syndicat professionnel des  
scientifiques à pratique exclusive  
de Montréal (SPSPEM)

Etienne Couture, ing.,

Réseau des ingénieurs  
du Québec

Christophe Pierre, ing., CODIQ

François Corriveau, CRÉIQ

Secrétaire :

André Rainville, ing.

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours du présent exercice, le Comité de liaison a tenu trois séances ordinaires. Afin de constituer un projet commun permettant de promouvoir la profession d'ingénieur, chacun des partenaires s'est investi dans le dossier. Le projet est actuellement en cours d'élaboration et un groupe de travail sur les communications a été constitué. La Direction des communications et des affaires publiques de l'Ordre prête son concours aux travaux du Comité.

Les séances sont présidées en alternance par l'association hôte de la réunion.

Le principal mandat du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés conformément à celle-ci. Il doit notamment veiller à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs ou du Code des professions soient respectées par les membres de l'Ordre. Le syndic est chargé, en vertu du Code des professions, de contrôler cet aspect de la pratique du génie.

Le Bureau du syndic se compose du syndic, de six syndics adjoints, d'un syndic correspondant et de deux procureurs. M<sup>me</sup> Francine Constantineau agit à titre de syndic par intérim depuis le 4 février 2008, en remplacement de M. Louis Tremblay. M. Tremblay exerçait cette fonction depuis le 19 février 2002; il a été nommé directeur aux Affaires professionnelles en janvier 2008. M<sup>me</sup> Ginette Latulippe, MM. Rémi Laurent, Alexandre Khayat, Alain Ouellette, André Prud'Homme et Jean-Pierre Raymond agissent à titre de syndics adjoints. M. Pierre Girard, ing., a agi en tant que syndic adjoint intérimaire du 23 avril au 31 décembre 2007. M. Pierre Sauvé est syndic correspondant pour les régions de Québec et du Bas-Saint-Laurent, et M. Jean-Guy Couture pour la région du Grand Montréal. Ces derniers sont assistés dans leurs tâches par deux procureurs, M<sup>e</sup> Mélodie Sullivan et M<sup>e</sup> Charles Dupuis.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Bureau du syndic a ouvert 82 dossiers d'enquête, sur des événements différents, concernant 76 ingénieurs. De ces dossiers, 66 découlaient de demandes du public et de confrères ingénieurs, et 16 d'informations transmises par les autres services de l'Ordre, d'initiatives du syndic à la suite de l'obtention d'informations publiques ou de sources anonymes. Par ailleurs, 17 cas ont été analysés sans qu'un dossier d'enquête soit ouvert, et ce, pour plusieurs raisons. Ainsi, après analyse, on a déterminé que certains d'entre eux relevaient du Comité d'inspection professionnelle, de la conciliation des honoraires ou des enquêtes sur la pratique illégale ou que les informations soumises restaient insuffisantes pour justifier une enquête. Dans d'autres cas, on a constaté que la conduite reprochée était anodine et inoffensive, ou que l'affaire découlait d'une mésentente pouvant être réglée autrement par une intervention du syndic ou d'un syndic adjoint. De ces 17 cas analysés sans ouverture de dossier, certains ont d'ailleurs été transmis à d'autres instances de l'Ordre. Au cours de cette même période, le personnel du Bureau du syndic a consacré également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs ainsi qu'au public en général sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession en répondant à plus de 1 200 appels téléphoniques et courriels.

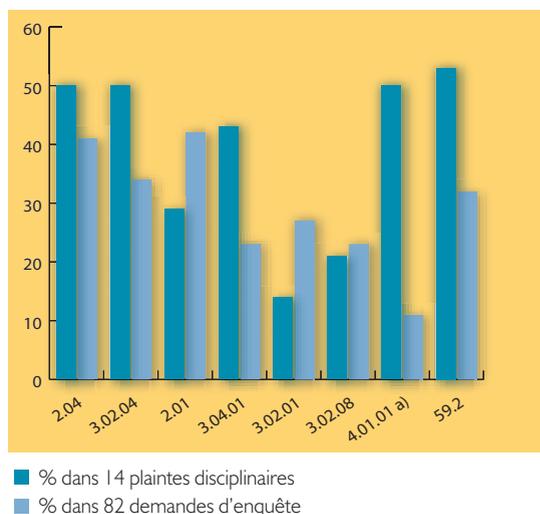
Au terme d'enquêtes et d'analyses, le syndic et les syndics adjoints ont porté plainte relativement à 14 dossiers devant le Comité de discipline et ont, par ailleurs, fermé 70 dossiers à la suite de leur enquête; ils ont avisé les demandeurs de leur décision. Deux de ces dossiers fermés ont fait l'objet d'une conciliation – par l'entremise d'un syndic adjoint – entre le demandeur d'enquête et l'ingénieur visé.

Au cours de la dernière année, le Bureau du syndic a repris le volet prévention qu'il avait dû mettre en attente faute de ressources. Le syndic et les membres de l'équipe ont présenté une quinzaine de conférences pour les Sections régionales, dans des entreprises et à l'École de technologie supérieure; ils ont ainsi rencontré près de 650 ingénieurs ou futurs ingénieurs.

## BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008

|   |       |
|---|-------|
| Dossiers d'enquête actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2007                                   | 168   |
| Dossiers d'enquête ouverts  | 82    |
| Dossiers d'enquête fermés   | 70    |
| Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Comité de discipline | 14    |
| Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2008   | 166   |
| Appels et demandes de renseignements  | 1 259 |
| Participants aux conférences et présentations   | 647   |

## FRÉQUENCES DES PRINCIPAUX ARTICLES INVOQUÉS DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES ET LES PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES DURANT L'ANNÉE 2007-2008

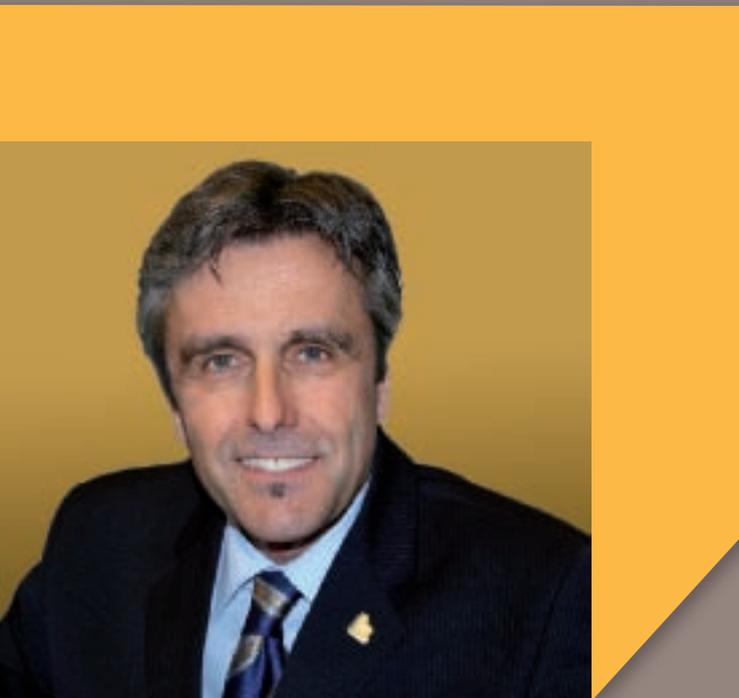


**S**ous l'autorité du Bureau, l'ombudsman, M. Yvan Asselin, ing., reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état, ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Au 1<sup>er</sup> avril 2007, aucun dossier ne restait en suspens. Quinze dossiers ont été ouverts entre cette date et le 31 mars 2008. Des quinze dossiers ouverts, sept concernaient l'admission, l'inscription et l'assurance groupe ; quatre, le syndicat et quatre, les Affaires professionnelles. Onze dossiers ont été réglés et il reste quatre dossiers en traitement à la fin de l'exercice.

Au cours de l'année, l'ombudsman a aussi eu l'occasion de formuler plusieurs avis et commentaires aux instances, en particulier sur le fonctionnement du Bureau du syndicat et du Service de l'admission. L'ombudsman participe également au Comité de surveillance des élections.



André Rainville, ing.  
Directeur général

**C**omme directeur général de l'Ordre, je peux témoigner que l'année qui s'achève a été fort productive, et ce, sous plusieurs aspects. Le présent rapport annuel témoigne de l'intense activité qui a régné – et qui règne toujours – au siège social. La mise en œuvre du Plan stratégique triennal ainsi que la réalisation des décisions de nos instances ont donné lieu à un véritable branle-bas de combat dont vous pouvez lire les résultats dans les pages du présent document.

### NOS RESSOURCES HUMAINES

Avec une équipe de gestion en évolution, nous avons abordé de plain-pied le défi. En effet, le Plan stratégique prévoyait un effort de dotation très important, avec l'ajout de nouvelles ressources affectées principalement à nos services de base. Une douzaine de postes ont été créés et pourvus. Mais cela ne s'arrête pas là. La dotation a entraîné un véritable effet de chaise musicale, en raison de l'application de la convention collective dans le contexte d'une transformation organisationnelle. Après de longues années de *statu quo*, nos employés ont été incités à postuler aux postes d'abord affichés à l'interne. Certains ont changé simplement de poste et plusieurs d'entre eux ont progressé dans

l'organisation. Plus de 35 % du personnel actuel a dû être formé à de nouvelles fonctions ! De tels changements ont des répercussions sur le climat organisationnel, sur la circulation de l'information et sur la formation des équipes.

La mouvance s'est également fait sentir au niveau de l'équipe de direction. En effet, le poste de directeur des Affaires professionnelles est passé aux mains de M. Louis Tremblay, ing., précédemment syndic de l'Ordre. Le poste de syndic a été assuré de manière intérimaire par M<sup>me</sup> Francine Constantineau, ing., et la nouvelle titulaire sera M<sup>me</sup> Jeannette Gauthier, ing. M<sup>me</sup> Lorraine Godin, CA, est entrée en fonction à la Direction de l'administration-finances. De plus, comme convenu à mon embauche, le Bureau de l'Ordre a scindé le poste de directeur général et secrétaire afin d'accroître l'efficacité de notre organisation. M<sup>e</sup> Daniel Ferron assume depuis l'été dernier le poste de secrétaire et de responsable des Services juridiques.

### GESTION DU CHANGEMENT

Afin de donner les moyens nécessaires aux employés, des sessions de formation pour se préparer aux aléas du changement et pour les vivre sereinement ont été élaborées.

L'entrée en vigueur en septembre 2007 de la nouvelle Politique sur l'accès aux documents et renseignements et la protection des renseignements personnels constitue un autre aspect du vent de changement dans l'organisation. Les employés ont bénéficié de sessions de formation afin d'en assurer l'implantation harmonieuse.

Nos ressources humaines sont un atout capital pour l'organisation, et j'ai donc décidé, au cours de l'exercice, d'amener la gestion des ressources humaines dans le giron de la Direction générale.

En accord avec la convention collective en vigueur, le comité paritaire d'évaluation des postes a terminé ses travaux et a transmis les résultats à l'ensemble des employés en octobre. Le contrat de travail est échu le 31 mars et les négociations occuperont le début de l'exercice 2008-2009.

### NOUVELLE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE – PROJET PGI

Pour mener de front efficacement les opérations quotidiennes et le projet d'implantation du Progiciel de gestion intégrée (PGI), des ajustements ont été nécessaires tout au long de l'année. D'abord, nous avons revu le plan d'action, et préparé un calendrier minutieux des interventions auprès des différents services concernés. Ensuite, deux nouveaux postes ont été ouverts aux Affaires professionnelles, pour soutenir les personnes en place et leur permettre de se consacrer davantage au projet PGI. Les équipes travaillent d'arrache-pied pour passer du stade de l'expérimentation à celui de l'application réelle (*go-live*).

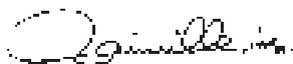


## COMMUNICATION AVEC NOS INSTANCES

Des innovations de taille ont été apportées au mode de communication avec nos instances, et ce, à leur satisfaction. En effet, une nouvelle formule de sommaire décisionnel positionne chaque résolution dans son contexte, en apportant les renseignements utiles et nécessaires, tels que les tenants et les aboutissants, les conséquences et le budget impliqué.

Par ailleurs, l'exercice de planification budgétaire a lui aussi été amélioré. Ainsi, une nouvelle fiche d'orientation budgétaire permet à chacune des directions de consigner sur une page chaque activité et projet ayant une incidence budgétaire. Là encore, l'information disponible permet une prise de décision éclairée et l'établissement de priorités.

Dans son ensemble, la fonction communication a connu une intense activité cette année. Dans nos communications externes, l'équipe du siège social a, d'une part, soutenu les instances dans les différentes prises de position publiques de l'Ordre et, d'autre part, multiplié ses actions en matière de communication interne, de service à la clientèle et d'augmentation des communications en ligne. En outre, la transformation des Journées de l'ingénieur(e) en véritable événement de développement professionnel des membres a également connu un succès important, par l'organisation du Colloque annuel de l'Ordre, avec le concours en 2007 de la Section régionale de la Mauricie.



## PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE

### CONTEXTE

Afin d'appuyer la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'Ordre, le Plan stratégique comporte un projet de soutien dont l'objectif est la mise en place d'un progiciel de gestion intégrée (PGI). En effet, pour remplacer son logiciel de gestion actuel, l'Ordre a opté pour l'acquisition et l'adaptation d'un progiciel standardisé au lieu de réaliser le développement complet d'un produit maison.

### OBJECTIFS

Le projet PGI vise à mettre en place une plateforme technologique sécuritaire, évolutive et moderne. Il permet une gestion centralisée des données; en outre, il offre la possibilité de gérer par dossier l'ensemble des processus d'affaires et de fournir aux membres et partenaires de l'Ordre des prestations électroniques de services (PES). Le tout doit permettre à terme d'améliorer le service aux clientèles en optimisant les processus d'affaires de l'Ordre.

### DÉPLOIEMENT

Ce projet a comporté une phase I, réalisée entre mars 2007 et la fin de juin 2007, au cours de laquelle on a évalué l'écart entre nos besoins et les fonctionnalités existantes du PGI sélectionné.

La phase II du projet, démarrée en juillet 2007, consiste à implanter progressivement le PGI. Les modules de base, qui constituent en quelque sorte le tableau de l'Ordre (modules inscription, admission, examens d'admission, soutien aux nouveaux membres, finances, inspection professionnelle), seront mis en service à partir du 30 juin 2008 (phase prévue d'entrée en service de l'application).

L'étape suivante consistera à implanter progressivement, d'ici fin juin 2009, les autres modules de base (syndic, pratique illégale, développement professionnel, etc.) ainsi que les modules PES (inscription et paiement en ligne, suivi en ligne du dossier d'admission, de soutien et d'inscription en ligne, prestations en ligne pour les inspecteurs, etc.).

## PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL

De ces principes découlent quatre programmes qui se subdivisent en huit priorités stratégiques.

Pour mener à bien ces objectifs, une enveloppe budgétaire de 5,6 millions de dollars sur trois ans est prévue.

| PROGRAMMES  | PRIORITÉS STRATÉGIQUES  | ÉTAT DE LA SITUATION   |
|---|---|--|
| <b>Enjeux professionnels</b>  |   |  |
| <b>Développement professionnel</b><br>Objectif :<br>S'assurer que les ingénieurs ont les compétences requises au cours de leur carrière                         | 1. Se doter d'une réglementation et de processus internes permettant de s'assurer qu'un ingénieur se développe professionnellement et dispose des informations sur les possibilités de développement professionnel d'une part, et fournir le soutien adéquat aux facultés de génie et aux professeurs, notamment quant à l'intégration de la dimension professionnelle dans la formation des étudiants d'autre part.                                  | Un projet de règlement sur le développement professionnel continu a été proposé aux instances et des consultations ont eu lieu. Les instances seront à nouveau saisies du dossier.<br>Un guide de développement des compétences est en voie d'être réalisé.<br>La documentation à l'intention des professeurs a été produite et les premières sessions sont programmées pour le mois de mai. |
| <b>Enjeux de protection du public</b>   |   |  |
| <b>Contrôle des pratiques inadéquates</b><br>Objectif :<br>Exercer un contrôle efficace des pratiques inadéquates des membres et des non-membres                | 2. Corriger les pratiques inadéquates des membres : vérifier les pratiques et sensibiliser les membres et les non-membres (par l'approche aux grandes entreprises) aux bonnes pratiques et au respect de la Loi sur les ingénieurs.<br>3. Enrayer les pratiques illégales par les non-membres.  | Le nombre d'inspections est fixé à 1 000 pour l'année 2008-2009 et à 1 500 pour 2009-2010.<br>Un nouveau questionnaire d'inspection professionnelle sera utilisé afin de mieux cibler les inspections.<br>Réalisation d'activités de surveillance et de sensibilisation.<br>Embauche de nouvelles ressources terminée.   |
| <b>Valorisation de la profession d'ingénieur</b><br>Objectif :<br>Valoriser la profession d'ingénieur auprès des membres, des étudiants et du public en général | 4. Accroître la capacité de traitement des plaintes disciplinaires.<br>5. Être un ordre centré sur l'intérêt public et recherché dans les débats publics et faire valoir l'opinion de l'Ordre auprès du public et des décideurs.<br>6. Faciliter l'intégration des ingénieurs juniors à la profession par un meilleur encadrement et valoriser le permis d'ingénieur auprès de ces derniers, auprès des membres potentiels et auprès des entreprises. | Embauche de nouvelles ressources terminée.<br>Mise en œuvre du Plan d'affaires publiques.<br>Plusieurs prises de positions publiques et relations gouvernementales notamment sur la gestion des infrastructures publiques.<br>Analyse de la situation par des recherches approfondies auprès des groupes cibles.<br>Plan d'action en cours d'élaboration.                                    |
| <b>Enjeux organisationnels</b>  |   |  |
| <b>Mise à niveau de l'Ordre</b><br>Objectif :<br>Accroître la productivité et la qualité des services de l'Ordre  | 7. Améliorer la prestation des services d'admission aux candidats (demandeurs et potentiels) et aux membres potentiels (incluant les immigrants).<br>8. Assurer la relève au niveau du personnel.   | Embauche de nouvelles ressources.<br>Mise en œuvre d'un plan d'action pour une meilleure intégration des immigrants.<br>Mise en œuvre du plan de relève.   |

## Faits saillants 2007-2008

### TABLEAU DES MEMBRES

> 56 085 membres ont confirmé leur appartenance à l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2008 (53 858 l'année dernière).

> Plus de 60 % des membres ont utilisé les fonctionnalités de l'inscription et du paiement en ligne mises en place en 2005 (50 % l'année dernière).

> 2 951 nouveaux membres ont été inscrits au tableau de l'Ordre durant l'exercice (2 838 l'année dernière).

> Des 3 370 demandes de permis de pratique au service de l'admission, 30 % provenaient de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie.

### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives.

### PARTENARIAT

Conclusion d'une entente avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec pour deux ans.

### AFFAIRES PUBLIQUES – INFRASTRUCTURES

L'Ordre a fait connaître aux ministres, aux municipalités et autres organismes publics son point de vue sur la gestion des infrastructures et a fait part de ses recommandations pour donner à la population, à long terme, des infrastructures sécuritaires. Pour ce faire, il a publié sept prises de position et s'est exprimé dans les médias.

### SECTIONS RÉGIONALES

L'Ordre a mis en place, avec la collaboration des Sections régionales, un nouveau système centralisé de gestion et de coordination des envois postaux et électroniques pour répondre à leurs besoins de communication.

### ENCADREMENT DU JUNIORAT

Une recherche sur les raisons du phénomène de maintien des ingénieurs juniors a été réalisée afin de mettre en œuvre un plan d'action pour redresser la situation.

### INTÉGRATION DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

Grâce à la signature d'une entente entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'Ordre, une contribution financière de 622 000 \$ permettra à l'Ordre de développer des outils électroniques d'information pour les futurs candidats à l'immigration et à la profession d'ingénieur.

### CAMPAGNE DE CONSENTEMENT

Afin de se conformer à la législation entrée en vigueur en septembre 2007, une importante campagne de communication intitulée « Cochez oui » a été mise en œuvre afin de recueillir le consentement des membres en vue de continuer à transmettre leurs coordonnées aux partenaires de l'Ordre.

### 45<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE PLAN

La revue *PLAN* a entamé son 45<sup>e</sup> volume de parution avec la publication de son numéro de janvier-février 2008. Cette longévité témoigne de l'attachement des membres à leur revue et de leur intérêt pour son contenu.

## Comité de gestion



André Rainville, ing.  
Directeur général



M<sup>e</sup> Daniel Ferron, notaire  
Secrétaire de l'Ordre et  
responsable des affaires juridiques



Francine Constantineau, ing.<sup>1</sup>  
Syndic par intérim



Louis Tremblay, ing.<sup>2</sup>  
Directeur des Affaires  
professionnelles



Daniel Boismenu  
Directeur des  
Communications et  
des Affaires publiques



Lorraine Godin, CA<sup>3</sup>  
Directrice de  
l'Administration-Finances

1. Jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2008 : Louis Tremblay, ing.

2. Jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2008 : Claude Lizotte, ing.

3. Jusqu'au 4 janvier 2008 : Alain Picard, CGA, par intérim

M<sup>e</sup> Daniel Ferron, notaire  
Secrétaire de l'Ordre  
et responsable des affaires juridiques

La Direction du secrétariat et des affaires juridiques est une nouvelle direction de l'Ordre créée en juillet 2007, à la suite d'une décision du Bureau de scinder les postes de directeur général et de secrétaire.

### SECRÉTARIAT

#### COORDINATION DES INSTANCES

Le secrétaire de l'Ordre coordonne les réunions des instances politiques (Bureau et Comité administratif) et en assure les suivis. Il gère également les services juridiques.

Le secrétaire agit conformément à la Loi sur les ingénieurs et au Code des professions. Il assure la cohésion et l'harmonisation des processus de protection du public et leur conformité aux lois et aux règlements. Le secrétaire autorise la délivrance des permis d'exercice. Il a également le mandat de voir à l'application du Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de surveiller le déroulement du vote.

#### ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Depuis le 14 septembre 2007, date d'entrée en vigueur des dispositions de la Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives (connue sous le nom de projet de loi 86) applicables aux ordres professionnels, le secrétaire est également responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. À ce titre, il a analysé les implications de cette loi et a coordonné la mise en œuvre des nouvelles dispositions applicables aux ordres professionnels, notamment en mettant en place les outils nécessaires pour répondre aux demandes d'accès aux documents et assurer la protection des renseignements personnels recueillis par l'Ordre.

#### COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chaque ordre professionnel.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de quatre ingénieurs et de deux représentants du public. Il siège en formation de trois. La liste des membres de ce comité est publiée à la page 16. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline. Durant le présent exercice, le Comité de révision a tenu deux réunions.

Sept décisions concernant des demandes d'avis reçues au cours de l'exercice précédent ont été rendues. Dans ces sept dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline.

Par ailleurs, le Comité a reçu six nouvelles demandes d'avis durant le présent exercice. Dans deux cas, le Comité a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte contre l'ingénieur devant le Comité de discipline. Dans un autre cas, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. Trois dossiers demeurent à l'étude au 31 mars 2008.

#### ACTIVITÉS DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour services professionnels peut soumettre une demande de conciliation au secrétaire de l'Ordre.

Les membres du Conseil d'arbitrage sont MM. les ingénieurs Richard Nichols, Jules Houde, Claude P. Beaubien, Claude Dupuis.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2007, 5 demandes étaient en cours de traitement et 10 nouvelles demandes ont été reçues durant le présent exercice. De ces 15 demandes, 3 se sont terminées au stade de la conciliation puisqu'il y a eu entente entre les parties. Une autre demande n'a pas conduit à une entente, les parties étant restées sur leur position à la suite de la conciliation. Dans le cas de trois demandes, aucune conciliation n'a finalement été amorcée pour diverses raisons. Une demande a été soumise à l'arbitrage et elle s'est terminée à cette étape à la suite de la décision de l'arbitre.

Deux demandes étaient hors délai et une autre ne s'adressait pas au bon forum. Au 31 mars 2008, trois dossiers demeurent à l'étude et un est en suspens en raison des négociations entre les parties en dehors du processus de conciliation.

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie des ingénieurs, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2007-2008, une seule demande de conciliation par le président a été reçue et cette demande est toujours à l'étude.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES**

|  |    |
|--|----|
| Demandes de conciliation                   |    |
| reçues                                     | 10 |
| rejetées pour non respect du délai         | 2  |
| ayant conduit à une entente                | 2  |
| Membres du conseil d'arbitrage ayant siégé | 3  |
| Audiences du conseil d'arbitrage           | 2  |
| Demandes d'arbitrage reçues                | 0  |
| Sentences arbitrales rendues               |    |
| dont le compte en litige a été diminué     | 0  |
| dont le compte en litige a été maintenu    | 1  |

**COMITÉ DE DISCIPLINE**

Le Comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 19 ingénieurs nommés par le Bureau. La liste des membres se trouve à la page 14. Le Comité siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs. Au cours du présent exercice, le Comité de discipline a tenu 51 audiences.

**Plaintes**

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité de discipline a été saisi, en plus des 26 plaintes présentées au cours des exercices antérieurs, de 17 nouvelles plaintes, totalisant 536 chefs d'accusation. Quinze de ces nouvelles plaintes proviennent du syndic ou de l'un de ses adjoints. Une plainte émane du Comité de révision et a été portée par le syndic *ad hoc*. Quant à la dernière, elle est dite privée et a été portée par un membre du public.

En fin d'exercice, 35 dossiers sont toujours à l'étude et se répartissent comme suit : 21 en attente d'une décision du Comité ; 10 en attente d'être entendus par le Comité. Les quatre derniers ont été portés en appel devant le Tribunal des professions ; l'un d'entre eux est en attente d'un jugement et trois sont en attente d'être entendus.

**BILAN DES ACTIVITÉS**

|  |    |
|--|----|
| Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2007 (début d'exercice) | 26 |
| Dossiers ouverts pendant l'exercice                              | 17 |
| Dossiers traités pendant l'exercice                              | 43 |
| Dossiers fermés pendant l'exercice                               | 8  |
| Dossiers actifs au 31 mars 2008 (fin d'exercice)                 | 35 |

**Décisions**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, huit dossiers ont été fermés ; trois d'entre eux ont fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité auprès du Comité ; un arrêt des procédures a été prononcé dans un cas où l'ingénieur est décédé avant qu'une décision sur la culpabilité de ce dernier soit rendue ; quant aux quatre autres, ils ont été fermés à la suite de la réception d'une décision du Tribunal des professions à leur endroit, soit un acquittement et trois condamnations. Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Comité a rendu 12 décisions : 5 sur des points préliminaires, 3 sur la culpabilité et 4 sur la sanction. Il y a eu 7 décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

**NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 43 PLAINTES TRAITÉES**

|  | Nombre total de chefs d'accusation | Déclaration de culpabilité | Retrait   | Acquittement | Arrêt des procédures | À traiter  |
|--|------------------------------------|----------------------------|-----------|--------------|----------------------|------------|
| Droits et obligations envers le public [art. 2.01 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]   | 115                                | 33                         | 1         | 9            | 10                   | 62         |
| Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.03, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.03, 3.02.04, 3.02.06, 3.02.07, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01, 3.05.03, 3.05.06 et 3.08.03 du Code de déontologie des ingénieurs]  | 188                                | 43                         | 10        | 9            | 18                   | 108        |
| Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a), 4.02.02 et 4.02.03 a), b) et c) du Code de déontologie des ingénieurs]  | 53                                 | 12                         | 0         | 1            | 0                    | 40         |
| Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01, 5.01.02 du Code de déontologie des ingénieurs]   | 19                                 | 4                          | 2         | 0            | 3                    | 10         |
| Divers [art. 2.01 a), b) et c), 2.02, 2.03 et 2.04 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs ; art. 38 et 39 du Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 7 et 10 du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 3 et 8 du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 2 du Règlement sur l'usage du titre d'ingénieur par les nouveaux membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, ainsi que les art. 59.2, 60, 60.1, 60.2, 114 et 192 du Code des professions] | 161                                | 24                         | 9         | 10           | 17                   | 101        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>536</b>                         | <b>116</b>                 | <b>22</b> | <b>29</b>    | <b>48</b>            | <b>321</b> |

## SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DES 8 INGÉNIEURS<sup>1</sup> (DOSSIERS FERMÉS)<sup>2</sup>

En nombre de chefs d'accusation

|   |    |
|---|----|
| Radiation temporaire (allant de 1 à 6 mois)         | 14 |
| Radiation temporaire (plus de 1 an)                 | 2  |
| Amende minimale (600 \$)                            | 6  |
| Amende de plus de 600 \$ (allant de 800 à 2 000 \$) | 16 |
| Réprimande  | 15 |

1. Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

2. Il n'y a eu aucune recommandation du Comité formulée au Bureau.

## DÉCISIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

|   |   |
|---|---|
| Autorisant le retrait de la plainte   | 0 |
| Rejetant la plainte   | 0 |
| Acquittant l'intimé   | 2 |
| Déclarant l'intimé coupable   | 1 |
| Acquittant partiellement l'intimé et déclarant l'intimé coupable sur certains chefs | 1 |
| Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction                                | 3 |
| Imposant une sanction   | 1 |

## DÉCISION DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

|  |   |
|--|---|
| Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions               | 2 |
| Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions | 4 |
| Décisions rendues par le Tribunal des professions  | 6 |

## AFFAIRES JURIDIQUES

Les Services juridiques ont été, au cours de la dernière année, rattachés à la nouvelle Direction du secrétariat et des affaires juridiques. Comme par le passé, les Services juridiques assurent notamment les fonctions suivantes :

- participation à divers travaux visant à modifier le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et les règlements qui découlent de l'une et l'autre lois ;
- représentation de l'Ordre à différents forums, commissions parlementaires, consultations, instances ;
- participation à l'analyse de plusieurs documents à incidence juridique, notamment les projets de lois et de règlements qui intéressent la profession d'ingénieur, ainsi que divers contrats ;
- représentations occasionnelles et collaboration avec les cabinets juridiques externes, dans des dossiers concernant l'Ordre devant divers tribunaux, notamment en matière d'exercice illégal, d'usurpation du titre d'ingénieur ainsi que pour d'autres infractions à la Loi sur les ingénieurs, de même que pour différentes situations contentieuses ;
- récupération des amendes dans le cadre des poursuites pénales et disciplinaires ;
- traitement des procédures judiciaires et des citations à comparaître adressées à l'Ordre et liaison, le cas échéant, avec les cabinets juridiques externes ;
- suivi de certaines décisions du Comité administratif, notamment celles prises en vertu des articles 45 et 55.1 du Code des professions ;

- préparation des avis relatifs à la radiation ou à la limitation ou à la suspension du droit d'exercice des membres ; participation à la rédaction et aux suivis ;
- traitement des dossiers des membres déclarés coupables d'une infraction criminelle ;
- application des dispositions relatives au Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- application des dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs ;
- soutien juridique dans le cadre des demandes de conciliation adressées au président de l'Ordre ;
- soutien juridique au Comité d'inspection professionnelle ainsi qu'au Service de l'inspection professionnelle, et préparation et présentation des dossiers d'inspection professionnelle devant le Comité administratif ;
- secrétariat du Comité de discipline ;
- secrétariat et soutien juridique pour le Comité de révision ;
- soutien juridique occasionnel aux autres directions ;
- soutien au secrétaire de l'Ordre dans son rôle de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ;
- rédaction de textes variés visant à informer les membres ;
- organisation et gestion de la documentation juridique (textes législatifs et réglementaires, avis juridiques, jurisprudence et doctrine).

## ACTIVITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION AU TABLEAU

### APPLICATION DE L'ARTICLE 45 DU CODE DES PROFESSIONS

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis ou d'inscription au tableau de l'Ordre, informer le Bureau si elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par les articles 45 et 45.1 du Code pour permettre au Bureau de déterminer si cette infraction est en lien avec l'exercice de la profession. Le cas échéant, le Bureau peut refuser de délivrer le permis. Le Bureau a délégué ses pouvoirs en la matière au Comité administratif (BU-94-0733.1 et BU-94-0734.1).

Au cours du présent exercice, 28 personnes ont déclaré avoir déjà été reconnues coupables d'une ou de plusieurs infractions criminelles. Dans 24 cas, il a été décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur et dans 4 cas, l'étude du dossier n'est pas terminée.

### APPLICATION DE L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS

En vertu de l'article 55.1 du Code des professions, le Bureau peut, après avoir donné à un ingénieur ayant fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire l'occasion de faire des représentations écrites, le radier du tableau, ou limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles si la décision a un lien avec l'exercice de la profession. Ce pouvoir a été délégué au Comité administratif (BU-94.0735.1).

Au cours de l'exercice écoulé, aucun membre n'a avisé le secrétaire de l'Ordre qu'une décision judiciaire ou disciplinaire avait été rendue à son égard.

## Affaires professionnelles

Claude Martineau, ing.

Vice-président aux Affaires professionnelles

Louis Tremblay, ing.

Directeur des Affaires professionnelles

### MANDAT

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment les activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline. À cet effet, la Direction des affaires professionnelles voit à élaborer les mesures administratives et de contrôle qui lui permettront de bien assumer son mandat.

### ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent soit montrer qu'ils sont titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement, soit démontrer qu'ils ont reçu une formation ou qu'ils sont titulaires d'un diplôme jugés équivalents. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service de l'admission et qui fait les recommandations appropriées au Comité administratif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCIPI. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

### NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS

Cette année, 3 370 nouvelles demandes de permis ont été adressées à l'Ordre. Au nombre de celles-ci, 2 253 provenaient de diplômés en génie du Québec, 109 de diplômés en génie d'autres provinces du Canada, 1 008 de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que 55 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs.

### COMITÉ DES EXAMINATEURS

Parmi les 3 247 demandes de permis qui ont été complétées cette année, 2 209 provenaient de titulaires d'un

diplôme reconnu par le gouvernement. Les 1 038 autres ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs. Deux cent quarante-deux demandes ont fait l'objet d'une recommandation d'équivalence de diplôme, et 220 d'une recommandation d'équivalence de formation.

Les 538 demandes restantes se répartissent comme suit : 509 candidats ont été admis à des examens visant à contrôler leurs connaissances, 24 à des examens visant à compléter leur formation ; 2 candidats ont été convoqués à une entrevue. Trois demandes ont été refusées.

Au cours des 9 séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 258 révisions de dossiers et à 671 études de résultats aux examens.

### EXAMENS D'ADMISSION

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 359 candidats à l'admission se sont présentés à 465 examens à la session de mai, et 312 candidats se sont présentés à 395 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats a passé 178 examens différents, et le taux de réussite a été de 63,6 %.

### MESURES VISANT À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

#### Ententes de reconnaissance mutuelle

Les demandeurs qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis de l'Ordre doivent, pour se qualifier, obtenir au préalable une équivalence de diplôme ou de formation. En vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les détenteurs d'un diplôme accrédité par un organisme dont les normes et procédures respectent celles du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie, et avec lequel une entente a été conclue, peuvent, à certaines conditions, obtenir une équivalence de diplôme sans avoir à subir d'examens d'admission. L'Ordre participe à trois ententes de cette nature : l'entente avec l'Accreditation Board for Engineering and Technology des États-Unis, l'Accord de Washington et l'entente avec la Commission des titres

d'ingénieurs (CTI) de France. En 2007-2008, l'Accreditation Board for Engineering Education of Korea et l'Institute of Engineering Education Taiwan ont été acceptés comme signataires de l'Accord de Washington, qui regroupe déjà des organismes du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de Hong Kong, du Japon et de Singapour. En 2007-2008, 196 demandeurs ont bénéficié de cette disposition.

#### Programmes d'aide

L'Ordre collabore à deux programmes d'aide à l'intégration à l'Ordre de personnes formées en génie à l'étranger. Le premier vise les candidats sélectionnés par Emploi-Québec et les organismes désignés par celui-ci et auxquels un soutien est offert dans le cadre du Programme de perfectionnement en ingénierie pour les diplômés en génie de l'étranger, à l'École Polytechnique. L'un des principaux objectifs du programme est de faciliter la réussite des examens d'admission et l'acquisition d'une formation d'appoint en économique de l'ingénierie. Le second, coordonné par le Centre R.I.R.E. 2000 de Québec, vise également la préparation, sous la forme de tutorat, des candidats aux examens d'admission à l'Ordre. En 2007-2008, quelque 140 personnes ont bénéficié de ces programmes.

#### Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis

En vigueur depuis juin 2006, cette loi permet aux ordres de délivrer des permis ou des permis spéciaux (permettant d'exercer certaines activités professionnelles) aux titulaires d'une autorisation d'exercer une profession hors du Québec. Elle permet aussi de délivrer des permis restrictifs temporaires aux demandeurs qui n'ont pas satisfait à toutes les exigences pour l'obtention d'un permis ordinaire.

La Loi oblige en outre les ordres à établir, relativement à une demande d'équivalence, une procédure de révision par des personnes autres que celles qui ont rendu la décision.

Dans ce sens, l'Ordre a créé un comité *ad hoc* formé de deux administrateurs, du directeur général, du directeur des Affaires professionnelles et d'un conseiller juridique pour réviser les procédures et mécanismes d'attribution des équivalences et des permis en vigueur, et déterminer s'il y a lieu ou non d'adopter de nouvelles dispositions réglementaires qui permettraient la délivrance de nouvelles catégories de permis.

#### FRAIS EXIGIBLES D'UN CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

|  |                    |
|--|--------------------|
| Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec    | 50 \$<br>ou 400 \$ |
| Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec | 400 \$             |

#### DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR JUNIOR OU STAGIAIRE

Cette année, le Comité administratif a délivré 2 967 permis d'ingénieur junior ou d'ingénieur stagiaire. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 2 209 avaient un diplôme reconnu par le gouvernement, 240 un diplôme reconnu équivalent et 518 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 188 étaient diplômés de programmes agréés, mais non encore reconnus par le gouvernement; 304 avaient réussi les examens de contrôle (289) ou de formation prescrits (15), les 26 autres candidats ayant été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

#### INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux qui suivent (1 à 8a) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et sur des activités du service au 31 mars 2008.

#### Exercice au sein d'une société en nom collectif

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

TABLEAU 1

#### RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

|   | Nombre        | % du total des membres |
|---|---------------|------------------------|
| <b>Exerçant leur profession</b>             |               |                        |
| Ingénieurs                                  | 38 561        | 68,8                   |
| Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires  | 13 006        | 23,2                   |
| Membres temporaires pour un an <sup>1</sup> | 13            | 0                      |
| Permis restrictifs                          | 3             | 0                      |
| <b>Total</b>                                | <b>51 583</b> | <b>92</b>              |
| <b>N'exerçant pas leur profession</b>       |               |                        |
| Invalidité permanente                       | 60            | 0,1                    |
| À vie                                       | 75            | 0,1                    |
| À la retraite                               | 4 367         | 7,8                    |
| <b>Total</b>                                | <b>4 502</b>  | <b>8,0</b>             |
| <b>TOTAL DES MEMBRES</b>                    | <b>56 085</b> | <b>100</b>             |

1. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Bureau de l'Ordre en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la Charte. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2

## RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

|   | Femmes     | Hommes       | Nombre       | % du groupe |
|---|------------|--------------|--------------|-------------|
| <b>Ingénieurs juniors</b>                                     |            |              |              |             |
| Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces | 401        | 2 021        | 2 422        | 82,6        |
| Diplômés en génie d'établissements étrangers                  | 90         | 407          | 497          | 17,0        |
| Non-diplômés en génie, après examens                          | 1          | 11           | 12           | 0,4         |
| <b>Total des ingénieurs juniors</b>                           | <b>492</b> | <b>2 439</b> | <b>2 931</b> | <b>100</b>  |
| <b>Ingénieurs stagiaires</b>                                  |            |              |              |             |
| Non-diplômés en génie, après examens                          | 0          | 2            | 2            | 100         |
| <b>Total des ingénieurs stagiaires</b>                        | <b>0</b>   | <b>2</b>     | <b>2</b>     | <b>100</b>  |
| <b>Ingénieurs</b>   |            |              |              |             |
| Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces | 3          | 13           | 16           | 88,9        |
| Diplômés en génie d'établissements étrangers                  | 0          | 2            | 2            | 11,1        |
| <b>Total des ingénieurs</b>                                   | <b>3</b>   | <b>15</b>    | <b>18</b>    | <b>100</b>  |
| <b>TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE</b>                    | <b>495</b> | <b>2 456</b> | <b>2 951</b> |             |

TABLEAU 3

## A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

|                       | Inscriptions | %          | Réinscriptions | %          | Retraits*    | %          |
|-----------------------|--------------|------------|----------------|------------|--------------|------------|
| Ingénieurs juniors    | 2 931        | 99,3       | 299            | 27,8       | 548          | 30,4       |
| Ingénieurs stagiaires | 2            | 0,1        | 84             | 7,8        | 123          | 6,8        |
| Ingénieurs            | 18           | 0,6        | 694            | 64,4       | 1 130        | 62,8       |
| <b>TOTAL</b>          | <b>2 951</b> | <b>100</b> | <b>1 077</b>   | <b>100</b> | <b>1 801</b> | <b>100</b> |

|  | Ingénieurs   | Ingénieurs juniors | Ingénieurs stagiaires |
|--|--------------|--------------------|-----------------------|
| <b>* Motifs des retraits</b>   |              |                    |                       |
| Démissions   | 110          | 29                 | 7                     |
| Retraits pour non-paiement   | 920          | 519                | 116                   |
| Radiations pour cause disciplinaire  | 3            | 0                  | 0                     |
| Radiations pour non-conformité au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle | 6            | 0                  | 0                     |
| Suspensions et radiations pour méconnaissance du français                                  | 11           | 0                  | 0                     |
| Décès  | 80           | 0                  | 0                     |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 130</b> | <b>548</b>         | <b>123</b>            |

B. PERMIS TEMPORAIRES<sup>1</sup>

|                          | Accordés | Renouvelés |
|--------------------------|----------|------------|
| Ingénieurs du Canada     | 108      | 54         |
| Ingénieurs de l'étranger | 18       | 13         |

1. Des permis temporaires sont accordés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois, après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE

|  | 2007-2008                 |                        |  |
|--|---------------------------|------------------------|--|
|  | Nombre de membres         | % du total des membres | % de variation par rapport à 2006-2007 |
| <b>Selon les régions électorales</b>               |                           |                        |  |
| Montréal   | 35 495                    | 63,3                   | 4,1                                    |
| Québec   | 7 448                     | 13,3                   | 4,8                                    |
| Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec             | 2 458                     | 4,4                    | 4,6                                    |
| Estrie   | 1 837                     | 3,3                    | 5,8                                    |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean                            | 1 695                     | 3,0                    | 3,4                                    |
| Outaouais  | 1 249                     | 2,2                    | 2,7                                    |
| Est-du-Québec                                      | 1 263                     | 2,3                    | 5,8                                    |
| Abitibi-Témiscamingue                              | 746                       | 1,3                    | 3,2                                    |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>52 191<sup>1</sup></b> | <b>93,1</b>            | <b>4,3</b>                             |
| <b>Selon le domicile</b>                           |                           |                        |  |
| Membres domiciliés au Québec                       | 52 191                    | 93,1                   |  |
| <b>Membres domiciliés hors du Québec</b>           |                           |                        |  |
| Ontario  | 1 717                     | 3,1                    | 1,5                                    |
| Alberta  | 301                       | 0,5                    | 9,5                                    |
| Colombie-Britannique                               | 191                       | 0,3                    | 3,8                                    |
| Autres provinces et territoires                    | 237                       | 0,4                    | 4,4                                    |
| États-Unis   | 798                       | 1,4                    | 0                                      |
| Autres pays  | 650                       | 1,2                    | 4,5                                    |
| <b>Total des membres domiciliés hors du Québec</b> | <b>3 894</b>              | <b>6,9</b>             | <b>2,6</b>                             |
| <b>EFFECTIF TOTAL</b>                              | <b>56 085</b>             | <b>100</b>             | <b>4,1</b>                             |

1. Ne tient pas compte des membres résidant hors du Québec.

TABLEAU 5

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

|                                | Ingénieurs    | Ingénieurs juniors | Ingénieurs stagiaires | Membres à vie, retraités et invalides permanents | 2007-2008     |                        | 2006-2007     |                        | % de variation par rapport à 2006-2007 |
|--------------------------------|---------------|--------------------|-----------------------|--|---------------|------------------------|---------------|------------------------|--|
|                                |               |                    |                       |  | Total         | % du total des membres | Total         | % du total des membres |  |
| <b>Sections régionales</b>     |               |                    |                       |  |               |                        |               |                        |  |
| Montréal (RIM)                 | 10 348        | 4 753              | 511                   | 1 315  | 16 927        | 30,2                   | 16 247        | 30,2                   | 4,2                                    |
| Plein-Sud                      | 6 773         | 1 436              | 254                   | 761  | 9 224         | 16,4                   | 8 900         | 16,5                   | 3,6                                    |
| Québec et Chaudière-Appalaches | 5 087         | 1 382              | 200                   | 728  | 7 397         | 13,2                   | 7 059         | 13,1                   | 4,8                                    |
| Laval-Laurentides              | 4 441         | 1 106              | 227                   | 457  | 6 231         | 11,1                   | 5 977         | 11,1                   | 4,2                                    |
| Cantons-de-l'Est               | 1 916         | 533                | 94                    | 235  | 2 778         | 5,0                    | 2 626         | 4,9                    | 5,8                                    |
| Outaouais                      | 1 444         | 261                | 69                    | 174  | 1 948         | 3,5                    | 1 905         | 3,5                    | 2,3                                    |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean        | 1 310         | 265                | 24                    | 96   | 1 695         | 3,0                    | 1 639         | 3,0                    | 3,4                                    |
| Mauricie                       | 1 179         | 297                | 42                    | 195  | 1 713         | 3,1                    | 1 663         | 3,1                    | 3,0                                    |
| Lanaudière                     | 1 209         | 301                | 47                    | 113  | 1 670         | 3,0                    | 1 594         | 3,0                    | 4,8                                    |
| Drummond                       | 690           | 211                | 37                    | 47   | 985           | 1,8                    | 923           | 1,7                    | 6,7                                    |
| Abitibi-Témiscamingue          | 572           | 138                | 16                    | 20   | 746           | 1,3                    | 723           | 1,3                    | 3,2                                    |
| Bas-Saint-Laurent-Gaspésie     | 485           | 138                | 20                    | 44   | 687           | 1,2                    | 644           | 1,2                    | 6,7                                    |
| Richelieu                      | 244           | 51                 | 7                     | 40   | 342           | 0,6                    | 321           | 0,6                    | 6,5                                    |
| Mingan                         | 217           | 73                 | 5                     | 6  | 301           | 0,5                    | 278           | 0,5                    | 8,3                                    |
| Manicouagan                    | 153           | 26                 | 5                     | 8  | 192           | 0,3                    | 193           | 0,4                    | (0,5)                                  |
| Aucune Régionale <sup>1</sup>  | 2 509         | 386                | 91                    | 263  | 3 249         | 5,8                    | 3 166         | 5,9                    | 2,6                                    |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>38 577</b> | <b>11 357</b>      | <b>1 649</b>          | <b>4 502</b>                                     | <b>56 085</b> | <b>100</b>             | <b>53 858</b> | <b>100</b>             | <b>4,1</b>                             |

1. Domiciliés hors du Québec.

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE LEUR EMPLOYEUR<sup>1</sup>

|   | Femmes       | Hommes        | Nombre        | % du groupe |
|---|--------------|---------------|---------------|-------------|
| <b>Régions administratives de l'employeur</b> |              |               |               |             |
| Bas-Saint-Laurent                             | 47           | 532           | 579           | 1,3         |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean                       | 199          | 1 037         | 1 506         | 3,4         |
| Capitale-Nationale                            | 576          | 4 064         | 4 640         | 10,4        |
| Mauricie                                      | 96           | 945           | 1 041         | 2,3         |
| Estrie  | 155          | 1 297         | 1 452         | 3,2         |
| Montréal                                      | 2 718        | 16 844        | 19 562        | 43,7        |
| Outaouais                                     | 102          | 641           | 743           | 1,7         |
| Abitibi-Témiscamingue                         | 91           | 594           | 685           | 1,5         |
| Côte-Nord                                     | 56           | 435           | 491           | 1,1         |
| Nord-du-Québec                                | 10           | 88            | 98            | 0,2         |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine                 | 11           | 94            | 105           | 0,2         |
| Chaudière-Appalaches                          | 146          | 1 286         | 1 432         | 3,2         |
| Laval   | 193          | 1 515         | 1 708         | 3,8         |
| Lanaudière                                    | 68           | 683           | 751           | 1,7         |
| Laurentides                                   | 189          | 1 587         | 1 776         | 4,0         |
| Montérégie                                    | 868          | 6 283         | 7 151         | 16,0        |
| Centre-du-Québec                              | 102          | 921           | 1 023         | 2,3         |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>5 627</b> | <b>39 116</b> | <b>44 743</b> | <b>100</b>  |

1. Ne tient pas compte des membres ayant un employeur hors du Québec, des membres sans emploi, aux études ou à la retraite.

TABLEAU 7

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

|   | Nombre        |            | %             |            | Nombre        |            | % |  |
|---|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---|--|
|   | 2007-2008     |            | 2006-2007     |            | 2006-2007     |            |   |  |
| <b>Selon le sexe</b>                                      |               |            |               |            |               |            |   |  |
| Femmes  | 6 638         | 11,8       | 6 208         | 11,5       |               |            |   |  |
| Hommes  | 49 447        | 88,2       | 47 650        | 88,5       |               |            |   |  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>56 085</b> | <b>100</b> | <b>53 858</b> | <b>100</b> |               |            |   |  |
|   | Femmes        |            | Hommes        |            | Total         |            |   |  |
|   | Nombre        | %          | Nombre        | %          | Nombre        | %          |   |  |
| <b>Selon l'âge et le sexe</b>                             |               |            |               |            |               |            |   |  |
| 29 ans et moins   | 1 635         | 24,6       | 6 609         | 13,4       | 8 244         | 14,7       |   |  |
| De 30 à 39 ans  | 2 788         | 42,0       | 12 831        | 25,9       | 15 619        | 27,8       |   |  |
| De 40 à 49 ans  | 1 758         | 26,5       | 13 527        | 27,4       | 15 285        | 27,3       |   |  |
| De 50 à 59 ans  | 396           | 6,0        | 8 946         | 18,1       | 9 342         | 16,7       |   |  |
| 60 ans et plus  | 61            | 0,9        | 7 534         | 15,2       | 7 595         | 13,5       |   |  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>6 638</b>  | <b>100</b> | <b>49 447</b> | <b>100</b> | <b>56 085</b> | <b>100</b> |   |  |
|   | Francophones  |            | Anglophones   |            | Total         |            |   |  |
|   | Nombre        | %          | Nombre        | %          | Nombre        | %          |   |  |
| <b>Selon l'âge et la langue</b>                           |               |            |               |            |               |            |   |  |
| 29 ans et moins   | 7 630         | 15,2       | 614           | 10,6       | 8 244         | 14,7       |   |  |
| De 30 à 39 ans  | 14 671        | 29,2       | 948           | 16,4       | 15 619        | 27,8       |   |  |
| De 40 à 49 ans  | 14 152        | 28,1       | 1 133         | 19,6       | 15 285        | 27,3       |   |  |
| De 50 à 59 ans  | 8 224         | 16,3       | 1 118         | 19,4       | 9 342         | 16,7       |   |  |
| 60 ans et plus  | 5 630         | 11,2       | 1 965         | 34,0       | 7 595         | 13,5       |   |  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>50 307</b> | <b>100</b> | <b>5 778</b>  | <b>100</b> | <b>56 085</b> | <b>100</b> |   |  |
|   | Francophones  |            | Anglophones   |            | Total         |            |   |  |
|   | Nombre        | %          | Nombre        | %          | Nombre        | %          |   |  |
| <b>Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue</b> |               |            |               |            |               |            |   |  |
| Ingénieurs  | 38 389        | 76,3       | 4 657         | 80,6       | 43 046        | 76,8       |   |  |
| Ingénieurs juniors  | 10 373        | 20,6       | 1 016         | 17,6       | 11 389        | 20,3       |   |  |
| Ingénieurs stagiaires                                     | 1 545         | 3,1        | 105           | 1,8        | 1 650         | 2,9        |   |  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>50 307</b> | <b>100</b> | <b>5 778</b>  | <b>100</b> | <b>56 085</b> | <b>100</b> |   |  |
| Femmes  | 6 111         | 12,1       | 527           | 9,1        | 6 638         | 11,8       |   |  |
| Hommes  | 44 196        | 87,9       | 5 251         | 90,9       | 49 447        | 88,2       |   |  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>50 307</b> | <b>100</b> | <b>5 778</b>  | <b>100</b> | <b>56 085</b> | <b>100</b> |   |  |
| Domiciliés au Québec                                      | 47 843        | 95,1       | 4 348         | 75,3       | 52 191        | 93,1       |   |  |
| Domiciliés hors du Québec                                 | 2 464         | 4,9        | 1 430         | 24,7       | 3 894         | 6,9        |   |  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>50 307</b> | <b>100</b> | <b>5 778</b>  | <b>100</b> | <b>56 085</b> | <b>100</b> |   |  |

TABLEAU 8

**RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR**  
 (SELON LE SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES INDUSTRIES DE L'AMÉRIQUE DU NORD – SCIAN)

|   | Nombre        | % du total<br>des membres |
|---|---------------|---------------------------|
| <b>Secteurs public et parapublic</b>  |               |                           |
| Administration publique fédérale  | 1 394         | 2,5                       |
| Administrations publiques provinciales et territoriales                       | 3 915         | 7,0                       |
| Administrations publiques locales, municipales et régionales                  | 840           | 1,5                       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>6 149</b>  | <b>11,0</b>               |
| <b>Secteur de la consultation</b>   |               |                           |
| Services de génie   | 8 383         | 14,9                      |
| <b>TOTAL</b>  | <b>8 383</b>  | <b>14,9</b>               |
| <b>Secteur de l'éducation</b>   |               |                           |
| Services d'enseignement   | 1 847         | 3,3                       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 847</b>  | <b>3,3</b>                |
| <b>Autres secteurs</b>  |               |                           |
| Agriculture, foresterie, pêche et chasse                                      | 38            | 0,1                       |
| Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz                         | 363           | 0,6                       |
| Services publics  | 185           | 0,3                       |
| Construction  | 1 870         | 3,3                       |
| Fabrication (voir le détail au tableau 8 a) ci-après)                         | 14 250        | 25,4                      |
| Commerce de gros  | 1 852         | 3,3                       |
| Commerce de détail  | 146           | 0,3                       |
| Transport et entreposage  | 728           | 1,3                       |
| Industrie de l'information et industrie culturelle                            | 1 370         | 2,4                       |
| Finance et assurances   | 323           | 0,6                       |
| Services immobiliers et services de location et de location à bail            | 183           | 0,3                       |
| Services professionnels, scientifiques et techniques                          | 3 951         | 7,0                       |
| Gestion de sociétés et d'entreprises  | 217           | 0,4                       |
| Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets | 593           | 1,1                       |
| Soins de santé et assistance sociale  | 154           | 0,3                       |
| Arts, spectacles et loisirs   | 37            | 0,1                       |
| Hébergement et services de restauration                                       | 24            | 0,0                       |
| Autres services   | 244           | 0,4                       |
| Administrations publiques   | 13            | 0,0                       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>26 541</b> | <b>47,3</b>               |
| Secteurs d'activité en cours de classification                                | 5 809         | 10,4                      |
| Sans emploi, aux études ou à la retraite                                      | 7 356         | 13,1                      |
| <b>EFFECTIF TOTAL</b>   | <b>56 085</b> | <b>100</b>                |

TABLEAU 8 a)

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

|   | Nombre        | % du groupe |
|---|---------------|-------------|
| <b>Détails du secteur fabrication</b>                             |               |             |
| Fabrication d'aliments  | 294           | 2,1         |
| Fabrication de boissons et de produits du tabac                   | 105           | 0,7         |
| Usines de textiles  | 47            | 0,3         |
| Usines de produits textiles                                       | 30            | 0,2         |
| Fabrication de vêtements  | 30            | 0,2         |
| Fabrication de produits en cuir et de produits analogues          | 18            | 0,1         |
| Fabrication de produits en bois                                   | 252           | 1,8         |
| Fabrication du papier   | 793           | 5,6         |
| Impression et activités connexes de soutien                       | 62            | 0,4         |
| Fabrication de produits du pétrole et du charbon                  | 381           | 2,7         |
| Fabrication de produits chimiques                                 | 792           | 5,6         |
| Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique             | 483           | 3,4         |
| Fabrication de produits minéraux non métalliques                  | 465           | 3,3         |
| Première transformation de métaux                                 | 919           | 6,4         |
| Fabrication de produits métalliques                               | 1 224         | 8,6         |
| Fabrication de machines   | 2 295         | 16,1        |
| Fabrication de produits informatiques et électroniques            | 2 064         | 14,5        |
| Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques | 884           | 6,2         |
| Fabrication de matériel de transport                              | 2 607         | 18,3        |
| Fabrication de meubles et de produits connexes                    | 141           | 1,0         |
| Activités diverses de fabrication                                 | 364           | 2,5         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>14 250</b> | <b>100</b>  |

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS RÉPONDANT AUX EXIGENCES DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

## DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

|                | Nombre  |           |          |   |
|----------------|---------|-----------|----------|---|
|                | reçues* | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
| Au Canada      | 84      | 82        | 0        | 15  |
| Hors du Canada | 196     | 177       | 0        | 35  |

\* Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation, c'est-à-dire comportant tous les documents requis et accompagnés des frais exigibles.

## CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

Candidats 309

## DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

|                | Nombre  |                       |                     |          | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|----------------|---------|-----------------------|---------------------|----------|---|
|                | reçues* | acceptées en totalité | acceptées en partie | refusées |   |
| Au Canada      | 0       | 0                     | 0                   | 0        | 0   |
| Hors du Canada | 585     | 334                   | 533                 | 1        | 90  |

## CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

Candidats 913

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'INGÉNIEUR

Le tableau ci-après présente le nombre de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

### DIPLÔMES RECONNUS

|   |       |
|---|-------|
| Permis d'ingénieur  |       |
| demandes reçues <sup>1</sup>  | 2 182 |
| demandes acceptées <sup>2</sup>   | 1 173 |
| demandes refusées <sup>3</sup>  | 0     |
| demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période <sup>4</sup> | 2 176 |

Le tableau qui suit indique les demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

### ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES

|   |     |
|---|-----|
| Permis d'ingénieur  |     |
| demandes reçues <sup>1</sup>  | 234 |
| demandes acceptées <sup>2</sup>   | 74  |
| demandes refusées <sup>3</sup>  | 0   |
| demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période <sup>4</sup> | 223 |

Le tableau suivant présente le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

### ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

|   |     |
|---|-----|
| Permis d'ingénieur  |     |
| demandes reçues <sup>1</sup>  | 535 |
| demandes acceptées <sup>2</sup>   | 179 |
| demandes refusées <sup>3</sup>  | 0   |
| demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période <sup>4</sup> | 522 |

## AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

|   |        |
|---|--------|
| Ingénieurs juniors  |        |
| ayant satisfait aux autres conditions et modalités <sup>5</sup> | 1 426  |
| ayant débuté le processus <sup>6</sup>                          | 13 039 |

- Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior durant l'année.
- Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur (permis d'ingénieur délivré) durant l'année; l'inscription au tableau à titre d'ingénieur junior peut avoir été faite durant l'année en cours ou lors d'années antérieures.
- Les ingénieurs juniors n'ont pas de temps limite pour satisfaire aux autres conditions.
- Toutes les inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior, moins les personnes qui sont devenues ingénieurs durant l'année.
- Total des inscriptions au tableau à titre d'ingénieur durant l'année.
- Nombre d'ingénieurs juniors inscrits au tableau à la fin de l'année.

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

## DÉLIVRANCE DE PERMIS

### DEMANDES DE PERMIS TEMPORAIRE

|  | reçues | acceptées | refusées | reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période |
|--|--------|-----------|----------|---|
| Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française | 9      | 13        | 0        | 2   |

## PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

|   |       |
|---|-------|
| Ingénieurs juniors                            | 2 931 |
| Ingénieurs stagiaires                         | 2     |
| Ingénieurs (nouveaux permis et reclassements) | 1 449 |

## AUTORISATIONS SPÉCIALES

|             |   |
|-------------|---|
| Accordées   | 3 |
| Renouvelées | 1 |

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

**MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE  
LA PÉRIODE DÉTENANT UN PERMIS SELON  
LA CATÉGORIE**

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Ingénieurs juniors    | 11 389 |
| Ingénieurs stagiaires | 1 650  |
| Ingénieurs            | 43 046 |

**INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU  
SUSPENSION**

|   |    |
|---|----|
| Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 46 |
| Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0  |

**MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE  
LA PÉRIODE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE**

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| 01 Bas-Saint-Laurent             | 635    |
| 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean       | 1 695  |
| 03 Capitale-Nationale            | 5 575  |
| 04 Mauricie                      | 1 565  |
| 05 Estrie                        | 1 840  |
| 06 Montréal                      | 15 938 |
| 07 Outaouais                     | 1 249  |
| 08 Abitibi-Témiscamingue         | 676    |
| 09 Côte-Nord                     | 493    |
| 10 Nord-du-Québec                | 70     |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 135    |
| 12 Chaudière-Appalaches          | 1 873  |
| 13 Laval                         | 3 298  |
| 14 Lanaudière                    | 1 670  |
| 15 Laurentides                   | 2 949  |
| 16 Montérégie                    | 11 638 |
| 17 Centre-du-Québec              | 892    |
| 99 Hors du Québec                | 3 894  |

**MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE  
LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX  
FINS DE LA COTISATION**

| Classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle 2007-2008 | Nombre de membres | Montant |
|--|-------------------|---------|
| Juniors/stagiaires de moins de 3 ans                                   | 7 599             | 135 \$  |
| Juniors/stagiaires de 3 ans et plus                                    | 5 184             | 210 \$  |
| Juniors/stagiaires (non-résidants) de moins de 3 ans                   | 43                | 95 \$   |
| Juniors/stagiaires (non-résidants) de 3 ans et plus                    | 180               | 130 \$  |
| Ingénieurs   | 36 830            | 210 \$  |
| Ingénieurs (non-résidants)   | 1 726             | 130 \$  |
| Retraités  | 4 427             | 65 \$   |
| Anciens présidents, membres à vie                                      | 96                | 0 \$    |

### SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

Au 31 mars 2008, le Service de soutien aux nouveaux membres comptait 11 389 dossiers d'ingénieurs juniors et 1 650 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 13 039.

Les dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Bureau leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont la réussite de l'examen professionnel et l'acquisition d'une expérience pertinente en génie de 36 mois. Pour obtenir le permis conférant le plein droit d'exercer, les ingénieurs juniors doivent aussi démontrer, à l'instar des autres professionnels du Québec, qu'ils ont une connaissance appropriée du français.

### EXAMEN PROFESSIONNEL

Au cours de l'exercice écoulé, 2 105 demandes d'inscriptions à l'examen professionnel ont été reçues. Cet examen est tenu dans neuf villes du Québec.

### DÉLIVRANCE DU PERMIS D'INGÉNIEUR

Quelque 1 270 ingénieurs juniors et 161 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 14 permis ont été délivrés, à la faveur de l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, à des personnes provenant des autres associations canadiennes d'ingénieurs.

### SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PROFESSION

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les futurs diplômés des 12 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie, à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Durant l'année universitaire 2007-2008, une vingtaine de séances d'information ont eu lieu.

### INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'article 23 du Code des professions stipule que chaque ordre professionnel a pour principale fonction d'assurer la protection du public, et qu'à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Ce contrôle s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres; par la suite, c'est presque exclusivement au Service de l'inspection professionnelle qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession; ces renseignements concernent notamment le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

### COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque

ordre. Le CIP de l'Ordre des ingénieurs du Québec est présentement formé de 12 personnes nommées par le Bureau. On retrouve le nom des membres de ce Comité à la page 15 du présent rapport annuel. Chacun d'eux possède une expertise dans un domaine du génie (électricité, mécanique, protection incendie, charpente, fondations, installations septiques, géotechnique, etc.).

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Bureau de l'Ordre approuve;
- procéder à des enquêtes particulières portant expressément sur la compétence professionnelle de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, plus particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

En 2007-2008, le CIP s'est réuni à 53 reprises, dont 27 fois en audience à la suite d'une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'un membre. La répartition des 745 inspections selon les Sections régionales est présentée dans le tableau ci-dessous.

Chaque membre qui a fait l'objet d'une inspection reçoit par écrit les résultats de la vérification de sa pratique professionnelle.

### RÉPARTITION DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

|                                      |     |
|--------------------------------------|-----|
| Abitibi-Témiscamingue                | 37  |
| Bas-Saint-Laurent-Gaspésie           | 7   |
| Cantons-de-l'Est                     | 59  |
| Drummond                             | 38  |
| Lanaudière                           | 16  |
| Laval-Laurentides                    | 47  |
| Manicouagan                          | 7   |
| Mauricie                             | 12  |
| Mingan                               | 6   |
| Outaouais                            | 15  |
| Plein-Sud                            | 231 |
| Québec et Chaudière-Appalaches       | 101 |
| Régionale des ingénieurs de Montréal | 140 |
| Richelieu                            | 2   |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean              | 27  |

**TOTAL** **745**

### PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2007-2008

Ce programme prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2007 et se termine le 31 mars 2008.

#### A. MANDAT

— L'article 112 du Code des professions dispose :

« Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'ordre et il procède notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont

confiés par leurs clients. À cette fin, le Bureau peut nommer des inspecteurs pour assister le comité ; le comité peut aussi agir de sa propre initiative en les choisissant parmi les inspecteurs dont le nom figure sur une liste que peut établir le Bureau.

À la demande du Bureau, le comité ou un de ses membres fait enquête sur la compétence professionnelle de tout membre de l'ordre indiqué par le Bureau ; le comité ou un de ses membres peut aussi agir de sa propre initiative, à cet égard. Le comité ou un de ses membres peut, avec l'autorisation du Bureau, s'adjoindre des experts aux fins d'une telle enquête. Le Bureau peut aussi nommer des enquêteurs pour assister le comité ou l'un de ses membres dans l'exercice de ses fonctions ; le comité peut aussi agir de sa propre initiative en les choisissant parmi les enquêteurs dont le nom figure sur une liste que peut établir le Bureau.

Les inspecteurs et les enquêteurs doivent être membres de l'ordre.

Le comité fait rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

De plus, le comité informe le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième aliéna de l'article 116. »

– Les articles 8 et 9 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec disposent :

« 8. Le comité constitue et tient à jour un dossier professionnel pour chaque ingénieur qui fait l'objet d'une inspection. »

« 9. Le dossier professionnel de l'ingénieur contient un résumé de sa formation et de son expérience à titre d'ingénieur ainsi que l'ensemble des documents relatifs à une inspection dont il a fait l'objet. »

– L'article 12 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec dispose :

« Chaque année, le Bureau fait parvenir aux membres de l'Ordre le programme de surveillance générale du comité. »

#### **B. GÉNÉRALITÉS**

Une inspection, réalisée dans le cadre du programme de surveillance générale, se déroule sous la forme d'une rencontre entre l'inspecteur et le membre sur les lieux de travail. L'inspecteur procède en premier lieu à une séance d'information et de formation qui porte sur des sujets tels que : la responsabilité civile professionnelle, le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et autres règlements afférents qui gouvernent la profession, le Guide de pratique professionnelle, la formation continue et la gestion de la qualité. Lorsqu'il y a plus d'un ingénieur, cette première étape se fait en groupe et est suivie d'une rencontre individuelle. Le cas échéant, l'inspecteur procède alors à la vérification des dossiers, livres et registres respectifs.

Le membre doit remettre le résumé de sa formation et de son expérience à l'inspecteur au début de leur rencontre.

Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de son inspection.

#### **C. PORTÉE**

L'inspection professionnelle vise à :

1. effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, tant du point de vue de la compétence que du respect de la législation qui régit la profession ;

2. promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social ;
3. favoriser la confiance du public envers la profession et ses membres ;
4. sensibiliser les membres à leurs devoirs et obligations envers le public, leurs clients et confrères, sans égard à leur milieu de travail ou à leurs fonctions ;
5. informer les membres de ce qu'est l'exercice illégal de la profession ;
6. inciter les membres à se doter d'un programme de formation continue visant à maintenir un niveau de compétence adéquat ;
7. le cas échéant, relever les déficiences et carences dans la pratique des membres et tenter avec ces derniers de déterminer les mesures correctives qui s'imposent ;
8. inciter les membres à utiliser le *Guide de pratique professionnelle* dans l'exercice de leurs fonctions ;
9. cerner les contraintes de la profession pour être en mesure de proposer des solutions aux difficultés rencontrées par les membres.

#### **D. PROGRAMME DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

1. Inspecter 1 000 membres individuellement ou en groupe, dont certains au moyen du questionnaire d'inspection professionnelle, sans égard au secteur d'activité professionnelle, à la discipline du génie ou au nombre d'années d'expérience.
2. Inspecter tout membre qui se réinscrit au tableau de l'Ordre après une absence de trois (3) ans ou plus.
3. Inspecter tout membre qui obtient à nouveau le statut de membre actif titulaire après avoir eu, pour quelque motif que ce soit, un statut de membre non actif titulaire durant une période ininterrompue de trois (3) ans ou plus.
4. Inspecter tout membre qui modifie son secteur d'activité pour endosser celui de la pratique privée.
5. Inspecter des membres qui exercent en dehors de leur emploi principal.
6. Inspecter les membres qui pratiquent dans le domaine des installations septiques.
7. Vérifier l'existence et la nature des procédures de gestion de la qualité que les membres appliquent dans leur milieu de travail respectif.
8. Vérifier systématiquement le plan de formation continue du membre inspecté.
9. Vérifier systématiquement la tenue générale des dossiers, livres et registres du membre.
10. Dans le cas où le membre pose des actes nécessitant l'application de principes d'ingénierie ou que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de travaux d'ingénierie, que ce soit de façon ponctuelle ou continue, dans ses activités professionnelles principales ou secondaires, l'inspecteur examine un certain nombre de dossiers du membre. Il vérifie si le membre connaît bien la nature et la portée de ses mandats ; s'assure qu'il s'est doté de moyens et d'outils appropriés pour élaborer les solutions et atteindre les résultats recherchés. Cette vérification du processus de réalisation des mandats s'effectue notamment au moyen des critères établis par le *Guide de pratique professionnelle*.

11. Vérifier que les membres se conforment aux lois et règlements qui régissent la profession, soit : le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs ou les règlements qui en découlent.
12. Assurer un suivi des décisions prises à l'endroit d'un membre, y incluant, le cas échéant, l'une ou l'autre des mesures particulières prévues à l'article 112 du Code des professions.
13. Poursuivre l'inspection professionnelle d'ingénieurs œuvrant au sein de la grande entreprise, incluant la vérification des procédures de l'employeur concernant la pratique de l'ingénierie touchant le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs.

### E. DOCUMENTATION

L'inspection professionnelle s'accomplit notamment au moyen :

1. du recueil *Lois et règlements* édité par l'Ordre (principaux textes légaux régissant les activités des ingénieurs en leur qualité de membres d'un ordre professionnel);
2. du *Guide de pratique professionnelle*, également édité par l'Ordre;
3. du *Formulaire d'inspection professionnelle* rempli par les membres avant l'inspection. Ce formulaire vise à préparer les membres en vue de l'inspection, en plus de susciter une prise de conscience de leur propre comportement en ce qui concerne les lois et règlements qui gouvernent la profession et le *Guide de pratique professionnelle*;
4. de la déclaration du membre concernant sa pratique en génie;
5. de brochures corporatives remises à chaque ingénieur inspecté ainsi qu'à leur employeur.

### SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

En 2007-2008, les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale ont été accrues par l'embauche de personnel (une conseillère, un agent de projets et à l'information, un enquêteur et un préposé), conformément au Plan stratégique 2007-2010 approuvé par le Bureau.

### VISITES DE CHANTIERS

En matière de contrôle, le Service de surveillance de la pratique illégale a poursuivi ses visites de sites des travaux visés par l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs, ce qui couvre la plupart des travaux d'infrastructures (ponts, voies publiques, travaux d'aqueduc, égouts, systèmes de traitement des eaux usées, etc.), de ceux qui touchent les fondations, la charpente, les systèmes électriques et mécaniques des édifices publics et de ceux dont la valeur est supérieure à 100 000 \$. Au cours des interventions, l'enquêteur s'assure principalement que les plans et devis des travaux sont signés et scellés par des ingénieurs membres de l'Ordre ou par des titulaires d'un permis temporaire. La répartition régionale des visites de chantiers figure au tableau ci-dessous.

### RÉPARTITION DES VISITES DE CHANTIERS SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

| Section régionale              | Chantiers |
|--------------------------------|-----------|
| Abitibi-Témiscamingue          | 0         |
| Bas-Saint-Laurent-Gaspésie     | 12        |
| Cantons-de-l'Est               | 3         |
| Drummond                       | 0         |
| Lanaudière                     | 0         |
| Laval-Laurentides              | 6         |
| Manicouagan                    | 0         |
| Mauricie                       | 0         |
| Mingan                         | 0         |
| Outaouais                      | 0         |
| Plein-Sud                      | 9         |
| Québec et Chaudière-Appalaches | 8         |
| Montréal                       | 4         |
| Richelieu                      | 0         |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean        | 4         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>46</b> |

### VIGIE DU RECRUTEMENT

Le processus de vigie des appels de candidatures s'est poursuivi par des recherches sur Internet, en vérifiant des sites comme Jobboom, Monster ou Workopolis, ces derniers couvrant une large part des grands journaux du Québec. Le but est de s'assurer que les annonces d'offres d'emploi s'adressant aux ingénieurs mentionnent l'obligation d'être membre de l'Ordre. Quatre lettres d'appréciation et 32 lettres d'avertissement et d'incitation ont été expédiées au cours de l'exercice.

### INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le Service de la surveillance de la pratique illégale a répondu à 1157 demandes de renseignements dans l'année : 33 % provenaient du public et 67 % des membres de l'Ordre. Les sujets courants sont : le champ de pratique de l'ingénieur (23 %), la déontologie (16 %), l'authentification des documents (sceau et signature) (20 %), divers (16 %), l'exercice de la profession en société (9 %), le titre et son utilisation (11 %) et la référence d'un ingénieur (6 %).

L'Ordre a tenu un stand d'information pour les visiteurs des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec, de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités. Des brochures et des dépliants ont été distribués, et nos représentants ont répondu aux questions des nombreux intervenants ou ont donné des renseignements aux participants sur différents sujets relativement à la pratique du génie dans leur milieu respectif.

### ENQUÊTES

Les enquêtes du Service de la surveillance de la pratique illégale résultent d'une part des plaintes ou des dénonciations formulées à l'Ordre par les membres ou le public, ou à la suite des avis reçus d'autres services de l'Ordre. D'autre part, elles sont également amorcées à l'initiative du personnel du service lui-même.

Au cours du présent exercice, 78 nouvelles enquêtes ont été entreprises, s'ajoutant ainsi aux 88 actives au 31 mars 2007, et 71 enquêtes ont été fermées. Des 78 enquêtes ouvertes, 3 provenaient du Service de l'inspection professionnelle et 3 du Bureau du syndic. Des 71 enquêtes fermées, 24 l'ont été à la suite de correctifs apportés par les intimés eux-mêmes et à la suite de l'intervention de nos enquêteurs, le tout à la satisfaction de l'Ordre. Dans 19 cas, l'enquête a révélé qu'il n'y avait pas matière à poursuite pénale. Dans 15 autres cas, la poursuite a été complétée en 2007-2008, dont un cas devant le Registraire des entreprises et le Tribunal administratif du Québec. Le délai de prescription écoulé a joué dans 8 enquêtes. Finalement, un dossier a été transmis au Service de l'inspection professionnelle et quatre au Bureau du syndic. Ainsi, des 95 enquêtes qui sont toujours ouvertes au 31 mars 2008, 10 sont à l'étape d'une poursuite pénale dûment autorisée par le Comité administratif et 85 sont toujours actives au 31 mars 2008.

Le tableau ci-dessous fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

#### RÉPARTITION DES ENQUÊTES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

|   | A         | B         | C         | D         |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 22.1 – Exercice illégal                     | 1         | 0         | 0         | 1         |
| 22.2 – Usurpation de titre                  | 20        | 38        | 38        | 20        |
| 22.3 – Publicité illégale                   | 3         | 4         | 7         | 0         |
| 22.4 – Fausse assertion                     | 3         | 1         | 0         | 4         |
| 22.5 – Authentification illégale            | 0         | 1         | 1         | 0         |
| 24 – Plans, devis non conformes             | 14        | 4         | 4         | 14        |
| 5 i) – Travaux effectués sans ingénieur     | 2         | 15        | 14        | 3         |
| 26 – Dénomination sociale illégale          | 41        | 6         | 5         | 42        |
| 188.1.3 – Incitation à la pratique illégale | 0         | 0         | 0         | 0         |
| Combinaison de plusieurs infractions        | 4         | 9         | 2         | 11        |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>88</b> | <b>78</b> | <b>71</b> | <b>95</b> |

A – Actives au 1<sup>er</sup> avril 2007.  
 B – Ouvertes en 2007-2008.  
 C – Fermées en 2007-2008.  
 D – Actives au 31 mars 2008.

#### ENQUÊTES COMPLÉTÉES

|  |    |
|--|----|
| Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu                                      | 0  |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé  | 45 |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu | 2  |

#### POURSUITES PÉNALES

Au 31 mars 2007, 13 poursuites étaient judiciairisées pour des infractions alléguées par l'Ordre à la Loi sur les ingénieurs. Au cours de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2007, 11 poursuites pénales ont été intentées à la suite de l'autorisation du Comité administratif. Au 31 mars 2008, un jugement a été prononcé dans 13 poursuites (jugées) et 10 poursuites demeurent en attente d'un jugement (actives). Sur l'avis des avocats de l'Ordre, une poursuite a été retirée à la suite de nouveaux faits.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 en fonction des types d'infractions commises.

#### SOMMAIRE DES POURSUITES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

|   | A         | B         | C         | D         |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 22.1 – Exercice illégal                     | 2         | 0         | 1         | 1         |
| 22.2 – Usurpation de titre                  | 1         | 7         | 3         | 5         |
| 22.3 – Publicité illégale                   | 0         | 0         | 0         | 0         |
| 22.4 – Fausse assertion                     | 0         | 1         | 0         | 1         |
| 22.5 – Authentification illégale            | 0         | 0         | 0         | 0         |
| 24 – Plans, devis non conformes             | 2         | 0         | 2         | 0         |
| 5 i) – Travaux effectués sans ingénieur     | 4         | 2         | 5         | 1         |
| 26 – Dénomination sociale illégale          | 0         | 0         | 0         | 0         |
| 188.1.3 – Incitation à la pratique illégale | 0         | 0         | 0         | 0         |
| Combinaison de plusieurs infractions        | 4         | 1         | 3         | 2         |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>13</b> | <b>11</b> | <b>14</b> | <b>10</b> |

A – Actives au 1<sup>er</sup> avril 2007.  
 B – Ouvertes en 2007-2008.  
 C – Fermées en 2007-2008.  
 D – Actives au 31 mars 2008.

#### POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

|  |   |
|--|---|
| Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu                                      | 0 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé  | 8 |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu | 1 |

#### JUGEMENTS RENDUS

Durant l'année 2007-2008, 13 jugements ont été rendus déclarant les intimés coupables relativement à des infractions à la Loi sur les ingénieurs.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des jugements rendus en 2007-2008 par types d'infractions commises.

#### SOMMAIRE DES JUGEMENTS EN 2007-2008 SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

|   | NON COUPABLE | COUPABLE  |
|---|--------------|-----------|
| 22.1 – Exercice illégal                     | 0            | 0         |
| 22.2 – Usurpation de titre                  | 0            | 3         |
| 22.3 – Publicité illégale                   | 0            | 0         |
| 22.4 – Fausse assertion                     | 0            | 0         |
| 22.5 – Authentification illégale            | 0            | 0         |
| 24 – Plans, devis non conformes             | 0            | 2         |
| 5 i) – Travaux effectués sans ingénieur     | 0            | 5         |
| 26 – Dénomination sociale illégale          | 0            | 0         |
| 188.1.3 – Incitation à la pratique illégale | 0            | 0         |
| Combinaison de plusieurs infractions        | 0            | 3         |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>0</b>     | <b>13</b> |

Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, les jugements prononcés en faveur de l'Ordre présentés au tableau précédent relativement aux infractions alléguées impliquaient le prononcé des amendes dont le total était de 25 400 \$.

**JUGEMENTS RENDUS**

|  | acquittant<br>l'intimé | déclarant<br>l'intimé<br>coupable |
|--|------------------------|-----------------------------------|
| Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu                                      | 0                      | 0                                 |
| Portant sur l'usurpation de titre réservé  | 0                      | 3                                 |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu | 0                      | 3                                 |

**MONTANT TOTAL DES AMENDES IMPOSÉES 25 400 \$**

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Les membres de l'Ordre, en vertu du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle (ARP) collective, quel que soit leur type d'activité. Ceux qui exercent la profession en pratique privée doivent, de plus, souscrire à une ARP d'un assureur spécialisé à cet effet.

On trouvera au tableau suivant la répartition des membres de l'Ordre au 31 mars 2008 selon le moyen de garantie.

**STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (ARP) PAR TYPES D'ACTIVITÉS**

|                                | Nombre | %    | ARP collective | ARP privée |
|--------------------------------|--------|------|----------------|------------|
| Pratique privée en génie       | 9 400  | 16,8 | ✓              | ✓          |
| Entreprise du secteur privé    | 28 589 | 51,0 | ✓              |            |
| Organisme public ou parapublic | 9 192  | 16,4 | ✓              |            |
| À la retraite                  | 4 752  | 8,5  | ✓              |            |
| Pratique privée hors génie     | 976    | 1,7  | ✓              |            |
| Autres                         | 3 176  | 5,7  | ✓              |            |

**TOTAL 56 085 100,0**

Le montant prévu de la garantie collective est de 1 000 000 \$ par sinistre et de 250 000 \$ pour l'ensemble des sinistres découlant des services professionnels à l'égard d'un projet. Le contrat d'ARP privée doit prévoir un montant minimal de garantie de 250 000 \$ par sinistre et de 500 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie. Ces montants minimums sont respectivement de 500 000 \$ et 1 000 000 \$ s'il s'agit d'une assurance souscrite par des membres, des sociétés ou des personnes morales pour d'autres membres à leur emploi ou qui en sont administrateurs, dirigeants ou actionnaires, dans le cas d'une personne morale, ou associés, dans le cas d'une société.

De plus, le Service de la surveillance de la pratique illégale a traité durant cette période environ 1 475 appels de demande d'information sur l'assurance responsabilité professionnelle collective et privée provenant des membres (95 %) et du public (5 %), se répartissant comme suit : 65,4 % sur la notion de « pratique privée »; 14,4 % sur l'obligation de conserver son contrat d'assurance en vigueur jusqu'à cinq ans après avoir posé le dernier acte professionnel; 8,8 % sur l'annulation de la police; 7,2 % sur l'assurance collective et 4,2 % sur d'autres aspects de l'assurance. De plus, l'Ordre a publié, dans la revue *PLAN* des mois de décembre 2007 et mars 2008, deux articles qui vulgarisent le sujet. Il a aussi clarifié la défini-

tion de la pratique privée dans les documents transmis aux membres pour l'inscription annuelle.

Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, le Service de la surveillance de la pratique illégale a dû intervenir pour assurer le respect de son règlement sur l'ARP. Ainsi, l'annulation de la police d'assurance avant le terme requis ou le fait qu'un membre en pratique privée n'ait pas de contrat d'assurance sont deux cas qui peuvent mener à sa radiation du tableau, s'il refuse de se conformer au règlement. La plupart des membres en pratique privée trouvés non conformes au règlement voient à corriger promptement leur situation à la suite de l'intervention de l'Ordre auprès de l'un d'entre eux. L'Ordre a radié cinq membres pour non-conformité au règlement sur l'ARP en vertu de l'article 86 (l) ii) du Code des professions cette année.

**DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL**

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs; favoriser l'adaptation de la profession au changement continu du contexte socioéconomique, de la technologie et des attentes du milieu; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

**DOMAINES D'INTERVENTION**

Les travaux du Service du développement professionnel, outre les activités courantes d'information aux membres, ont porté principalement sur un projet de règlement sur le développement professionnel continu des membres et des moyens pour faciliter sa mise en œuvre; l'intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des étudiants en génie; l'offre d'activités de développement professionnel.

**PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DES MEMBRES**

Ce projet de règlement se justifie par l'évolution rapide et constante des compétences requises de la part des ingénieurs pour exercer leurs activités professionnelles. Il permettra de déterminer le cadre des mesures que doivent prendre les membres pour mettre à jour et améliorer les compétences liées à leurs activités professionnelles, notamment les compétences susceptibles d'être influencées par l'évolution technologique ainsi que par les modifications législatives, réglementaires ou administratives. En outre, ce règlement fournira à l'Ordre des moyens de voir à ce que les ingénieurs concernés comblent les lacunes de compétence constatées en cours d'application du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, ou de toute autre vérification effectuée par l'Ordre.

Afin de soutenir les membres dans la mise en œuvre de ce règlement, un guide de développement professionnel, incluant un répertoire des compétences communes, est en cours de préparation.

## INTÉGRATION DU PROFESSIONNALISME ET DE L'ÉTHIQUE DANS LA FORMATION DES FUTURS INGÉNIEURS

Les étudiants en génie sont peu sensibilisés au concept de professionnalisme. À la suite de la présentation d'un rapport préparé par un groupe de travail mis sur pied par le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CRÉIQ, un plan d'action visant à intégrer des notions concernant le professionnalisme et l'éthique dans la formation des étudiants en génie a été approuvé par les organisations membres du Comité de liaison, soit l'Ordre, les facultés et écoles de génie et la Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec (CRÉIQ). Les premières mesures instaurées comprennent un atelier destiné à fournir aux professeurs des informations et des moyens pour les aider à intégrer l'éthique et le professionnalisme dans leur enseignement, des informations sur l'examen professionnel que doit réussir tout ingénieur junior ou stagiaire et, en troisième lieu, une banque d'études de cas portant sur l'éthique et le professionnalisme, accompagnée d'un guide méthodologique. Les professeurs pourront utiliser ces études pour illustrer, dans leur enseignement, divers aspects de la responsabilité professionnelle de l'ingénieur, en particulier l'éthique.

### ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'Ordre offre à ses membres, parfois en collaboration avec un établissement universitaire, des activités de développement professionnel.

## ACTIVITÉS TENUES DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVE ORGANISÉE PAR L'ORDRE

| Nom de l'activité   | Nombre d'heures | Nombre de membres qui l'ont suivie |
|---|-----------------|------------------------------------|
| Traitement des eaux usées d'origine domestique (en collaboration avec le Centre de formation continue de l'École Polytechnique)                             | 21,0            | 83                                 |
| Gestion des risques pour ingénieurs et autres spécialistes (en collaboration avec le Centre universitaire en environnement de l'Université de Sherbrooke)   | 21,0            | 75                                 |
| Professionalisme et pratique actuelle   | 7,0             | 24                                 |
| Sécurité : tolérance zéro   | 7,0             | 156                                |
| Sécurité des automates et des robots  | 3,5             | 20                                 |
| La sécurité, la responsabilité de tous  | 3,5             | 87                                 |
| Sécurité informatique : la protection des systèmes de contrôle  | 3,5             | 33                                 |
| La gestion des risques, une règle de l'art pour l'ingénieur   | 3,5             | 120                                |
| Introduction à la conception ergonomique  | 3,5             | 47                                 |
| Sessions d'information sur le nouveau chapitre V – Électricité, du Code de la construction du Québec (en collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec) | 3,5             | 316                                |

L'ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Éric Potvin, ing.

Vice-président aux Affaires publiques et corporatives

Daniel Boismenu

Directeur des Communications et des Affaires publiques

## MANDAT

La Direction des communications et des affaires publiques a pour mandat de :

- contribuer à augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès de la population ;
- contribuer à valoriser la profession d'ingénieur auprès du public et à souligner la plus-value de la profession auprès de ses différentes clientèles ;
- soutenir, par des actions de communication, les efforts déployés en vue d'amener les membres et les futurs membres à mieux comprendre la mission de l'Ordre et de favoriser leur adhésion aux principes directeurs qui la définissent ;
- conseiller et soutenir l'organisation et sa direction en matière de communication et d'affaires publiques.

La Direction des communications et des affaires publiques assure également l'encadrement des Sections régionales et le fonctionnement du Conseil des Régionales ainsi que des comités qui en découlent, et leur offre tout le soutien nécessaire, notamment en communication.

La Direction des communications et des affaires publiques offre son expertise et travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'Ordre pour différents projets d'information, de publicité et de relations publiques. Par exemple, dans le cadre du Plan stratégique, la Direction a prêté son concours à la réalisation de recherches en vue de résoudre les problèmes liés à des particularités du statut d'ingénieur junior.

## FAITS SAILLANTS

### AFFAIRES PUBLIQUES – INFRASTRUCTURES

L'Ordre a fait connaître aux ministres, aux municipalités et autres organismes publics son point de vue sur la gestion des infrastructures et a fait part de ses recommandations pour donner à la population, à long terme, des infrastructures sécuritaires. Pour ce faire, il a publié sept prises de position et s'est exprimé dans les médias.

### SECTIONS RÉGIONALES

Dans le but de contribuer à instaurer une culture sans papier, les présidents des Sections régionales ont accepté la

proposition du Bureau de l'Ordre, qui consiste à centraliser les envois électroniques destinés à leurs membres et à limiter les envois sur support papier, le tout en conformité avec la Politique sur l'accès aux documents et renseignements et sur la protection des renseignements personnels.

### CAMPAGNE DE CONSENTEMENT

Afin de se conformer à la législation entrée en vigueur en septembre 2007, la Direction a mis en œuvre une campagne de communication intitulée « Cochez oui », afin de recueillir le consentement des membres en vue de continuer à transmettre leurs coordonnées aux partenaires de l'Ordre.

### 45<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE PLAN

La revue *PLAN* a entamé son 45<sup>e</sup> volume de parution avec la publication de son numéro de janvier-février 2008. Cette longévité témoigne de l'attachement des membres à leur revue et de leur intérêt pour son contenu.

## RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

### UN COLLOQUE QUI FAVORISE LA COMMUNICATION AVEC LES MEMBRES

Le Colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec avait pour thème en 2007 « La sécurité industrielle des procédés et des machines ».

Le Colloque annuel de l'Ordre, que l'on nommait auparavant Journées de l'ingénieur(e), a pris une nouvelle envergure. Les activités – formations, conférences, gala de l'excellence, assemblée générale annuelle – ont été fort appréciées par les membres. Plus de 400 participants se sont réunis à l'hôtel Delta de Trois-Rivières, du 13 au 15 juin 2007.

En collaboration étroite avec la Section régionale de la Mauricie, la Direction des communications et des affaires publiques a travaillé à la préparation et à l'organisation du Colloque annuel, tant sur le plan du contenu et de la logistique qu'en ce qui concerne le programme de commandites.

### LA PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRÈS DES JEUNES

Des ingénieurs bénévoles agissent comme conférenciers dans les écoles. Ces dernières, ainsi que les Sections régionales, ont accès à un module interactif en ligne qui leur permet de

gérer les demandes de manière autonome. Pour mieux sensibiliser les jeunes filles à la profession, un microsite a été ouvert.

Par ailleurs, la Direction des communications et des affaires publiques a commandité des activités pour encourager le choix d'une carrière en sciences et génie, telles que la Super Expo-sciences Bell, dans sa finale québécoise, l'Expo-sciences autochtone, le Défi Génie inventif, les concours Science, on tourne! et Les filles et les sciences, un duo électrisant!

#### **L'OUTIL WEB AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DES CLIENTÈLES**

Le Bulletin électronique pour les membres a été édité à 12 reprises, suscitant un échange accru avec les membres. La présentation a été améliorée, notamment par l'utilisation du format « papier virtuel ».

Les besoins des utilisateurs ont guidé une refonte des sites web publics, français et anglais, et de l'extranet, notamment pour l'accès au bottin, la demande d'admission et l'accès à l'extranet, ainsi que de la page d'accueil avec plus de contenu. Un moteur de recherche intégral pour les sites publics et l'extranet a été ajouté. De nouvelles rubriques ont été instaurées; elles concernent les nouveaux membres, les formations, et les formulaires de consentement en regard de l'application de la Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives. La section « Ingénieur junior » a été améliorée. De nouvelles fonctionnalités ont été apportées, telles qu'une fonction de tri pour la rubrique « Décisions et jugements », un module de paiement en ligne pour les activités du Colloque 2008, ainsi qu'un microsite d'information pour les annonceurs et les partenaires du Colloque 2008.

En matière de statistiques, le site public affiche une augmentation de 25 % du nombre de pages consultées et de 14 % du nombre de visiteurs uniques. La durée moyenne des visites s'est accrue de 13 %. On constate par ailleurs une augmentation de 5 % du nombre de visiteurs uniques sur l'extranet.

La Direction des communications et des affaires publiques continue de prêter son soutien en communication électronique à plusieurs campagnes et activités, notamment à la campagne pour l'inscription et le paiement en ligne et à la campagne « Cochez oui », qui incite les membres à donner leur consentement pour qu'on puisse continuer de transmettre leurs coordonnées aux partenaires de l'Ordre.

#### **LA VISIBILITÉ DE L'ORDRE SUR LA PLACE PUBLIQUE**

##### **Infrastructures publiques**

Depuis plusieurs années, l'Ordre mène une réflexion sur les infrastructures publiques, par l'intermédiaire du Comité d'orientation des affaires publiques. Cette année, en collaboration avec le Comité, la Direction des communications et des affaires publiques a piloté plusieurs dossiers d'envergure à ce sujet, dans le cadre de la mission de protection du public et de l'intérêt du public, en ce qui a trait aux services d'ingénierie. Le débat entourant la gestion des infrastructures publiques a donné lieu à plusieurs interventions médiatiques, à la suite de prises de position de la part de l'Ordre et de lettres d'opinion publiées par les quotidiens.

##### **Intégration des personnes formées à l'étranger**

Les médias se sont également vivement intéressés au dossier de l'intégration des diplômés étrangers dans la profession

d'ingénieur, l'Ordre étant à l'avant-garde en matière d'intégration des professionnels formés à l'étranger.

La signature d'une entente entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'Ordre a eu lieu au cours d'une conférence de presse en présence de six ministres. La Direction des communications et des affaires publiques a assuré l'encadrement des porte-parole qui ont donné de nombreuses entrevues à ce sujet.

##### **Encadrement des porte-parole**

La Direction des communications et des affaires publiques assure l'encadrement des porte-parole désignés dans les délégations officielles et chargés des relations avec les médias. Plus d'une trentaine de discours ont été préparés. La Direction a répondu à plus de 150 appels des médias et les porte-parole ont accordé quelque 40 entrevues.

#### **LA COMMUNICATION INTERNE**

La Direction des communications et des affaires publiques a édité 16 bulletins électroniques pour les employés. Le contenu, élaboré par un groupe d'employés, porte sur la vie professionnelle, le travail des employés et les projets de l'Ordre. Par ailleurs, la Direction a prêté son concours à l'organisation de rencontres d'information au cours desquelles le directeur général a échangé avec les employés. La gestion du changement occasionné en grande partie par l'implantation du logiciel de gestion intégrée a été l'un des principaux sujets abordés.

#### **LES SECTIONS RÉGIONALES**

La Direction des communications et des affaires publiques voit à l'organisation, à l'établissement de l'ordre du jour et à la logistique des réunions du Conseil des Régionales et du Comité d'arrimage des Sections régionales, dont les travaux sont décrits à la section Comités et groupes de travail.

Par ailleurs, la Direction offre aux Sections régionales et aux responsables régionaux tout le soutien nécessaire en matière de communication. Plus particulièrement, la direction a travaillé intensivement à la mise en place d'un système pour les envois effectués par les Sections régionales, imprimés et électroniques. Elle veille à soutenir les responsables régionaux dans la mise en œuvre de ce nouveau système, en collaboration avec les Services de l'informatique et les Services auxiliaires.

#### **AUTRES RÉALISATIONS RÉCURRENTES**

Dans le cadre de son mandat, la Direction des communications et des affaires publiques s'acquitte également des fonctions de communications institutionnelles, de promotion de la profession, d'édition et de projets spéciaux. Le Centre de documentation ainsi que le Service d'accueil et de réception relèvent aussi de la direction.

#### **LES PARTENARIATS**

La Direction des communications et des affaires publiques a réalisé des partenariats en vue d'encourager des activités professionnelles d'intérêt pour les ingénieurs, tels que le congrès INFRA 2007, organisé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), la Conférence canadienne d'analyse de la valeur, le Congrès national d'ingénieurs sans frontières Canada, le Congrès international sur l'ingénierie des risques industriels (CIRI 2007). L'Ordre a également participé au Salon génie carrières 2007 et au Salon carrières du Réseau des ingénieurs du Québec.

### LA REVUE PLAN

La revue *PLAN* constitue le principal véhicule qui permet à l'Ordre de communiquer à l'ensemble de ses membres diverses informations. Elle est publiée neuf fois par année ; elle représente un outil important et un point de contact unique.

La Direction des communications et des affaires publiques a publié des numéros thématiques, notamment sur les infrastructures et l'aménagement, les ressources naturelles, l'énergie et le développement durable, l'hygiène industrielle, et la gestion des risques.

### L'EXCELLENCE À L'HONNEUR

Le Grand Prix d'excellence souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur qui est un modèle pour la profession. Il a été décerné à M. Martin Roy, ing., au cours du Gala de l'excellence, dans le cadre du Colloque annuel de l'Ordre, en juin 2007.

La Distinction du génie innovateur a été remise à une équipe de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ) pour le développement d'une microvoiture urbaine 100 % électrique, le véhicule ZENN (*Zero Emission No Noise*). Décernée pour la première fois en 2007, cette distinction a pour but d'encourager l'innovation liée à l'ingénierie.

Chez les étudiants en génie, M. Marc Juneau, de l'École de technologie supérieure, a obtenu la Bourse d'excellence aux études supérieures. M<sup>me</sup> Marie-Hélène Vaillant, de l'Université Laval (1<sup>er</sup> prix de 7 500 \$), M. Guy Turner, de l'Université du Québec à Trois-Rivières (2<sup>e</sup> prix de 5 000 \$), ainsi que M. Jean-François Haeck, de l'Université McGill (3<sup>e</sup> prix de 3 000 \$), sont les lauréats du Prix universitaire du Mérite de l'Ordre. Ils ont reçu leur prix en juin 2007 dans le cadre des activités du Colloque.

La Distinction Défi régional a été remportée par la Section régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui s'est illustrée par l'organisation de l'Expo-sciences pancanadienne en 2006. Par cette distinction, l'Ordre reconnaît et valorise les efforts des Régionales pour réaliser de manière originale des projets ou des activités qui reflètent le mandat et la mission de l'Ordre.

La réception des fêtes du président en l'honneur des bénévoles de l'Ordre a eu lieu en décembre 2007 dans l'Atrium de l'École de technologie supérieure. Le Prix du président au bénévolat a été remis pendant cette réception à M. Sid Zerbo, ing., président de la Régionale des ingénieurs de Montréal. Ce prix met en valeur l'engagement bénévole d'un membre dans diverses activités de l'Ordre.

L'Ordre a, cette année encore, présenté des candidatures aux prestigieux prix décernés par Ingénieurs Canada. Deux de ces candidatures ont été retenues. La Médaille d'Or a été décernée à M. Robert Louis Papineau, ing., tandis que M. Charles Terreault, ing., a reçu la Distinction pour services méritoires, service communautaire.

### LA RELÈVE EN GÉNIE : LA SECTION ÉTUDIANTE POURSUIT SA CROISSANCE

*Méning.es* accueille tous les étudiants en génie qui ont accumulé au moins 30 crédits. La Section étudiante compte maintenant plus de 5 200 membres actifs. Près de 16 000 étudiants en génie, ainsi que des étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs, en sont devenus membres depuis 1996.

L'Ordre collabore aussi à des journées d'orientation professionnelle, à la Compétition québécoise d'ingénierie, aux Jeux de génie du Québec (dont le thème était, en 2007, « L'éthique de l'ingénieur »), à des camps scientifiques, de même qu'au congrès de la Confédération pour le rayonnement des étudiants en ingénierie du Québec (CRÉIQ), qui réunit les responsables des associations étudiantes des écoles et facultés d'ingénierie du Québec.

# Administration-Finances

Maud Cohen, ing.

Vice-présidente en titre, aux Finances et trésorière

Lorraine Godin, CA

Directrice de l'Administration-Finances

## MANDAT

La Direction de l'administration-finances assume la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale, de la gestion des systèmes de bureautique et de télécommunications, des services informatiques et des services auxiliaires.

## FAITS SAILLANTS

- Aide à la poursuite du développement du projet sur les technologies de l'information par l'entremise d'un progiciel de gestion intégrée (PGI);
- Amélioration du processus de suivi de l'information financière;
- Mise en place d'un nouveau système de gestion et de coordination des envois postaux et électroniques pour les Sections régionales de l'Ordre;
- Adaptation des locaux en fonction des besoins liés au Plan stratégique et au PGI.

## FINANCES

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations courantes, selon les politiques établies. Il est aussi chargé de produire les états financiers mensuels et trimestriels; d'analyser les résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation; de verser les subsides aux Sections régionales et de les contrôler; d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation; de gérer la trésorerie de l'Ordre; d'appliquer la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé.

## COMITÉ DES FINANCES

Présidé par la vice-présidente aux Finances et trésorière, le Comité des finances a comme principaux mandats de vérifier et d'auditer les résultats financiers de toutes les instances de l'Ordre et de faire rapport au Comité administratif ou au Bureau au sujet de la position financière comparativement au budget; de collaborer à la préparation et à

la révision du budget annuel; de réviser et de surveiller l'application des politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour réaliser ses objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité des finances en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers, et en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

## INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Le Service de l'informatique s'acquitte des tâches reliées au fonctionnement de la bureautique, de la réseautique, de la téléphonie, de la gestion informatisée d'envoi de télécopies et du système de contrôle de l'accès aux locaux de l'Ordre. Pour faciliter le travail des autres directions, des applications informatisées sont conçues sur mesure et de nouveaux outils sont régulièrement mis en place. Le Service veille à assurer aux usagers un fonctionnement ininterrompu du réseau et des équipements bureautiques. De plus, le Service travaille intensivement au projet d'implantation d'un progiciel de gestion intégrée.

## SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux et de courriers électroniques, de messagerie, de triage du courrier, d'impression de documents en grand nombre, ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

## ADMINISTRATION

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion des espaces locatifs; les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble; le suivi administratif des sous-baux et ententes de services avec Gestion FÉRIQUE et le Réseau des ingénieurs du Québec; les couvertures d'assurance.

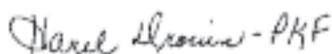
### AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2008 et les états des produits et des charges, l'évolution des soldes de fonds et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2007, présentés aux fins de comparaison, ont été vérifiés par d'autres vérificateurs.



Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 16 mai 2008

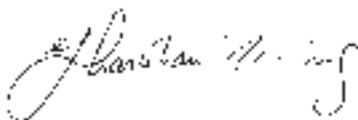
## Bilan

Au 31 mars 2008

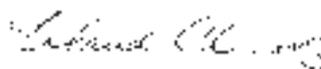
|   | 2008       | 2007       |
|---|------------|------------|
|   | \$         | \$         |
| <b>Actif</b>  |            |            |
| <b>Actif à court terme</b>  |            |            |
| Encaisse  | 12 141 346 | 5 155 381  |
| Encaisse – Sections régionales  | 108 276    | 109 723    |
| Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique                  | 109 684    | 71 961     |
| Débiteurs (note 5)  | 392 199    | 331 870    |
| Frais payés d'avance  | 104 017    | 90 495     |
| Fonds de gestion de la trésorerie (note 6)                            | 346 626    | 6 784 276  |
| Portion réalisable à court terme des placements à long terme (note 7) | 1 108 309  | 1 498 406  |
|   | 14 310 457 | 14 042 112 |
| Placements (note 7)   | 3 590 299  | 2 171 219  |
| Immobilisations (note 8)  | 1 697 698  | 1 631 268  |
|   | 19 598 454 | 17 844 599 |
| <b>Passif et soldes de fonds</b>                                      |            |            |
| <b>Passif à court terme</b>   |            |            |
| Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)                      | 3 721 122  | 3 168 258  |
| Produits perçus d'avance  | 9 886 671  | 9 098 801  |
|   | 13 607 793 | 12 267 059 |
| Provision pour indemnité de départ (note 10)                          | 263 828    | 263 315    |
| Avantages incitatifs reportés (note 11)                               | 847 749    | 921 467    |
|   | 14 719 370 | 13 451 841 |
| <b>Soldes de fonds</b>  |            |            |
| Investis en immobilisations   | 1 697 698  | 1 631 268  |
| Affectations d'origine interne  |            |            |
| Fonds de défense en matière déontologique                             | 345 845    | 325 017    |
| Non affectés  | 2 835 541  | 2 436 473  |
|   | 4 879 084  | 4 392 758  |
|   | 19 598 454 | 17 844 599 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Pour le Bureau,



Zaki Ghavitian, ing.  
Administrateur



Maud Cohen, ing.  
Administratrice

## État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars 2008

|  | 2008<br>Budget<br>(non vérifié)<br>\$ | 2008<br>Réel<br>\$ | 2007<br>Réel<br>\$ |
|--|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Fonds d'opérations courantes</b>  |                                       |                    |                    |
| <b>Produits</b>  |                                       |                    |                    |
| Cotisations des membres  | 9 990 000                             | 10 041 185         | 9 117 015          |
| Émission de permis   | 80 500                                | 82 670             | 79 885             |
| Droits d'admission et d'inscription  | 630 750                               | 645 111            | 680 761            |
| Droits d'examen  | 330 100                               | 351 987            | 329 733            |
| Assurance responsabilité professionnelle   | 655 000                               | 609 199            | 634 888            |
| Publicité et publications  | 749 633                               | 730 750            | 619 645            |
| Activités et commandites   | 91 000                                | 141 261            | 58 423             |
| Placements   | 350 000                               | 420 558            | 363 065            |
| Amendes et frais recouvrés   | 55 000                                | 72 108             | 95 565             |
| Autres   | 252 300                               | 377 426            | 273 552            |
|  | 13 184 283                            | 13 472 255         | 12 252 532         |
| Variation de la plus-value non réalisée sur les valeurs marchandes des actifs financiers détenus à des fins de transaction | -                                     | 113 090            | -                  |
|  | 13 184 283                            | 13 585 345         | 12 252 532         |
| <b>Charges</b>   |                                       |                    |                    |
| Salaires et charges sociales   | 6 769 500                             | 6 376 331          | 5 652 195          |
| Formation  | 78 000                                | 63 260             | 50 408             |
| Comités  | 450 500                               | 404 424            | 403 171            |
| Déplacements et frais de représentation  | 247 300                               | 246 747            | 219 511            |
| Honoraires professionnels et frais juridiques  | 1 511 440                             | 1 806 599          | 1 725 921          |
| Cotisations et affiliations  | 612 300                               | 603 965            | 573 727            |
| Subsides aux sections régionales   | 110 000                               | 193 964            | 200 000            |
| Insuffisance (excédent) des produits par rapport aux charges des sections régionales                                       | -                                     | (824)              | 21 359             |
| Charges locatives  | 762 800                               | 873 445            | 816 956            |
| Assurances   | 556 500                               | 558 266            | 583 947            |
| Dépenses générales de bureau   | 775 305                               | 863 654            | 898 410            |
| Impression et reproduction   | 431 970                               | 284 283            | 362 207            |
| Publicité et promotion   | 389 133                               | 342 243            | 258 201            |
| Équipements et logiciels   | 31 700                                | 33 856             | 28 844             |
| Frais financiers   | 125 000                               | 172 241            | 148 886            |
| Amortissements des immobilisations   | 325 000                               | 269 031            | 248 140            |
|  | 13 176 448                            | 13 091 485         | 12 191 883         |
| <b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>   | <b>7 835</b>                          | <b>493 860</b>     | <b>60 649</b>      |
| <b>Fonds de défense en matière déontologique</b>   |                                       |                    |                    |
| <b>Produits</b>  |                                       |                    |                    |
| Placements   |                                       | 14 271             | 13 758             |
| Variation de la plus-value non réalisée sur les valeurs marchandes des actifs financiers détenus à des fins de transaction |                                       | 7 434              | -                  |
| <b>Charges</b>   |                                       |                    |                    |
| Honoraires   |                                       | 239                | 224                |
| <b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>   |                                       | <b>21 466</b>      | <b>13 534</b>      |
| <b>Total de l'excédent des produits par rapport aux charges</b>  |                                       | <b>515 326</b>     | <b>74 183</b>      |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2008

| <b>2008</b>  |                              |                             |           |   |           |
|--|------------------------------|-----------------------------|-----------|---|-----------|
|  | Fonds d'opérations courantes |                             |           | Fonds de défense en matière déontologique |           |
|  | Non affectés                 | Investis en immobilisations | Total     |   | Total     |
|  | \$                           | \$                          | \$        | \$  | \$        |
| <b>Solde au début de l'exercice</b>                          |                              |                             |           |   |           |
| Déjà établi  | 2 436 473                    | 1 631 268                   | 4 067 741 | 325 017                                   | 4 392 758 |
| Modification de convention comptable (note 3a)               | (28 362)                     | -                           | (28 362)  | (638)                                     | (29 000)  |
| Redressé   | 2 408 111                    | 1 631 268                   | 4 039 379 | 324 379                                   | 4 363 758 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 762 891                      | (269 031)                   | 493 860   | 21 466                                    | 515 326   |
| Acquisitions d'immobilisations                               | (335 461)                    | 335 461                     | -         | -   | -         |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                          | 2 835 541                    | 1 697 698                   | 4 533 239 | 345 845                                   | 4 879 084 |

| <b>2007</b>  |                              |                             |           |   |           |
|--|------------------------------|-----------------------------|-----------|---|-----------|
|  | Fonds d'opérations courantes |                             |           | Fonds de défense en matière déontologique |           |
|  | Non affectés                 | Investis en immobilisations | Total     |   | Total     |
|  | \$                           | \$                          | \$        | \$  | \$        |
| <b>Solde au début de l'exercice</b>                          |                              |                             |           |   |           |
| Déjà établi  | 2 220 030                    | 1 787 062                   | 4 007 092 | 311 483                                   | 4 318 575 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 308 789                      | (248 140)                   | 60 649    | 13 534                                    | 74 183    |
| Acquisitions d'immobilisations                               | (92 346)                     | 92 346                      | -         | -   | -         |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                          | 2 436 473                    | 1 631 268                   | 4 067 741 | 325 017                                   | 4 392 758 |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2008

|   | 2008<br>\$        | 2007<br>\$       |
|---|-------------------|------------------|
| <b>Activités de fonctionnement</b>  |                   |                  |
| Excédent des produits par rapport aux charges   | 515 326           | 74 183           |
| Variation de la plus-value non matérialisée sur les placements                              | (120 524)         |                  |
| Amortissement des immobilisations   | 269 031           | 248 140          |
| Amortissement des avantages incitatifs reportés   | (73 717)          | (73 717)         |
| Provision pour indemnités de départ   | 513               | 7 434            |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement                          | 1 266 882         | 481 242          |
| <b>Rentrées nettes de fonds</b>   | <b>1 857 511</b>  | <b>737 282</b>   |
| <b>Activités d'investissement</b>   |                   |                  |
| Disposition de fonds de gestion de la trésorerie  | 24 964 275        | 11 469 385       |
| Acquisition de fonds de gestion de la trésorerie  | (18 526 626)      | (12 751 547)     |
| Disposition de placements à long terme  | 1 878 405         | 1 476 071        |
| Acquisition de placements à long terme  | (2 815 863)       | (109 121)        |
| Acquisition d'immobilisations   | (335 461)         | (92 346)         |
| <b>Rentrées (sorties) nettes de fonds</b>   | <b>5 164 730</b>  | <b>(7 558)</b>   |
| Augmentation nette des trésoreries et équivalents de trésorerie                             | 7 022 241         | 729 724          |
| Trésoreries et équivalents de trésorerie au début de l'exercice                             | 5 337 065         | 4 607 341        |
| <b>Trésoreries et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>                      | <b>12 359 306</b> | <b>5 337 065</b> |
| <b>Les trésoreries et équivalents de trésorerie sont constitués des éléments suivants :</b> |                   |                  |
| Encaisse  | 12 141 346        | 5 155 381        |
| Encaisse – Sections régionales  | 108 276           | 109 723          |
| Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique  | 109 684           | 71 961           |
|   | 12 359 306        | 5 337 065        |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec, « l'Ordre », est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur par ses membres. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Budget

L'état des produits et des charges présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement.

### 3. Modifications de conventions comptables

#### a) Exercice courant

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué, et ce de façon rétroactive sans redressement, les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », ainsi que 3863, « Instruments financiers – présentation ».

L'Ordre a adopté ces chapitres pour l'exercice clos le 31 mars 2008. Par suite de l'adoption de ces nouveaux chapitres, l'Ordre a comptabilisé, aux soldes de fonds, un crédit sans effet sur la trésorerie de 29 000 \$ pour tenir compte du changement touchant la comptabilisation des actifs financiers détenus aux fins de transaction et évalués à la juste valeur plutôt qu'à la valeur comptable au 1<sup>er</sup> avril 2007.

#### b) Exercice futur

Au cours de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008, l'Ordre appliquera la nouvelle recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sur les informations à fournir concernant l'actif net à la suite de la publication du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». La direction fournira des informations qualitatives sur les objectifs et les procédures de gestion de l'actif net et sur le respect des exigences en matière de maintien d'actifs nets. Elle devra également fournir des informations quantitatives sur la composition du capital de l'organisme en vertu de la définition par la direction.

### 4. Principales conventions comptables

#### a) Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

#### b) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations ainsi qu'aux ressources non affectées.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

### Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

#### 4. Principales conventions comptables (suite)

##### c) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres sources de produits de la société sont principalement les cotisations des membres, cotisations d'admission, les ventes d'annonces et de publications, les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription et d'examens, les revenus de placement et les assurances responsabilité professionnelle.

En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres, les cotisations d'admission et les assurances responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les cotisations et les assurances responsabilité professionnelle perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus d'avance.

Les ventes d'annonces et de publications sont constatées au moment de la publication de la revue.

Les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription et d'examens sont constatés lorsque le service a été rendu.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération, et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont imputés directement aux résultats nets.

##### d) Placements et fonds de gestion de la trésorerie

Les placements et les fonds de gestion de la trésorerie sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et représentent des placements et fonds de gestion de la trésorerie acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon le cours acheteur du marché. Tout gain ou perte est présenté directement aux résultats de l'exercice au cours duquel il se produit.

##### e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation suivant la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux annuels et la période qui suivent.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 4. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations (suite)

| Élément d'actif                            | Taux/période                            |
|--|---|
| Mobilier de bureau                         | 10 %                                    |
| Équipement d'imprimerie                    | 10 % et 20 %                            |
| Matériel de bureau et système téléphonique | 20 %                                    |
| Matériel informatique et logiciels         | 20 %                                    |
| Améliorations locatives                    | durée résiduelle du bail, 11 ans 6 mois |

### 5. Débiteurs

|  | 2008    | 2007    |
|--|---------|---------|
|  | \$      | \$      |
| <b>Fonds d'opérations courantes</b>              |         |         |
| Comptes clients                                  | 344 227 | 267 582 |
| Autres   | 47 972  | 62 278  |
|  | 392 199 | 329 860 |
| <b>Fonds de défense en matière déontologique</b> |         |         |
| Intérêts courus                                  | -       | 2 010   |
|  | 392 199 | 331 870 |

### 6. Fonds de gestion de la trésorerie

| 2008  | Valeur<br>nominale<br>\$ | Valeur<br>comptable<br>\$ | Valeur<br>marchande<br>\$ |
|---|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Fonds d'opérations courantes</b>             |                          |                           |                           |
| Marché monétaire<br>échéant dans un an ou moins | 207 299                  | 204 571                   | 204 571                   |
| Lettre de crédit – Banque Nationale             | 138 112                  | 133 603                   | 133 603                   |
| Placements divers – Sections régionales         | 8 452                    | 8 452                     | 8 452                     |
|   | 353 863                  | 346 626                   | 346 626                   |

La valeur comptable est identique à la valeur marchande en raison des modifications de conventions comptables présentées à la note 3a.

| 2007  | Valeur<br>nominale<br>\$ | Valeur<br>comptable<br>\$ | Valeur<br>marchande<br>\$ |
|---|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Fonds d'opérations courantes</b>             |                          |                           |                           |
| Marché monétaire<br>échéant dans un an ou moins | 6 713 272                | 6 642 365                 | 6 639 837                 |
| Lettre de crédit – Banque Nationale             | 138 045                  | 133 603                   | 133 603                   |
| Placements divers – Sections régionales         | 8 308                    | 8 308                     | 8 308                     |
|   | 6 859 625                | 6 784 276                 | 6 781 748                 |

Les taux d'intérêt pour les fonds de gestion de la trésorerie du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2008 varient de 3,375 % à 4,15 % (de 3,25 % à 9,16 %, en 2007).

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 7. Placements

| 2008  | Valeur<br>nominale<br>\$ | Valeur<br>comptable<br>\$ | Valeur<br>marchande<br>\$ |
|---|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Fonds d'opérations courantes</b>   |                          |                           |                           |
| Obligations provinciales et fédérales garanties<br>échéant dans moins de cinq ans | 4 693 491                | 4 462 165                 | 4 462 165                 |
| Portion réalisable à court terme  | 1 130 339                | 1 108 309                 | 1 108 309                 |
|   | 3 563 152                | 3 353 856                 | 3 353 856                 |
| <b>Fonds de défense en matière déontologique</b>                                  |                          |                           |                           |
| Obligations provinciales et fédérales garanties<br>échéant dans moins de cinq ans | 260 167                  | 236 443                   | 236 443                   |
|   | 260 167                  | 236 443                   | 236 443                   |
|   | 3 823 319                | 3 590 299                 | 3 590 299                 |

La valeur comptable est identique à la valeur marchande en raison de la modification des conventions comptables présentées à la note 3a.

| 2007  | Valeur<br>nominale<br>\$ | Valeur<br>comptable<br>\$ | Valeur<br>marchande<br>\$ |
|---|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Fonds d'opérations courantes</b>   |                          |                           |                           |
| Obligations provinciales et fédérales garanties<br>échéant dans moins de cinq ans | 3 583 356                | 3 418 447                 | 3 391 786                 |
| Portion réalisable à court terme  | 1 302 203                | 1 278 746                 | 1 280 448                 |
|   | 2 281 153                | 2 139 700                 | 2 111 338                 |
| <b>Fonds de défense en matière déontologique</b>                                  |                          |                           |                           |
| Obligations provinciales et fédérales garanties<br>échéant dans moins de cinq ans | 254 467                  | 251 179                   | 250 760                   |
| Portion réalisable à court terme  | 220 000                  | 219 660                   | 219 879                   |
|   | 34 467                   | 31 519                    | 30 881                    |
|   | 2 315 620                | 2 171 219                 | 2 142 219                 |

Le taux d'intérêt pour les placements à long terme du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2008 varie de 3,29 % à 4,61 % (de 3,46 % à 3,50 %, en 2007). Le taux d'intérêt pour les placements à long terme du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2008 varie de 3,40 % à 4,58 % (de 4,16 % à 4,99 %, en 2007).

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 8. Immobilisations

|                                    | 2008      |                      |              |
|------------------------------------|-----------|----------------------|--------------|
|                                    | Coût      | Amortissement cumulé | Valeur nette |
|                                    | \$        | \$                   | \$           |
| Mobilier de bureau                 | 464 642   | 169 157              | 295 485      |
| Équipement d'imprimerie            | 24 876    | 21 134               | 3 742        |
| Matériel de bureau                 | 19 849    | 11 670               | 8 179        |
| Système téléphonique               | 127 566   | 79 441               | 48 125       |
| Matériel informatique et logiciels | 901 058   | 497 082              | 403 976      |
| Améliorations locatives            | 1 201 390 | 263 199              | 938 191      |
|                                    | 2 739 381 | 1 041 783            | 1 697 698    |

|                                    | 2007      |                      |              |
|------------------------------------|-----------|----------------------|--------------|
|                                    | Coût      | Amortissement cumulé | Valeur nette |
|                                    | \$        | \$                   | \$           |
| Mobilier de bureau                 | 452 905   | 123 649              | 329 256      |
| Équipement d'imprimerie            | 24 876    | 18 948               | 5 928        |
| Matériel de bureau                 | 19 849    | 7 768                | 12 081       |
| Système téléphonique               | 111 111   | 55 663               | 55 448       |
| Matériel informatique et logiciels | 643 421   | 382 937              | 260 484      |
| Améliorations locatives            | 1 151 756 | 183 685              | 968 071      |
|                                    | 2 403 918 | 772 650              | 1 631 268    |

### 9. Comptes fournisseurs et charges à payer

|   | 2008      | 2007      |
|---|-----------|-----------|
|   | \$        | \$        |
| <b>Fonds d'opérations courantes</b>     |           |           |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 2 492 972 | 1 938 569 |
| Taxes à la consommation                 | 682 695   | 749 343   |
| Vacances courues                        | 545 455   | 480 346   |
|   | 3 721 122 | 3 168 258 |

Les comptes fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 1 289 040 \$ (1 034 935 \$ en 2007) de contributions à payer pour le financement de l'Office des professions du Québec.

### 10. Provision pour indemnités de départ

Les instances décisionnelles de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'indemnités de départ à verser aux employés embauchés avant le 1<sup>er</sup> avril 1995. À cet effet, une provision est enregistrée aux livres au montant de 263 828 \$ au 31 mars 2008, représentée par 263 315 \$ d'indemnités cumulées au cours des exercices antérieurs, auxquelles s'ajoutent les transactions de l'exercice, soit les indemnités cumulées de 513 \$.

### 11. Avantages incitatifs reportés

Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit de 15 ans.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 12. Engagements

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2019, à verser des loyers totalisant approximativement 9 869 000 \$, soit 9 786 000 \$ pour la charge de loyer pour l'espace locatif et 83 000 \$ pour la charge de location de photocopieurs. Les paiements minimums exigibles, pour les 5 prochains exercices, incluant les frais d'exploitation s'élèvent à :

|      | Espace locatif | Photocopieurs | Total      |
|------|----------------|---------------|------------|
| 2009 | 804 000 \$     | 32 000 \$     | 836 000 \$ |
| 2010 | 816 000 \$     | 23 000 \$     | 839 000 \$ |
| 2011 | 829 000 \$     | 12 000 \$     | 841 000 \$ |
| 2012 | 829 000 \$     | 12 000 \$     | 841 000 \$ |
| 2013 | 829 000 \$     | 3 000 \$      | 832 000 \$ |

L'Ordre a consenti une garantie par une hypothèque mobilière au bailleur à l'égard de l'universalité de tous les équipements, machineries et biens meubles de toutes sortes, présents et futurs, de tous les biens en inventaire et situés à l'intérieur des lieux loués, jusqu'à concurrence de 1 057 289 \$, conformément à son accord de bail.

### 13. Éventualités

Au cours de l'exercice 2006, deux requêtes en dommages et intérêts ont été déposées contre l'Ordre; de plus, au cours de l'exercice 2007, une poursuite a également été déposée contre l'Ordre.

Aux dires de la direction, la conclusion ainsi que les montants pouvant être déboursés relativement à ces sinistres sont impossibles à déterminer à ce jour. Toutefois, l'Ordre est couvert par une assurance responsabilité pour le plein de ces montants.

### 14. Instruments financiers

#### Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des comptes fournisseurs et des salaires et vacances à payer correspond approximativement à leur juste valeur du fait que ces instruments ont des échéances relativement brèves. Ces instruments financiers sont tous détenus à des fins de transaction.

#### Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue.

#### Risque de taux d'intérêt

Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

### 15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

## Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2008

### Produits

|   | 2008<br>Budget<br>(non vérifié)<br>\$ | 2008<br>Réel<br>\$ | 2007<br>Réel<br>\$ |
|---|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Comité de discipline</b>                                   | <b>55 000</b>                         | <b>45 662</b>      | <b>80 616</b>      |
| Amendes et frais recouvrés                                    | 55 000                                | 45 662             | 80 616             |
| <b>Conciliation et arbitrage et Comité de révision</b>        | <b>-</b>                              | <b>-</b>           | <b>-</b>           |
| Amendes et frais recouvrés                                    | -                                     | -                  | -                  |
| <b>Services juridiques</b>                                    | <b>-</b>                              | <b>49 976</b>      | <b>15 383</b>      |
| <b>Bureau du syndic</b>                                       | <b>-</b>                              | <b>14 960</b>      | <b>-</b>           |
| <b>Développement professionnel</b>                            | <b>15 800</b>                         | <b>58 630</b>      | <b>1 991</b>       |
| <b>Inspection professionnelle et enquête</b>                  | <b>4 000</b>                          | <b>6 318</b>       | <b>6 620</b>       |
| <b>Surveillance de la pratique illégale</b>                   | <b>-</b>                              | <b>11 918</b>      | <b>15 027</b>      |
| Amendes et frais recouvrés                                    | -                                     | 11 918             | 15 027             |
| <b>Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres</b> | <b>2 036 850</b>                      | <b>2 056 132</b>   | <b>2 042 893</b>   |
| Cotisations des membres                                       | 240 000                               | 263 829            | 229 979            |
| Émission de permis  | 80 500                                | 82 670             | 79 885             |
| Droits d'admission et d'inscription                           | 630 750                               | 645 111            | 680 761            |
| Droits d'examen   | 330 100                               | 351 987            | 329 733            |
| Assurance responsabilité professionnelle                      | 655 000                               | 609 199            | 634 888            |
| Autres  | 100 500                               | 103 336            | 87 647             |
| <b>Sections régionales</b>                                    | <b>1 000</b>                          | <b>5 289</b>       | <b>1 250</b>       |
| <b>Communications et affaires publiques</b>                   | <b>824 633</b>                        | <b>867 889</b>     | <b>673 500</b>     |
| Publicité   | 745 633                               | 722 306            | 605 310            |
| Inscriptions aux activités                                    | 20 000                                | 67 212             | 14 223             |
| Commandites   | 59 000                                | 74 050             | 43 000             |
| Autres  | -                                     | 4 321              | 10 967             |
| <b>Administration-Finances</b>                                | <b>10 247 000</b>                     | <b>10 468 571</b>  | <b>9 435 282</b>   |
| Cotisations des membres                                       | 9 750 000                             | 9 777 356          | 8 887 036          |
| Placements  | 350 000                               | 533 648            | 363 065            |
| Autres  | 147 000                               | 157 567            | 165 151            |
|   | <b>13 184 283</b>                     | <b>13 585 345</b>  | <b>12 252 532</b>  |

## Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2008

### Charges par activité

|   | 2008<br>Budget<br>(non vérifié)<br>\$ | 2008<br>Réel<br>\$ | 2007<br>Réel<br>\$ |
|---|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Présidence</b>   | <b>107 500</b>                        | <b>87 917</b>      | <b>115 206</b>     |
| Honoraires de présence  | 55 000                                | 43 658             | 55 047             |
| Déplacements et autres  | 52 500                                | 44 249             | 60 159             |
| <b>Direction générale</b>                                     | <b>1 085 000</b>                      | <b>1 116 700</b>   | <b>1 445 224</b>   |
| <b>Bureau et Comité administratif</b>                         | <b>185 900</b>                        | <b>122 057</b>     | <b>219 063</b>     |
| Honoraires de présence  | 100 000                               | 65 376             | 111 605            |
| Déplacements et autres  | 85 900                                | 56 681             | 107 458            |
| <b>Comité de discipline</b>                                   | <b>95 200</b>                         | <b>119 724</b>     | <b>57 947</b>      |
| Honoraires de présence  | 30 000                                | 30 330             | 12 883             |
| Déplacements et autres  | 65 200                                | 89 394             | 45 064             |
| <b>Affaires juridiques</b>                                    | <b>715 800</b>                        | <b>792 168</b>     | <b>334 712</b>     |
| <b>Conciliation et arbitrage et Comité de révision</b>        | <b>15 300</b>                         | <b>11 227</b>      | <b>15 861</b>      |
| Honoraires de présence  | 11 300                                | 4 330              | 4 280              |
| Déplacements et autres  | 4 000                                 | 6 897              | 11 581             |
| <b>Bureau du syndic</b>                                       | <b>1 344 500</b>                      | <b>1 279 473</b>   | <b>1 183 576</b>   |
| <b>Développement professionnel</b>                            | <b>456 150</b>                        | <b>403 469</b>     | <b>295 977</b>     |
| <b>Inspection professionnelle et enquête</b>                  | <b>1 154 750</b>                      | <b>1 133 010</b>   | <b>921 150</b>     |
| <b>Comité d'inspection professionnelle</b>                    | <b>40 500</b>                         | <b>49 641</b>      | <b>43 291</b>      |
| Honoraires de présence  | 30 000                                | 34 943             | 32 800             |
| Déplacements et autres  | 10 500                                | 14 698             | 10 491             |
| <b>Surveillance de la pratique illégale</b>                   | <b>569 900</b>                        | <b>486 682</b>     | <b>330 655</b>     |
| <b>Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres</b> | <b>2 321 365</b>                      | <b>2 006 370</b>   | <b>1 955 783</b>   |
| <b>Sections régionales</b>                                    | <b>380 200</b>                        | <b>490 712</b>     | <b>574 213</b>     |
| Subsides  | 110 000                               | 193 964            | 200 000            |
| Autres  | 270 200                               | 296 748            | 374 213            |
| <b>Communications et affaires publiques</b>                   | <b>1 173 373</b>                      | <b>1 351 015</b>   | <b>1 176 417</b>   |
| <b>Revue PLAN</b>   | <b>776 810</b>                        | <b>761 428</b>     | <b>703 794</b>     |
| <b>Administration-Finances</b>                                | <b>2 754 200</b>                      | <b>2 879 892</b>   | <b>2 819 014</b>   |
|   | <b>13 176 448</b>                     | <b>13 091 485</b>  | <b>12 191 883</b>  |
| <b>Honoraires de présence/administrateurs</b>                 |                                       |                    |                    |
| Présidents  |                                       | 55 850             | 61 877             |
| Membres du Comité administratif (sauf le président)           |                                       | 37 410             | 56 895             |
| Autres administrateurs  |                                       | 50 085             | 48 165             |
|   |                                       | <b>143 345</b>     | <b>166 937</b>     |

**Direction**

Daniel Boismenu

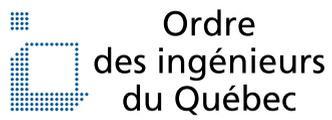
**Coordination**

Danielle Frank, ARP

Geneviève Terreault

**Graphisme**

Michel Dubé



Gare Windsor, bureau 350  
1100, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 2S2

[www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)